

# RAPPORT ANNUEL 2019



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>2</b>
1.1	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2019	2
1.2	COMPTES CONSOLIDES	3
1.2.1	<i>Résultats consolidés</i>	4
1.2.2	<i>Etat de la situation financière consolidée</i>	4
1.2.3	<i>Tableau résumé des flux de trésorerie consolidés</i>	5
1.2.4	<i>Endettement financier consolidé net</i>	5
1.3	COMPTES ANNUELS DE DEDALUS FRANCE	6
1.3.1	<i>Compte de résultat</i>	6
1.3.2	<i>Bilan</i>	7
1.3.3	<i>Délais de paiement des fournisseurs et des clients</i>	7
1.3.4	<i>Dividendes</i>	7
1.3.5	<i>Inventaire des valeurs mobilières</i>	7
1.3.6	<i>Affectation du résultat de Dedalus France</i>	7
1.3.7	<i>Résultats des cinq derniers exercices</i>	8
1.4	COMPTES ANNUELS DES FILIALES	8
1.5	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	9
1.6	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	9
1.7	INFORMATIONS SOCIALES	9
1.8	FACTEURS DE RISQUES	10
1.9	CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE	11
1.9.1	<i>Répartition du capital et droits de vote</i>	11
1.9.2	<i>Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2019</i>	11
1.9.3	<i>Marché des titres de la société</i>	11
1.9.4	<i>Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions</i>	12
1.9.5	<i>Délégation en matière d'augmentation de capital</i>	13
1.10	GOUVERNANCE	13
1.10.1	<i>Composition des organes de direction, et d'administration</i>	13
1.10.2	<i>Fonctionnement des organes de direction et d'administration</i>	14
1.10.3	<i>Intérêts des dirigeants</i>	14
1.10.4	<i>Schémas d'intéressement du personnel</i>	14
1.10.5	<i>opérations sur titres des dirigeants</i>	15
1.11	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	15
1.13	CONVENTIONS REGLEMENTEES	15
1.14	PERSPECTIVE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	15
1.15	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	16
<b>2.</b>	<b>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2020</b>	<b>17</b>
-	<b>PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS</b>	<b>17</b>

<b>3.</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>25</b>
3.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	25
3.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	25
3.3	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	26
3.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	27
3.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	28
3.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	29
3.6.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	29
3.6.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	30
3.6.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	37
3.6.4	<i>Information sectorielle</i>	38
3.6.5	<i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i>	38
3.6.6	<i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i>	41
3.6.7	<i>Transactions avec les parties liées</i>	50
3.6.8	<i>Engagements hors bilan</i>	51
3.6.9	<i>Retraitement de l'information comparative</i>	51
3.6.10	<i>Perspectives et événements postérieurs à la clôture</i>	52
3.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	53
<b>4.</b>	<b>ETATS FINANCIERS SOCIAUX</b>	<b>60</b>
4.1	BILAN	60
4.2	COMPTE DE RESULTAT	61
4.3	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	62
4.3.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	62
4.3.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	63
4.3.3	<i>Filiales et participations</i>	67
4.3.4	<i>Notes sur le bilan</i>	68
4.3.5	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	73
4.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	78
4.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	85
4.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	91



Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

L'attention constante que Dedalus a toujours portée aux activités d'innovation et de développement technologique capables de répondre aux besoins du marché, a conduit, en 2019, au développement d'un important projet dédié à la collaboration clinique.

Aujourd'hui, la collaboration clinique est devenue un élément indispensable pour faire face aux défis difficiles liés au vieillissement de la population, à la pollution et aux flux migratoires. Mais la collaboration clinique est aujourd'hui très compliquée, voire impossible, à réaliser.

Les médecins, même ceux qui travaillent dans une même organisation, rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés à partager les informations cliniques pour la prise en charge d'un patient. Ils utilisent souvent différents systèmes de "dossiers médicaux", configurés pour coder et enregistrer des données cliniques avec différentes approches (par exemple SNOMED) et différentes structures de données.

En 2019, Dedalus a donc lancé un projet appelé « Portail des connaissances cliniques » (Clinical Knowledge Portal – CKP) qui vise à soutenir le partage des connaissances, grâce à la possibilité de corréler « différents langages cliniques », décrivant et partageant les bonnes pratiques cliniques avec différentes communautés, qui peuvent utiliser ces pratiques dans la réalité opérationnelle des soins aux patients.

Moins de risques et plus de temps pour le traitement, c'est ce qui est survenu grâce à la philosophie et à la plate-forme D4, plaçant l'aspect clé d'une « collaboration réelle et complète » entre les cliniciens au centre des nouvelles solutions. Le portail de connaissances cliniques est un lieu virtuel où les cliniciens peuvent véritablement collaborer les uns avec les autres, en partageant de bonnes pratiques cliniques, les rendant utilisables au quotidien grâce aux outils informatiques utilisés dans le diagnostic et le traitement.

Le Groupe Dedalus est profondément convaincu que cette innovation peut, dans les années à venir, être en mesure de répondre à un besoin important du marché et donc apporter de nombreux avantages également au niveau économique.

Au moment de la rédaction de ce rapport, notre pays et la communauté mondiale sont confrontés aux effets de l'épidémie de coronavirus, avec de graves effets sur la santé publique et le système de santé, ainsi que le système économique dans son ensemble.

Quant aux activités de Dedalus, dans cette phase très critique, la direction de l'entreprise suit attentivement l'évolution de la situation, dans ses implications socio-sanitaires et économiques, en accordant une priorité absolue à la mise en œuvre de toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées pour garantir la santé des travailleurs; dans le même temps, les mesures nécessaires sont mises en œuvre pour assurer la continuité des activités de l'entreprise.

Le 2 avril 2020

Giorgio Moretti  
Président du Conseil d'Administration

## 1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Le Groupe Dedalus France a enregistré en 2019, un chiffre d'affaires consolidé de 55 203 k€ contre 34 137 k€ en 2018. Cette progression de 61,7 % tient compte de l'effet positif des variations de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société WEB100T en juillet 2019 et des sociétés DL Santé et Infologic-Santé acquises en octobre 2018.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du Groupe est en progression de 21% par rapport à l'année 2018, portée par un rebond d'activité auprès des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et la signature d'un important contrat avec une clinique libanaise comprenant la vente d'un robot de bloc opératoire qui a contribué à hauteur de 2 740 k€ au chiffre d'affaires 2019.

*Les journées D4 (D-for) Evolution* organisées les 22 et 23 janvier 2019 à Paris ont marqué le *lancement officiel de la nouvelle stratégie du Groupe* dont les maîtres-mots sont la rétrocompatibilité et l'interopérabilité des systèmes. Face aux nouveaux enjeux du marché et aux besoins émergents des professionnels de santé, le Groupe a choisi d'adopter une approche intégrant de nouveaux modules intuitifs et ergonomiques. Cette approche permettra aux établissements d'évoluer en souplesse vers un système d'information présentant l'intérêt du modulaire et de l'intégré. Pensée pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements de santé, la stratégie D4 s'applique notamment aux Groupements Hospitaliers de Territoire confrontés aux problématiques de convergence, d'uniformisation des plateaux techniques, de partage de données, d'optimisation du circuit ville-hôpital.

L'assemblée générale du 8 mars 2019 a adopté les résolutions relatives à la *modification de la dénomination sociale de la société Medasys devenue Dedalus France et au changement de son mode d'administration et de direction* par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration. Etape clef dans le processus de développement et de consolidation du Groupe Dedalus, ce changement de nom synonyme de croissance, de synergies et de performance, porte les nouvelles ambitions du Groupe. Fédératrice, cette identité impulse une nouvelle dynamique au Groupe en s'appuyant entre autres sur des processus communs, une communication homogène et des savoir-faire partagés. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie présentée au niveau national lors des journées D4 Evolution.

Le 6 mai 2019, Frédéric Vaillant, Directeur Général de Dedalus France, a annoncé la *création d'une division robotique*. Cette décision démontre à nouveau l'investissement fort du groupe sur les plateaux techniques afin d'apporter aux GHT et aux groupes privés la bonne solution médico-financière ainsi qu'une démarche d'optimisation unique sur le marché. Le robot Pharmoduct change le paradigme et assure la continuité du circuit oncologique en optimisant de manière drastique le processus de préparation des traitements anticancéreux, en parfaite intégration avec le Système d'Information existant dans l'établissement de santé.

#### *Croissance externe,*

Dedalus France a annoncé le 30 juillet 2019 l'acquisition de la société Web100T via sa holding Partners100T. Web100T est une société d'édition de logiciels de gestion médico-administrative et médicale dédiés aux établissements de santé principalement privés (groupements régionaux ou nationaux). L'acquisition d'un acteur majeur de l'édition de logiciels de gestion médico-administrative, qui développe en outre la solution PMSI la plus performante du marché, permet à Dedalus France d'entrer de plain-pied sur le secteur des établissements de santé privés en France. Des synergies importantes ont été identifiées sur le plan de la stratégie produits. Cette acquisition s'intègre parfaitement dans la stratégie D4 de Dedalus en termes d'interopérabilité et de rétrocompatibilité. Le groupe bénéficie ainsi de solutions qui compléteront ses bases installées publiques et privées, en France mais également à l'international.

Dedalus France a acquis l'intégralité des actions de Web100T, via sa holding Partners100T, sur la base d'une valeur d'entreprise de 26 M€. Il est précisé que cette acquisition a fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'Administration de Dedalus France.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus Italia au profit de Dedalus France à hauteur de 22 M€ qui pourra être totalement ou partiellement converti en capital, ainsi que par des financements bancaires à hauteur de 4 M€.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire consenti par Dedalus Italia sont les suivantes :

- Montant : 22 000 000 euros,
- Taux d'intérêt : 3,5 %,
- Maturité de l'avance en compte-courant : 10 ans

Les principales caractéristiques du financement bancaire CEPAL sont les suivantes :

- Montant : 4 000 000 euros,
- Durée : 5 ans,
- Taux d'intérêt moyen : 1,85 %,
- Sûreté : Aucune

Le prix d'acquisition est de 26 M€ et le goodwill provisoire s'établit à 26 167 k€.

Cette acquisition est assortie des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Dedalus France d'une durée de 24 mois sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est limitée aux délais de reprise des différentes administrations. Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix de 2 M€ qui ne sera pas suivi d'effet en raison de la non-obtention d'un contrat client. L'analyse du goodwill et son affectation sont actuellement en cours.

L'impact de cette acquisition sur les comptes consolidés au 31.12.2019, pour la période comprise entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2019, s'établit à 4 214 k€ au chiffre d'affaires et à 7 k€ au résultat net.

Le 21 novembre 2019, Dedalus France a acquis pour 20 k€ la solution Quarness Alerting de la société Quarness SAS entrée en liquidation judiciaire le 21 juin 2019 alors que des négociations étaient en cours avec Vivalto concernant l'installation de la licence Quarness Alerting. Dedalus, les fondateurs de Quarness et Vivalto ont conclu un accord de vente du logiciel pour une contrepartie de 1 M€ pris en compte au quatrième trimestre 2019. Toutefois, cette acquisition s'inscrit dans la stratégie plus globale du groupe Dedalus, dont l'objectif est de vendre la solution Quarness à Dedalus.me, société dédiée à la promotion de la solution Quarness à l'avenir.

#### Opérations de réorganisation interne,

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, afin de simplifier sa structure, le Groupe a procédé à trois opérations de réorganisation interne. L'une intervenue le 2 septembre 2019 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, concerne la fusion absorption de DL Santé par Dedalus Biologie (anciennement Netika). Les activités similaires de ces sociétés ont motivé leur rapprochement. Une autre opération se rapporte à la fusion absorption de Dedalus C&G par Dedalus France, le 31 décembre 2019 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Et enfin, le 31 décembre 2019, la société Dedalus France a procédé à la fusion absorption, avec effet rétroactif au 31 juillet 2019, de la société Holding Partners100T qui constituait un groupe avec sa filiale WEB100T lors de son acquisition par Dedalus France le 30 juillet 2019. Suite à l'acquisition de Partners100T cette dernière s'est retrouvée sans salarié et par conséquent sans objet.

## 1.2 COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée.

Les principales hypothèses retenues sont :

- l'exclusion des baux et des contrats de location dont la durée est inférieure à un an,
- un taux d'actualisation identique au taux marginal de l'endettement du Groupe.

Pour permettre une bonne comparabilité des exercices, les impacts de la norme IFRS 16 sur les différents postes du compte de résultat et de l'état de la situation financier consolidé au 31.12.2019 se présentent comme suit :

en k€	Base IFRS 16 31/12/2019	Impact d'ouverture au 01/01/2019
Achats et charges externes	883	
Dotations aux amortissements	<887>	
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;4&gt;</b>	
Intérêts financiers	<79>	
Impôts différés	55	
<b>Resultat net revant au Groupe</b>	<b>&lt;28&gt;</b>	
Ecart d'acquisition	39	
Immobilisations corporelles brutes	6973	3 177
Amortissements des immo.corporelles	<2 258>	<611>
Actif d'impôts différés	72	
<b>Impact net actif</b>	<b>4 826</b>	<b>2 566</b>
Capitaux propres part du Groupe	<111> *	<71>
Total passif courant	1 125	469
Total passif non courant	3 812	2 169
<b>Impact net passif</b>	<b>4 826</b>	<b>2 566</b>

\*dont 12 K€ de crédits-baïls déjà retraités antérieurement au titre d'IAS17

**1.2.1 RESULTATS CONSOLIDES**

€'000 - Compte de résultat consolidé	31.12.2019	31.12.2018
	(12 mois)	retraité (1) (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>55 203</b>	<b>34 137</b>
Autres produits ordinaires	153	58
Achats et variations de stocks	<6 351>	<3 644>
Autres charges d'exploitation	<13 095>	<9 568>
Impôts et taxes	<1 338>	<790>
Charges de personnel	<29 183>	<17 365>
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	<4 020>	<1 740>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 370</b>	<b>1 088</b>
Autres produits opérationnels courantes	0	48
Autres charges opérationnelles courantes	<435>	<666>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>935</b>	<b>470</b>
Résultat financier	<675>	<299>
Impôts	27	<135>
Impôts différés	551	<b>2 914</b>
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>839</b>	<b>2 950</b>

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G.

Le Groupe Dedalus France a enregistré en 2019, un chiffre d'affaires consolidé de 55 203 k€ contre 34 137 k€ en 2018. Cette progression de 61,7% tient compte de l'effet positif des variations de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société WEB100T en juillet 2019 et des sociétés DL Santé et Infologic-Santé acquises en octobre 2018.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du Groupe est en progression de 21% par rapport à l'année 2018, portée par un rebond d'activité auprès des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et la signature d'un important contrat avec une clinique libanaise comprenant la vente d'un robot de bloc opératoire qui a contribué à hauteur de 2 740 k€ au chiffre d'affaires 2019.

Le résultat opérationnel 2019 s'établit à +935 k€ à comparer à +470 k€ en 2018.

Après frais financiers et impôts, le bénéfice net consolidé revenant au Groupe ressort à +838 k€ au 31 décembre 2019 par rapport à +2 950 k€ au 31 décembre 2018. Il est à noter que la première activation des impôts différés en 2018 avait représenté un produit de 2 998 k€.

**1.2.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE**

€'000 - Etat de la situation financière consolidée	31.12.2019	31.12.2018
		retraité (1)
Goodwill	47 340	20 934
Immobilisations incorporelles	15 064	14 997
Autres actifs non courants	7 781	2 575
Actifs d'impôts différés	3 928	2 995
Créances non courantes	4 932	2 648
Autres actifs courants	33 505	25 671
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 649	6 669
<b>Total de l'actif</b>	<b>117 198</b>	<b>76 489</b>
Capitaux propres part du Groupe	41 196	40 303
Passifs d'impôts différés	2 086	2 094
Emprunts et dettes financières non courants	35 025	7 839
Autres passifs non courants	4 852	3 379
Emprunts et dettes financières courants	8 031	3 491
Autres passifs courants	26 007	19 384
<b>Total du passif</b>	<b>117 198</b>	<b>76 489</b>
Endettement financier net	38 408	4 661

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G.

A l'actif, outre l'impact lié à IFRS 16 sur les autres actifs non courants, il est à noter la prise en compte du goodwill de la société Web100T pour la première fois en 2019 qui s'établit à 26 167 k€. L'analyse de ce goodwill et son affectation sont actuellement en cours.

L'augmentation des dettes financières est principalement due au financement de l'acquisition de Web100T avec la mise en place du prêt d'actionnaire de 22 M€ et du financement bancaire de 4 M€.

**1.2.3 TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

€'000 - Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé	31.12.2019 (12 mois)	31.12.2018 retraité (1) (12 mois)
Résultat net revenant au Groupe	838	2 950
Capacité d'autofinancement *	8 850	5 199
Variation du besoin en fonds de roulement	<4 008>	<530>
Flux de trésorerie d'exploitation	4 842	4 669
<i>Prix d'acquisition des filiales net de la trésorerie acquise et incidence de périmètre</i>	<25 623>	<13 959>
<i>Acquisitions d'immobilisations nettes de cession*</i>	<5 586>	<4 357>
<i>Crédit d'impôt recherche et subventions</i>	560	702
Flux de trésorerie d'investissements nets	<30 649>	<17 614>
Flux de trésorerie de financement	23 796	13 497
Incidences des variations de change et divers	<9>	111
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>&lt;2 020&gt;</b>	<b>663</b>
<i>*dont charges activées</i>	<i>&lt;4 368&gt;</i>	<i>&lt;3 688&gt;</i>

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et sont présentés au paragraphe 3.6.9.

**1.2.4 ENDETTEMENT FINANCIER CONSOLIDE NET**

€'000	31.12.19	Variation	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 649	<2 020>	6 669
Concours bancaires	<966>	<709>	<256>
Agios courus non échus	<33>	<13>	<20>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3 650</b>	<b>&lt;2 742&gt;</b>	<b>6 393</b>
Emprunts	<2 191>	<1 034>	<1 157>
Passifs de loyers	<1 125>	<1 024>	<100>
Dettes d'affacturage	<295>	<43>	<252>
Financement des crédits d'impôt	<863>	842	<1 705>
Compte courant Dedalus Italia	<2 559>	<2 559>	0
<b>Endettement financier brut courant</b>	<b>&lt;7 033&gt;</b>	<b>&lt;3 818&gt;</b>	<b>&lt;3 215&gt;</b>
Emprunts	<9 213>	<3 765>	<5 448>
Passifs de loyers	<3 812>	<3 660>	<152>
Compte courant Dedalus Italia	<22 000>	<19 761>	<2 239>
<b>Endettement financier brut non courant</b>	<b>&lt;35 025&gt;</b>	<b>&lt;27 186&gt;</b>	<b>&lt;7 839&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;42 058&gt;</b>	<b>&lt;31 004&gt;</b>	<b>&lt;11 053&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;38 407&gt;</b>	<b>&lt;33 747&gt;</b>	<b>&lt;4 661&gt;</b>

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le 31.12.18 et le 31.12.19 est principalement liée aux avances de trésorerie de <2 000> k€ versées à Dedalus Italia. La variation résiduelle de l'endettement financier net s'explique par la constatation au 31.12.19 des passifs de loyers dus aux bailleurs, conformément à la norme IFRS 16, pour 4 684 k€, la souscription d'emprunts bancaires pour 6 321 k€ (dont 4 M€ pour les besoins de la croissance externe) et du prêt consenti en juillet 2019 par Dedalus Italia de 22 M€ pour l'acquisition de WEB100T via sa Holding Partners100T.

Le montant des remboursements d'emprunts au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1 534 k€.

**1.3 COMPTES ANNUELS DE DEDALUS FRANCE**

Les fusions absorptions par Dedalus France, intervenues le 31 décembre 2019, de la filiale Dedalus C&G et de la société Holding Partners100T qui constituait un groupe avec sa filiale WEB100T lors de son acquisition, avec respectivement un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au 31 juillet 2019 affectent la comparabilité des comptes annuels 2019 avec ceux de l'exercice 2018. Les impacts au 31.12.2019 sur les principaux agrégats du compte de résultat concernent Dedalus C&G dont le chiffre d'affaires s'est établi à 5 396 k€ et son résultat d'exploitation à 30 k€.

**1.3.1 COMPTE DE RESULTAT**

(€'000)	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>29 362</b>	<b>20 794</b>
Total des produits d'exploitation	35 841	27 602
Achats consommés	233	47
Autres achats et charges externes	14 518	11 242
Impôts	646	652
Charges de personnel	19 640	12 862
Dotations aux amort.et provisions	4 981	4 349
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;4 177&gt;</b>	<b>&lt;1 550&gt;</b>
Résultat financier	472	2 535
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>&lt;3 706&gt;</b>	<b>985</b>
Résultat exceptionnel	<290>	190
Impôt sur les bénéfices	1 990	1 248
<b>Résultat net</b>	<b>&lt;2 005&gt;</b>	<b>2 424</b>

Le chiffre d'affaires de Dedalus France est de 29 362 k€ en 2019 contre 20 794 k€ en 2018 soit une progression de 41 %.

Les produits d'exploitation de 35 841 k€ au 31.12.2019 comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 692 k€ à comparer à 3 275 k€ en 2018 et une reprise de provision pour créances douteuses à hauteur de 2 605 k€ à rapporter aux créances irrécouvrables pour 3 941 k€ enregistrées en autres charges externes contre respectivement 3 190 k€ et 3 501 k€ en 2018.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 14 518 k€ en 2019 contre 11 242 k€ en 2018. Ils comprennent la constatation de créances irrécouvrables pour 3 941 k€ à rapprocher d'une reprise de provision de 2 605 k€ à comparer respectivement à 3 501 k€ et 3 190 k€ en 2018.

Les charges de personnel s'établissent à 19 640 k€ en 2019 à comparer à 12 862 k€ en 2018.

Après constatation de dotations aux amortissements et aux provisions de 4 981 k€, la perte d'exploitation s'établit à 4 177 k€ au 31.12.2019 à comparer à 1 550 k€ au 31.12.2018.

Le bénéfice financier 2019 s'élève à 472 k€ contre 2 535 k€ en 2019. Les dividendes reçus des participations s'établissent à 1 200 k€ en 2019 contre 2 550 k€. Les charges d'intérêts représentent 635 k€ en 2019 contre 236 k€ en 2018, l'augmentation est principalement due au prêt d'actionnaire de 22 M€ d'euros et au financement bancaire de 4 M€ liées au financement de l'acquisition de Web100T.

La perte exceptionnelle de 290 k€ en 2019 se rapporte principalement hors flux de provision à l'ajustement de comptes tiers pour 50 k€, à une pénalité de retard de 176 k€ et des frais consécutifs aux litiges prud'homaux pour 102 k€.

L'impôt sur les bénéfices pour 1 990 k€ au 31.12.2019 correspond d'une part au crédit d'impôt recherche reconnu en 2019 pour 564 k€, et d'autre part, au produit d'impôt sur les sociétés de 1 425 k€ résultant du résultat de Dedalus Biologie dans le périmètre d'intégration fiscale dont Dedalus France est tête de groupe.

Le résultat net au 31 décembre 2019 correspond à une perte de 2 005 k€ à comparer à un bénéfice de 2 424 k€ à fin décembre 2018.

**1.3.2 BILAN**

(€'000) Actif	au 31.12.2019	au 31.12.2018
Actif immobilisé	67 001	38 092
Stocks et en-cours	9	3
Clients & autres créances	21 584	19 564
Disponibilités	3 198	3 090
Comptes de régularisation	1 054	503
<b>Total</b>	<b>92 846</b>	<b>61 252</b>
(€'000) Passif	au 31.12.2019	au 31.12.2018
Capitaux propres	36 804	38 682
Avances conditionnées	300	300
Provisions	673	166
Dettes financières	14 152	8 438
Fournisseurs	6 898	3 473
Dettes fiscales et sociales	7 782	7 007
Autres dettes	25 066	2 765
Comptes de régularisation	1 171	422
<b>Total</b>	<b>92 846</b>	<b>61 252</b>

Les fusions ont principalement impacté au 31.12.2019, l'actif immobilisé, par le fonds commercial de WEB100T pour 25,7 M€, celui de Dedalus C&G pour 3,1 M€ et les éléments directement affectés pour 2 M€ aux logiciels et pour 286 k€ à la clientèle.

Au passif, la souscription d'emprunts bancaires pour 6 321 k€ (dont 4 M€ pour les besoins de la croissance externe) et le prêt consenti en juillet 2019 par Dedalus Italia de 22 M€ pour l'acquisition de WEB100T via sa Holding Partners100T explique la variation des dettes financières et des autres dettes.

Il n'a pas été enregistré de dépenses et de charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2019.

**1.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	3 851	898	2 798	108	47
Effets à payer	105	0	0	105	0
<b>Total 2019</b>	<b>3 956</b>	<b>898</b>	<b>2 798</b>	<b>214</b>	<b>47</b>
<b>Total 2018</b>	<b>1 350</b>	<b>818</b>	<b>201</b>	<b>240</b>	<b>91</b>

Les créances « clients » au 31 décembre se répartissent par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Clients	5 038	3 060	144	858	976
Clients douteux	10	10	0	0	0
<b>au 31.12.2019</b>	<b>5 048</b>	<b>3 070</b>	<b>144</b>	<b>858</b>	<b>976</b>
<b>au 31.12.2018</b>	<b>3 631</b>	<b>2 821</b>	<b>147</b>	<b>663</b>	<b>0</b>

Dedalus France n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de paiement fournisseurs et de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

**1.3.4 DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

Les contrats de prêts signés auprès des établissements bancaires pour le financement de l'acquisition des filiales en 2018 et en 2019 prévoient l'obtention d'un accord préalable auprès des banques afin d'autoriser la distribution de dividende par Dedalus France. Cette autorisation préalable est requise jusqu'au complet remboursement des prêts.

**1.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 4.3.5.7.1 comptes annuels du présent rapport.

**1.3.6 AFFECTATION DU RESULTAT DE DEDALUS FRANCE**

Il sera proposé l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, d'affecter la perte de l'exercice 2019 s'élevant à 2 005 256,33 euros au compte report à nouveau.

**1.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(€'000)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	11 086	11 086	23 282	32 211	32 211
Nombre d'actions ordinaires	38 751 262	38 751 262	81 377 650	112 589 629	112 589 629
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options					
<b>Opérations et résultats, effectifs</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 535	20 133	18 419	20 794	29 362
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 531	1 513	1 197	2 200	602
Impôt sur les bénéfices	<1 257>	<435>	<620>	<1 248>	<1 990>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	3 702	7 161	5 065	1 024	2 607
Résultat net	<914>	<5 212>	<3 247>	2 424	<2 005>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>Résultats des opérations par action (€)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,07	0,05	0,02	0,03	0,02
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<0,02>	<0,13>	<0,04>	0,02	<0,02>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen (en nb. de salariés)	181	173	150	153	187
Masse salariale	9 821	9 549	8 793	9 057	13 905
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	4 312	4 059	3 619	3 805	5 735

**1.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES**

## - Dedalus Biologie (anciennement Netika et DL Santé)

Les comptes annuels 2019 de Dedalus Biologie intègrent les comptes fusionnés de DL Santé. Pour les besoins de comparabilité les données sociales de l'exercice précédent correspondent à l'agrégation des données 2018 de Dedalus Biologie et de DL Santé.

L'exercice 2019 fait ressortir un chiffre d'affaires de 18 798 k€ contre 18 862 k€ en 2018, des autres achats et charges d'exploitation de 3 751 k€ contre 4 181 k€ et des charges de personnel (y compris la participation) de 9 464 k€ contre 9 709 k€. Le résultat d'exploitation s'améliore de 57 % par rapport à 2018 et s'établit à 4 365 k€ contre 2 769 k€ en 2018. Après constatation d'un résultat financier de 53 k€, d'un résultat exceptionnel de <200> k€ et d'un impôt de 1 447 k€, le bénéfice net ressort à 2 227 k€, il était de 897 k€ en 2018.

## - Dedalus Belgium (anciennement Mexys) (Belgique)

A fin décembre 2019, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 226 k€ soit identique à celui de 2018. Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 422 k€ soit en baisse de 100 k€ par rapport à 2018 grâce notamment à la réduction du poste honoraires consécutive à la réorganisation administrative de la structure. Les charges de personnel sont également en baisse de 110 k€ passant de 820 k€ en 2018 à 717 k€ en 2019. Les dotations aux amortissements et autres charges non récurrentes s'établissent à 444 k€ en 2019 par rapport à 508 k€ en 2018. En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à -64 k€ à comparer à -258 k€ en 2018. Après frais financiers et impôts, la perte comptable 2019 ressort à 118 k€. Elle était de -321 k€ en 2018.

## - MedHealth Maroc

Au cours de l'exercice 2019, MedHealth Maroc a enregistré un chiffre d'affaires de 132 k€ contre 144 k€ en 2018. La perte comptable de l'exercice s'établit à 35 k€ contre un bénéfice comptable de 30 k€ en 2018.

## - Medasys Africa (Algérie)

Le 2 juillet 2013, le capital social a été appelé et libéré à hauteur de 50%. La société est toujours en cours d'immatriculation.

## - Dedalus Private Healthcare Solutions (anciennement WEB100T)

Suite à l'acquisition par Dedalus France en 30 juillet 2019 des titres de la société Partners100T (holding qui détenait 100% des titres de Web100T), il a été décidé par l'associé unique la modification de la date de clôture de l'exercice social (ouverture au 1er janvier et clôture au 31 décembre) et le prolongement de 3 mois de l'exercice social qui a eu ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois avec une clôture au 31 décembre 2019.

L'activité de l'exercice clos au 31.12.2019 porte sur une durée de quinze mois, et se traduit par un chiffre d'affaires de 13 799 k€ contre 9 619 k€ sur l'exercice précédent de douze mois clos le 30.09.2018, soit une progression de 14,77 % à période équivalente. Les charges de personnel sont passées de 6 315 k€ à 9 374 k€, soit une progression de 18,76 %. Le résultat d'exploitation ressort à 1 001 k€ contre 669 k€ pour l'exercice précédent, marquant une progression de 19,75 %. Après un résultat exceptionnel de -249 k€, la participation des salariés aux résultats de 122 k€ et l'impôt de 186 k€, le bénéfice net de l'exercice ressort à 442 k€.

L'acquisition par DEDALUS France en juillet 2019 a conduit la mise en place de synergies avec le groupe qui permet d'envisager un développement à l'international avec la commercialisation de son module (DOPASYS) et la distribution de son module PMSI en France sur la partie client public.

### 1.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe Dedalus France est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe Dedalus Italia, détenu indirectement par Ardian, société d'investissement privé indépendante, à hauteur de 60 % et par le Président de Dedalus Italia Giorgio Moretti qui détient une participation d'environ 40 %.

- les transactions avec Dedalus Italia, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles résument comme suit :

€'000	31.12.19	31.12.18
Dettes financières	<24 559>	<2 239>
Créances financières	2 053	0
Créances clients et comptes rattachés	405	371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<760>	<315>
<b>Total de la dette du Groupe Dedalus France</b>	<b>&lt;22 862&gt;</b>	<b>&lt;2 183&gt;</b>
Achats et autres charges externes	<1 124>	<427>
Chiffre d'affaires	25	25
Produits financiers	39	0
Charges financières	<409>	<89>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Dedalus France</b>	<b>&lt;1 469&gt;</b>	<b>&lt;491&gt;</b>

L'augmentation des charges financières entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019 pour 320 k€ correspond à la rémunération du prêt de 22 M€ lié au financement de L'acquisition de WEB100T en juillet 2019 et rémunéré au taux de 3,5% l'an.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus Italia et Dedalus France, cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2019 une charge de 792 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. En 2018, la charge représentait 366 k€ et correspondait au 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dedalus France diminué de 150 k€.

- les autres opérations

Dans le cadre d'un contrat de services avec Monsieur Christian Le Dorze, Administrateur de Dedalus France, la somme de 40 k€ été enregistrée en 2019.

En 2019, une Indemnité de cessation de fonction de membre du Directoire pour une valeur brute de 143 457 € a été attribuée à Monsieur Jean-Paul Boulrier.

Conformément à l'article L511-6, 3bis du Code monétaire et financier, et dans le cadre d'un contrat de partenariat, Dedalus France a accordé à la société DV Santé un prêt de 50 K€ versé par moitié le 15 avril 2019 et le 15 juin 2019.

Aucune autre opération n'a été conclue en 2019 avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

### 1.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au niveau de la R&D 2019, les principaux axes de développement fonctionnels ont concerné la Gestion Economique et Financière, le module EHPAD et la plateforme D4.

Au cours de l'année 2019, Dedalus France a fait appel à de la sous-traitance à hauteur de 790 k€ pour renforcer ses équipes contre 723 k€ en 2018.

Les frais de développement comprennent les charges directes de salaires et de sous-traitance. Les frais de développement immobilisés par le Groupe au cours de l'exercice 2019, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 4 368 k€ à comparer à 3 724 k€ en 2018. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2019 s'établissent à 560 k€ contre 738 k€ en 2018. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 4 129 k€ en 2019 contre 4 280 k€ en 2018. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 571 k€ en 2019 contre 764 k€ en 2018. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 3 558 k€ contre 3 515 k€ en 2018.

### 1.7 INFORMATIONS SOCIALES

Le Groupe est composé comme suit au 31 décembre 2019\* :

Année	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Hommes	335	253	156	118	141	144	143	162
Femmes	198	143	82	58	68	64	59	62
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>396</b>	<b>238</b>	<b>176</b>	<b>209</b>	<b>208</b>	<b>202</b>	<b>224</b>

\* Medhealth Maroc n'est pas pris en compte car peu représentatif.

Sont exclus les salariés inscrits au 31 décembre, contrats suspendus, contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, stagiaires et les mandataires sociaux.

La décomposition par filiale, par zone géographique :

	DEDALUS FRANCE (1)	DEDALUS BIOLOGIE (2)	DPHS (Ex-web100T)	DEDALUS BELGIUM
<b>Hommes</b>	157	100	70	8
<b>Femmes</b>	102	56	38	2
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>156</b>	<b>108</b>	<b>10</b>

(1) suite à la fusion les effectifs de Dedalus France comprennent les effectifs de Dedalus C&G.

(2) suite à la fusion les effectifs de Dedalus Biologie comprennent les effectifs de DL Santé.

En répartition par catégorie sur le périmètre Français :

\*Mexys représente 10 collaborateurs. Cette filiale n'est pas comprise dans le calcul des indicateurs de la partie sociale.

	DEDALUS FRANCE (1)	DEDALUS BIOLOGIE (2)	DPHS (Ex-web100T)
<b>Cadres</b>	195	81	95
<b>Non cadres</b>	64	75	13
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>156</b>	<b>108</b>

En répartition par âge :

	DEDALUS FRANCE (1)		DEDALUS BIOLOGIE (2)		DPHS (Ex-web100T)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 30 ans	30	23	23	16	5	3
de 31 à 40 ans	51	25	40	27	14	4
de 41 à 50 ans	40	36	20	8	28	13
>51 ans	36	18	17	5	23	18
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>102</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>70</b>	<b>38</b>

## 1.8 FACTEURS DE RISQUES

- Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 16 % du montant total des dettes financières au 31 décembre 2019 contre 42 % au 31 décembre 2018.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entraînerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2019, une augmentation des charges financières de 77 k€ euros.

- Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

- Risque de change

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. En conséquence, Dedalus France n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

- Risque lié à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition aux risques clients.

Toutefois Dedalus France a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Au 31 décembre 2019, les comptes consolidés enregistrent une reprise nette de dotation pour dépréciation des créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité de 2 341 k€ à rapporter à une charge de créances irrécouvrables de 4 031 k€. Le montant de la dépréciation des créances clients au 31.12.2019 s'établit à 1 395 k€.

- Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère dans le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Toutefois, si les produits de Dedalus France contribuent à l'amélioration de la qualité des processus liés à la prise en charge du Patient et visent à accroître l'efficacité des établissements de santé de ce point de vue, ces derniers pourraient néanmoins différer les investissements concernant l'optimisation de leurs systèmes d'information.

Bien qu'une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, toute dégradation de l'environnement macroéconomique pourrait avoir un effet défavorable sur le budget des établissements de santé et pourrait affecter leur capacité à investir dans des produits Dedalus France.

### 1.9 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social de Dedalus France est de 32 211 105,35 €, divisé en 112 589 629 actions entièrement libérées.

#### 1.9.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

A la connaissance de la société, l'actionariat de Dedalus France au 31 décembre 2019 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Dedalus Italia	92 130 041	81,83%	92 130 041	82,03%
Consorts Hofmann	1 778 000	1,58%	1 778 000	1,58%
Management et salariés	950 511	0,84%	950 511	0,85%
Public	17 447 344	15,50%	17 447 344	15,54%
Actions propres détenues par Dedalus France	283 733	0,25%		
<b>Total</b>	<b>112 589 629</b>	<b>100%</b>	<b>112 305 896</b>	<b>100%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou droits de vote de la société.

#### 1.9.2 FRANCHISEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2019.

#### 1.9.3 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

- Volumes traités

Transactions			Fiche technique	
Période	Nombre de titres échangés	Capitaux traités en milliers d'euros	Mnémonique	DEDAL
Synthèse 2018	6 532 994	2 692,43	Code Euroclear	5262
			Code ISIN	FR0000052623
Janvier	511 235	154,37	Code Reuters	DEDAL.PA
Février	170 541	51,67	Code Bloomberg	DEDAL.FP
Mars	136 098	42,17	Code Datastream	F.DEDAL
Avril	75 204	23,07	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Mai	1 032 491	359,85		Compartiment C
Juin	81 270	26,22	Catégorie	Continu non SRD
Juillet	312 449	106,92	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Août	894 596	361,33	Éligibilité au PEA	Oui
Septembre	434 978	176,92	Capital au 2 avril 2020	32 211 105,35 €
Octobre	260 904	100,77	Nombre de titres ordinaires	112 589 629
Novembre	257 763	97,61	Capitalisation au 2 avril 2020	38 843 422
Décembre	147 327	55,45	Cours de clôture au 2 avril 2020	0,345
<b>Synthèse 2019</b>	<b>4 314 856</b>	<b>1 556,35</b>		
janv.-20	254 147	99,64		
févr.-20	1 044 490	449,33		
mars-20	770 682	259,75		

- Evolution du cours de l'action Dedalus France sur l'année 2019 en euro



Source : Euronext

#### 1.9.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 28 juin 2019 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 2 euros et le montant maximal du programme à 22 517 926 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Au 31 décembre 2019, Dedalus France détient 283 733 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 223 572 titres pour une valeur de 81 723 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2019, Dedalus France a acquis 249 421 actions à un cours moyen de 0,36 €. Dedalus France a cédé au cours de l'exercice 213 366 actions à un cours moyen de 0,35 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 10 k€. Au 31 décembre 2019, les 283 733 titres auto détenus représentent 0,25 % du capital et une valeur nominale de 81 176 €. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2019. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 105 k€. La dépréciation des actions auto détenues s'établit à 18 k€ au 31.12.2019 contre 39 k€ au 31.12.2018.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 d'autoriser le Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Dedalus France par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 2 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 22 517 924 euros.

### 1.9.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2018 a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance pour une durée de 26 mois dans les limites de 35 000 000 euros pour l'émission de titre de capital et de 35 000 000 euros pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Suite à la décision du Directoire du 25 octobre 2018, cette délégation a été utilisée à hauteur de 8 929 529 euros pour l'augmentation de capital du 3 décembre 2018. Le reliquat disponible au titre de cette délégation s'élève à 26 070 471 euros.

### 1.10 GOUVERNANCE

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2019 a entériné le changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration (en lieu et place d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance).

Ainsi, depuis le 8 mars 2019, la Dedalus France est désormais dirigée par un Directeur Général assisté le cas échéant d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués se substituant au Directoire ; et administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 18 membres.

#### 1.10.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, ET D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2019, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat (1)	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2019	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Monsieur <b>MORETTI</b> Guglio	08/03/19	2025	Président du Conseil d'Administration	Président du CA et Administrateur Délégué de Dedalus Holding S.p.A	Représentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Membre du CA de ENeco Srl - Président de Fondazione Argelli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du CA de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KCC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Président du CA de Q Thermo Srl - Membre du CA de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologie Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du CA de CGWL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding 2 Spa - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Italia S.p.A - Président de Mt-Pro Metologie e Tecnologie Applicata S.r.l. - Managing Director of Dedalus Healthcare Limited - Membre du CA de Cynny Space Srl - Membre du Directoire de Medasys SA*** - Sole Director of HHC Malta Ltd.	Représentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du CA de Dedalus Piemonte Srl - Président et Administrateur Délégué, membre du CA de ENeco Spa - Président de Fondazione Argelli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du CA de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du CA de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KCC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Membre du CA de Planet Srl - Membre du CA de Prohealth Srl - Président du CA de Q Thermo Srl - Président du CA de Quadrifoglio Servizi Ambientali Spa - Représentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Président et Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologie Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du CA de CGWL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinica Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du CA de NewGekom Srl - Vice Président de Cleon Sağlık Hizmetleri ve ticaret anonim sirketleri (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A - Président de Mt-Pro Metologie e Tecnologie Applicata S.r.l. - Unique Administrateur de Quasar S.r.l. - Managing Director of Dedalus Healthcare Limited - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding 2 Spa - Président de CA de Genos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife Spa, Membre du Directoire de Medasys SA (2016-2019)
Monsieur <b>VAILLANT</b> Frédéric	29/06/10	2025	Directeur Général	Président : Agile Green Development SAS	Président : Dedalus Biologie et Dedalus Private Healthcare Solutions Administrateur de Dedalus Belgium/Vbysys	Président : MibagBus, Netika, DL Santé et Dedalus C&G Administrateur : Vbysys, Medasys Ltd. Président du Directoire de Medasys SA*** 2010-2019
Monsieur <b>NEYRAT</b> Didier	08/03/19	2025	Directeur Général Délégué		Directeur Général Dedalus Biologie, Dedalus C&G et Dedalus Private Healthcare Solutions Administrateur de Dedalus Belgium/Vbysys Président de Transico SAS et de M. Whim SAS	Directeur Général Netika, DL Santé et Dedalus C&G Président de Transico SAS et de M. Whim SAS
Monsieur <b>DORZE</b> Christian	11/12/18	2025	Vice-Président du Conseil d'Administration (2)	Chairman de Medmesafe	Administrateur de Swiss Medical Network	Président du C.S. de Vitalia Membre du Comité exécutif de la FHP Président de la Commission des Finances de la FHP Président de la Commission stratégique et économique de la FHP Membre du CA de l'UBHP Membre du Bureau de l'UBHP Président du C.S. et du Comité des Rémunérations de Medasys SA*** (2018)
Mme <b>HOFMANN</b> Florence	29/06/10	2025	Membre du Conseil d'Administration (3)			Director Organizational Development, Consumer Goods Business, D. Swarovski Corporation AG, Vice-Président du C.S. et Membre du Comité des Rémunérations de Medasys SA*** (2010-2019)
Monsieur <b>CHARETON</b> Yann	01/09/16	2025	Membre du Conseil d'Administration (4)		Managing Director de Ardian Mid Cap Buyout	Membre du CA de ACFI Investment Administrateur : PhotoTechLuxco 1 SA, Dedalus Holding Spa, Dedalus Holding 2 Spa, ARDIAN Italy Srl, Gelli Spa, Font Holding Spa, Sintetica SA, BidCo Sail SA and TopCo Sail SA Membre du C.S. et du Comité d'Audit de Medasys SA*** (2016-2019)
Monsieur <b>PIACENZA</b> Stefano	11/12/18	2025	Membre du Conseil d'Administration (5)	Attachée à la direction financière de Dedalus		I was member of financial department in an De Agostini Publishing (Italia Spa) (in the last five years till March 2018 when I entered Dedalus), previously I was not board member. Membre du Directoire de Medasys SA***
Mme <b>MINIRONE</b> Sara Luisa	01/09/16	2025	Membre du Conseil d'Administration		Directeur du marketing stratégique de Dedalus SpA	Membre du CA de Health Innovation Hub (consortium) Membre du C.S. de Medasys SA*** (2016-2019)
Mme <b>Bisabetta</b> NATALI	26/06/19	2025	Membre du Conseil d'Administration			
Monsieur <b>Frédéric</b> GRAVBREALK	20/12/19	2025	Membre du Conseil d'Administration	Président d'ALEEVA (SAS créée en 07/2019)	Président d'ALEEVA, Président de Partners100T, Président de Web100T (représentant de Partners100T)	Président de Webus (avant Partners100T, Président de Web100T (représentant de Partners100T)

\*\*\* Medasys ⇒ Dedalus France depuis le 08/03/2019

(1) Date d'échéance ou Année d'échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle

(2) Président du comité de rémunération

(3) Membre du comité de rémunération

(4) Président du comité d'audit

(5) Membre du comité d'audit

CA : Conseil d'Administration

C.S. : Conseil de Surveillance

**1.10.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, le 8 mars, le 27 mars, le 16 mai, le 23 juillet, le 11 septembre et le 20 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 87% au cours de l'exercice 2019.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil d'administration a constitué le 8 mars 2019 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Christian Le Dorze. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. En 2019, il s'est réuni une fois, le 16 mai.

Le comité d'audit constitué le 8 mars 2019 est à ce jour composé de deux membres qui sont Monsieur Stefano Piacenza, Président et Monsieur Yann Chareton. Ils ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2019, le comité d'audit s'est réuni deux fois, le 27 mars et le 11 septembre.

**1.10.3 INTERETS DES DIRIGEANTS**
**1.10.3.1 REMUNERATION**

## - Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil d'Administration qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Directeur Général et Didier Neyrat, Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2019	2018
<b><i>Période du 1er janvier 2019 au 8 mars 2019</i></b>		
<b><i>Frédéric Vaillant, Président du Directoire</i></b>		
Rémunération fixe	32 877 €	197 259 €
Rémunération variable	60 000 €	36 690 €
<b><i>Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire</i></b>		
Rémunération fixe	8 854 €	128 611 €
Rémunération variable	12 000 €	17 491 €
Indemnité de cessation de fonction	143 457 €	
<b><i>Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019</i></b>		
<b><i>Frédéric Vaillant, Directeur Général</i></b>		
Rémunération fixe	164 383 €	
Rémunération variable		
<b><i>Didier Neyrat, Directeur Général délégué</i></b>		
Rémunération fixe	137 450 €	
Rémunération variable		

L'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Directeur Général, et de Monsieur Didier Neyrat, Directeur Général Délégué. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à un nombre de mois de salaires (fixe plus variable) allant de 12 à 18 mois selon le niveau d'EBITDA atteint par rapport au budget concernant l'exercice précédent.

## - Les rémunérations visées à l'article L. 225-45 du code de commerce

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, 30 000 € ont été alloués aux membres du Conseil au titre de l'exercice 2019. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 79 k€ reste à percevoir par les membres du Conseil au titre des trois derniers exercices.

**1.10.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION**

Il n'existe pas de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions en 2019 et en 2018.

**1.10.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL**

## - Contrat d'intéressement et de participation

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Dedalus France depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet. A la clôture de l'exercice 2019, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce. Les sociétés Dedalus Biologie et Dedalus Private Healthcare Solution disposent d'un contrat de participation. Le calcul des participations s'effectue

conformément aux dispositions des articles L 3324-1, L 3324-3 du code du travail et de leurs décrets d'application. Le montant 2019 de cette participation s'élève à 659 k€ contre 289 k€ en 2018.

#### 1.10.5 OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Aucun des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches n'a réalisé des opérations sur titres au cours du dernier exercice.

##### 1.10.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

### 1.11 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### Commissaires aux Comptes titulaires

##### Actheos,

représenté par Géraldine Blin  
6, avenue du Coq, 75009 PARIS  
Date de nomination : 27 juin 2019  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires  
statuant sur les comptes de l'exercice 2024

##### KPMG S.A.

représenté par Xavier Troupel  
2, avenue Gambetta Tour Egho 92066 PARIS la Défense  
Date de nomination : 18 mai 2017  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires  
statuant sur les comptes de l'exercice 2022

#### Honoraires des Commissaires aux comptes

€'000	Actheos				KPMG				Autres		Total		
	Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Montant HT		
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
	Dedalus France	76,5	90	53%	65%	83	122	59%	65%			160	212
	Filiales intégrées globalement	23	23	16%	17%	20	14	14%	7%	19	17	62	54
	<b>Sous-total</b>	<b>99,5</b>	<b>113</b>	<b>69%</b>	<b>82%</b>	<b>103</b>	<b>136</b>	<b>74%</b>	<b>73%</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>222</b>	<b>266</b>
Autres prestations													
	Dedalus France	45	25	31%	18%	37	51	26%	27%			82	76
	<b>Sous-total</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>31%</b>	<b>18%</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>26%</b>	<b>27%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>76</b>
	<b>Total</b>	<b>144,5</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>140</b>	<b>187</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>304</b>	<b>342</b>

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : dont attestation d'un prêt interentreprises pour 2 k€ et 57 k€ au titre d'autres diligences, dont 20 k€ pour le cabinet Actheos et 37 k€ pour KPMG;
- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité dont intervention par le cabinet Actheos dans le cadre de l'acquisition de la société Web100T et de travaux d'audit sur cette société pour 20 k€.

#### 1.12 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Dedalus France.

#### 1.13 PERSPECTIVE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sous réserve de l'impact lié à la crise sanitaire du Covid-19 qui conduira à des décalages de certains projets engagés par les clients de Dedalus France, nous attendons une année 2020 dans le prolongement de 2019, en effet, bon nombre de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) lancent leurs projets de déploiement sous l'impulsion du programme Hop'En.

L'activité privée maintient également son dynamisme sur le déploiement de nos solutions administratives de patients en France, particulièrement grâce aux Centres de Lutte Contre le Cancer.

De plus, notre activité export devrait continuer à montrer une belle énergie, notamment au Maroc où nous devrions étendre nos positions et commencer à déployer la solution DopaSoin sur le secteur des cliniques privées.

Au niveau des plateaux techniques, nous investissons fortement sur le secteur public afin de conquérir de nouvelles parts de marché tandis que notre position de leader sur le marché privé est consolidée. 2020 devrait être encore une année de croissance tant sur la Biologie que sur l'Anatomopathologie et la Génétique, sous réserve du contexte et des incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19.

A la fin du premier trimestre, nous constatons à périmètre constant, un léger retrait de l'activité lié à l'effet Covid-19 sur les deux dernières semaines du mois de mars.

**1.14 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Plessis-Robinson, le 2 avril 2020.

Frédéric Vaillant  
Directeur Général

## 2. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2020

### - Projet de texte des résolutions

#### A caractère ordinaire :

##### **Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 2 005 256,33 euros.

##### **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice part du groupe de 838 371 euros.

##### **Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 suivante :

##### **Origine**

- perte de l'exercice	2 005 256,33 €
- Report à nouveau	- 10 632 062,83 €

##### **Affectation**

- Report à nouveau	- 12 637 319,16 €
--------------------	-------------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

##### **Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale ratifie les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 / et depuis le 1er janvier 2020 qui y sont mentionnées conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

##### **Cinquième résolution - Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Frédéric GRAVEREAUX en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 décembre 2019, aux fonctions d'administrateur de Monsieur Frédéric GRAVEREAUX, en remplacement de Monsieur Pierre SERAFINO, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Frédéric GRAVEREAUX exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

##### **Sixième résolution - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L.225-37-2 II du code de commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.225-37-2 II et R.225-29-1 du code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que décrite dans ce rapport et mentionnée dans le chapitre « Politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux » du rapport financier annuel 2019 de la société.

**Septième résolution - Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément à l'article L.225-100 II du code de commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, telles que décrites dans le rapport financier annuel 2019 de la société au chapitre «REMUNERATIONS VERSEES OU ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 AUX DIRIGEANTS».

**Huitième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Frédéric Vaillant, Président du Directoire jusqu'au 8 mars 2019 et Directeur Général depuis le 8 mars 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Frédéric Vaillant en sa qualité de Président du Directoire jusqu'au 8 mars 2019 et de Directeur Général depuis le 8 mars 2019, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits dans le rapport financier annuel 2019 au chapitre «REMUNERATIONS VERSEES OU ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 AUX DIRIGEANTS».

**Neuvième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Didier Neyrat, Directeur Général Délégué depuis le 8 mars 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Didier Neyrat en sa qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2019 au chapitre «REMUNERATIONS VERSEES OU ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 AUX DIRIGEANTS».

**Dixième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Jean-Paul Boulier, membre du Directoire jusqu'au 8 mars 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Paul Boulier en sa qualité de membre du Directoire jusqu'au 8 mars 2019, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits dans le rapport financier annuel 2019 au chapitre «REMUNERATIONS VERSEES OU ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 AUX DIRIGEANTS».

**Onzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DEDALUS FRANCE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 2 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 517 924 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **A caractère extraordinaire :**

***Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L.225-129-4, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants:

- 1) Délégué au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
  - d'actions ordinaires, et/ou
  - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
  - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront

réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible, en outre le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent dans la limite de leurs demandes,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment à l'effet de fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

***Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L.225-129-4, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-92:

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions ordinaires, et/ou
  - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
  - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance fixé à la quatorzième résolution.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution, et délègue au Conseil d'Administration la faculté d'instituer, s'il y

a lieu, dans les conditions prévues à l'article L.225-135 du code de commerce, pour tout ou partie d'une émission, un droit de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires.

- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 8) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment à l'effet de fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 9) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Quatorzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L 225-136 et L. 228-92:

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions ordinaires, et/ou
  - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
  - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la treizième résolution.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment à l'effet de fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Quinzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) Décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des douzième à quatorzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente autorisation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée

**Seizième résolution - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément aux articles L.225-129-4, L. 225-147 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Décide que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de titres de créances ou titres assimilés sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 000 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 4) Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
- 5) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

***Dix-septième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-4, L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires, avec faculté de subdélégation.

***Dix-huitième résolution - Pouvoirs pour les formalités***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

**Comptes  
Consolidés du  
Groupe  
Dedalus France  
2019**

**3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019**
**3.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

€'000	&	31.12.2019 (12 mois)	31.12.2018 retraité (1) (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	3.6.4	<b>55 203</b>	<b>34 137</b>
Autres produits ordinaires		153	58
Achats et variations de stocks		<6 351>	<3 644>
Autres charges d'exploitation	3.6.5.1	<13 095>	<9 568>
Impôts et taxes		<1 338>	<790>
Charges de personnel	3.6.5.2	<29 183>	<17 365>
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	3.6.5.3	<4 020>	<1 740>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 370</b>	<b>1 088</b>
Autres produits opérationnels	3.6.5.4	48	48
Autres charges opérationnelles	3.6.5.4	<435>	<666>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>935</b>	<b>470</b>
Produits financiers	3.6.5.5	123	36
Charges financières	3.6.5.5	<798>	<335>
Résultat financier	3.6.5.5	<675>	<299>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>261</b>	<b>171</b>
Impôt dû		26	<135>
Impôt différé	3.6.5.6	551	2 914
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	3.6.4	<b>838</b>	<b>2 950</b>
Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	3.6.5.7	0,01	0,04
Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	3.6.5.7	0,01	0,04

**3.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE**

<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	3.6.4	<b>838</b>	<b>2 950</b>
Réévaluation des engagements de retraite	3.6.6.12	<285>	32
Ecart de conversion		2	1
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>555</b>	<b>2 983</b>
Résultat global revenant aux minoritaires			
<b>Résultat global revenant au groupe</b>		<b>555</b>	<b>2 983</b>

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et sont présentés au paragraphe 3.6.9.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**3.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE**

€'000	&	31.12.2019	31.12.2018 retraité (1)	
<b>ACTIF</b>				
	Goodwill	3.6.6.1	47 340	20 934
	Immobilisations incorporelles	3.6.6.2	15 064	14 997
	Immobilisations corporelles	3.6.6.3	6 091	1 274
	Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 690	1 301
	Actifs d'impôts différés	3.6.6.5	3 928	2 995
	Créances non courantes	3.6.6.6	4 932	2 648
	<b>Total actif non courant</b>		<b>79 044</b>	<b>44 149</b>
	Stocks et en-cours		81	130
	Clients	3.6.6.7	27 985	22 264
	Autres créances courantes	3.6.6.8	5 439	3 277
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.9	4 649	6 669
	<b>Total actif courant</b>		<b>38 154</b>	<b>32 340</b>
	<b>Total de l'actif</b>		<b>117 198</b>	<b>76 489</b>
<b>PASSIF</b>				
	Capital	3.6.6.10	32 211	32 211
	Primes		11 228	11 228
	Réserves		<3 083>	<6 087>
	Ecart de conversion		2	
	Résultat de l'exercice	3.6.4	838	2 950
	<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>41 196</b>	<b>40 303</b>
	Provisions	3.6.6.11	478	181
	Provisions pour engagements de retraite	3.6.6.12	3 858	2 563
	Passifs d'impôts différés	3.6.6.13	2 086	2 094
	Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.15	35 025	7 839
	Autres dettes non courantes	3.6.6.16	517	635
	<b>Total passif non courant</b>		<b>41 963</b>	<b>13 312</b>
	Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.17	8 031	3 491
	Dettes fournisseurs	3.6.6.18	6 972	3 860
	Autres dettes courantes	3.6.6.19	19 035	15 524
	<b>Total passif courant</b>		<b>34 039</b>	<b>22 875</b>
	<b>Total du passif</b>		<b>117 198</b>	<b>76 489</b>

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et sont présentés au paragraphe 3.6.9.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

€000	§	31.12.2019 (12 mois)	31.12.2018 retraité (1) (12 mois)
		<b>838</b>	<b>2 950</b>
		<b>4 060</b>	<b>1 683</b>
		<b>752</b>	<b>293</b>
		<b>&lt;551&gt;</b>	<b>&lt;2 896&gt;</b>
		<b>109</b>	
		<b>3 985</b>	<b>3 464</b>
		<b>9 193</b>	<b>5 494</b>
		<b>&lt;343&gt;</b>	<b>&lt;295&gt;</b>
		<b>8 850</b>	<b>5 199</b>
		<b>250</b>	<b>&lt;20&gt;</b>
		<b>&lt;6 945&gt;</b>	<b>&lt;991&gt;</b>
		<b>1 120</b>	<b>1 230</b>
		<b>2 724</b>	<b>&lt;580&gt;</b>
		<b>&lt;1 157&gt;</b>	<b>&lt;169&gt;</b>
		<b>&lt;4 008&gt;</b>	<b>&lt;530&gt;</b>
		<b>4 842</b>	<b>4 669</b>
		<b>&lt;4 368&gt;</b>	<b>&lt;3 688&gt;</b>
		<b>560</b>	<b>702</b>
		<b>&lt;836&gt;</b>	<b>&lt;535&gt;</b>
		<b>&lt;382&gt;</b>	<b>&lt;134&gt;</b>
		<b>&lt;25 672&gt;</b>	<b>&lt;14 209&gt;</b>
		<b>49</b>	<b>250</b>
		<b>&lt;30 649&gt;</b>	<b>&lt;17 614&gt;</b>
		<b>&lt;1 534&gt;</b>	<b>&lt;384&gt;</b>
		<b>&lt;954&gt;</b>	
		<b>6 333</b>	<b>4 611</b>
		<b>&lt;841&gt;</b>	<b>&lt;881&gt;</b>
			<b>526</b>
		<b>&lt;11&gt;</b>	<b>&lt;950&gt;</b>
		<b>107</b>	
		<b>776</b>	<b>37</b>
		<b>&lt;2 000&gt;</b>	
		<b>22 000</b>	<b>11 089</b>
		<b>&lt;89&gt;</b>	<b>&lt;9 707&gt;</b>
			<b>9 165</b>
		<b>9</b>	<b>&lt;9&gt;</b>
		<b>23 796</b>	<b>13 497</b>
		<b>&lt;9&gt;</b>	<b>111</b>
		<b>&lt;2 020&gt;</b>	<b>663</b>
		<b>6 669</b>	<b>6 006</b>
		<b>4 649</b>	<b>6 669</b>

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et sont présentés au paragraphe 3.6.9.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

	Capital social	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de réévaluation engagements retraite	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres retraités au 01.01.18</b>	<b>23 282</b>	<b>10 992</b>	<b>&lt;104&gt;</b>	<b>&lt;6 496&gt;</b>	<b>497</b>	<b>&lt;1&gt;</b>	<b>28 170</b>		<b>28 170</b>
Variation de capital de la société consolidante	8 929	236					9 165		9 165
Opérations sur autocontrôle			<9>	<7>			<16>		<16>
Résultat net 2018 retraité (1)				2 950			2 950		2 950
Réévaluation des engagements de retraite					32		32		32
Variation de la différence de conversion						1	1		1
Résultat Global 2018 retraité (1)							2 983		2 983
<b>Capitaux propres au 31.12.18 retraité (1)</b>	<b>32 211</b>	<b>11 228</b>	<b>&lt;113&gt;</b>	<b>&lt;3 553&gt;</b>	<b>529</b>	<b>0</b>	<b>40 302</b>	<b>0</b>	<b>40 302</b>
Impact IFRS 16 première application (2)				-71			<71>		<71>
<b>Capitaux propres retraités au 01.01.19</b>	<b>32 211</b>	<b>11 228</b>	<b>&lt;113&gt;</b>	<b>&lt;3 624&gt;</b>	<b>529</b>	<b>0</b>	<b>40 231</b>	<b>0</b>	<b>40 231</b>
Variation de capital de la société consolidante							0		0
Opérations sur autocontrôle			<9>	<5>			<14>		<14>
Résultat net 2019				838			838		838
Variation de périmètre				424			424		424
Réévaluation des engagements de retraite					<285>		<285>		<285>
Variation de la différence de conversion						2	2		2
Résultat Global 2019							979		979
<b>Capitaux propres au 31.12.19</b>	<b>32 211</b>	<b>11 228</b>	<b>&lt;122&gt;</b>	<b>&lt;2 367&gt;</b>	<b>244</b>	<b>2</b>	<b>41 196</b>	<b>0</b>	<b>41 196</b>

(1) l'impact de l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G sont présentés au paragraphe 3.6.9

(2) les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été retraités de l'impact des dispositions de la norme IFRS 16 appliquées par le Groupe pour la première fois à cette date sans ajustement sur les comparatifs.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

### 3.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 avril 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2020. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Dedalus France est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

Dedalus France est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FRO000052623) et dont le siège social est 22 avenue Galilée à Le Plessis-Robinson 92350 -France.

#### 3.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le Groupe Dedalus France a enregistré en 2019, un chiffre d'affaires consolidé de 55 203 k€ contre 34 137 k€ en 2018. Cette progression de 61,7% tient compte de l'effet positif des variations de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société WEB100T en juillet 2019 et des sociétés DL Santé et Infologic-Santé acquises en octobre 2018.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du Groupe est en progression de 21% par rapport à l'année 2018, portée par un rebond d'activité auprès des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et la signature d'un important contrat avec une clinique libanaise comprenant la vente d'un robot de bloc opératoire qui a contribué à hauteur de 2 740 k€ au chiffre d'affaires 2019.

*Les journées D4 (D-for) Evolution* organisées les 22 et 23 janvier 2019 à Paris ont marqué le *lancement officiel de la nouvelle stratégie du Groupe* dont les maîtres-mots sont la rétrocompatibilité et l'interopérabilité des systèmes. Face aux nouveaux enjeux du marché et aux besoins émergents des professionnels de santé, le Groupe a choisi d'adopter une approche intégrant de nouveaux modules intuitifs et ergonomiques. Cette approche permettra aux établissements d'évoluer en souplesse vers un système d'information présentant l'intérêt du modulaire et de l'intégrer. Pensée pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements de santé, la stratégie D4 s'applique notamment aux Groupements Hospitaliers de Territoire confrontés aux problématiques de convergence, d'uniformisation des plateaux techniques, de partage de données, d'optimisation du circuit ville-hôpital.

L'assemblée générale du 8 mars 2019 a adopté les résolutions relatives à la *modification de la dénomination sociale de la société Medasys devenue Dedalus France et au changement de son mode d'administration et de direction* par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.

Etape clef dans le processus de développement et de consolidation du Groupe Dedalus, ce changement de nom synonyme de croissance, de synergies et de performance, porte les nouvelles ambitions du Groupe. Fédératrice, cette identité impulse une nouvelle dynamique au Groupe en s'appuyant entre autres sur des processus communs, une communication homogène et des savoir-faire partagés. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie présentée au niveau national lors des journées D4 Evolution.

Le 6 mai 2019, Frédéric Vaillant, Directeur Général de Dedalus France, a annoncé la *création d'une division robotique*. Cette décision démontre à nouveau l'investissement fort du groupe sur les plateaux techniques afin d'apporter aux GHT et aux groupes privés la bonne solution médico-financière ainsi qu'une démarche d'optimisation unique sur le marché. Le robot Pharmoduct change le paradigme et assure la continuité du circuit oncologique en optimisant de manière drastique le processus de préparation des traitements anticancéreux, en parfaite intégration avec le Système d'Information existant dans l'établissement de santé.

#### *Croissance externe,*

Dedalus France a annoncé le 30 juillet 2019 l'acquisition de la société Web100T via sa holding Partners100T. Web100T est une société d'édition de logiciels de gestion médico-administrative et médicale dédiés aux établissements de santé principalement privés (groupements régionaux ou nationaux). L'acquisition d'un acteur majeur de l'édition de logiciels de gestion médico-administrative, qui développe en outre la solution PMSI la plus performante du marché, permet à Dedalus France d'entrer de plain-pied sur le secteur des établissements de santé privés en France. Des synergies importantes ont été identifiées sur le plan de la stratégie produits. Cette acquisition s'intègre parfaitement dans la stratégie D4 de Dedalus en termes d'interopérabilité et de rétrocompatibilité. Le groupe bénéficie ainsi de solutions qui compléteront ses bases installées publiques et privées, en France mais également à l'international.

Dedalus France a acquis l'intégralité des actions de Web100T, via sa holding Partners100T, sur la base d'une valeur d'entreprise de 26 M€. Il est précisé que cette acquisition a fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'Administration de Dedalus France.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus Italia au profit de Dedalus France à hauteur de 22 M€ qui pourra être totalement ou partiellement converti en capital, ainsi que par des financements bancaires à hauteur de 4 M€.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire consenti par Dedalus Italia sont les suivantes :

- Montant : 22 000 000 euros,
- Taux d'intérêt : 3,5 %,
- Maturité de l'avance en compte-courant : 10 ans

Les principales caractéristiques du financement bancaire CEPAL sont les suivantes :

- Montant : 4 000 000 euros,
- Durée : 5 ans,
- Taux d'intérêt moyen : 1,85 %,
- Sûreté : Aucune

Le prix d'acquisition est de 26 M€ et le goodwill provisoire s'établit à 26 167 k€.

Cette acquisition est assortie des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Dedalus France d'une durée de 24 mois sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est limitée aux délais de reprise des différentes administrations. Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix prévu de 2 M€ qui ne sera pas suivi d'effet en raison de la non-obtention d'un contrat client. L'analyse du goodwill et son affectation sont actuellement en cours.

L'impact de cette acquisition sur les comptes consolidés au 31.12.2019, pour la période comprise entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2019, s'établit à 4 214 k€ au chiffre d'affaires et à 7 k€ au résultat net.

Le 21 novembre 2019, Dedalus France a acquis pour 20 k€ la solution Quarness Alerting de la société Quarness SAS entrée en liquidation judiciaire le 21 juin 2019 alors que des négociations étaient en cours avec Vivalto concernant l'installation de la licence Quarness Alerting. Dedalus, les fondateurs de Quarness et Vivalto ont conclu un accord de vente du logiciel pour une contrepartie de 1 million d'euros pris en compte au quatrième trimestre 2019. Toutefois, cette acquisition s'inscrit dans la stratégie plus globale du groupe Dedalus, dont l'objectif est de vendre la solution Quarness à Dedalus.me, société dédiée à la promotion de la solution Quarness à l'avenir.

#### *Opérations de réorganisation interne,*

Au cours du 4ème trimestre 2019, afin de simplifier sa structure, le Groupe a procédé à trois opérations de réorganisation interne. L'une intervenue le 2 septembre 2019 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, concerne la fusion absorption de DL Santé par Dedalus Biologie (anciennement Netika). Les activités similaires de ces sociétés ont motivé leur rapprochement. Une autre opération se rapporte à la fusion absorption de Dedalus C&G par Dedalus France, le 31 décembre 2019 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Et enfin, le 31 décembre 2019, la société Dedalus France a procédé à la fusion absorption, avec effet rétroactif au 31 juillet 2019, de la société Holding Partners100T qui constituait un groupe avec sa filiale WEB100T lors de son acquisition par Dedalus France le 30 juillet 2019. Suite à l'acquisition de Partners100T cette dernière s'est retrouvée sans salarié et par conséquent sans objet.

#### **3.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Dedalus France au titre de l'exercice 2019 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 Contrats de location applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. Selon ce modèle, la dotation aux amortissements de l'actif est comptabilisée en charge opérationnelle et le coût de la dette envers le bailleur en charge financière. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions permises par la norme en continuant de constater une charge de loyer opérationnelle pour les contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. Le Groupe applique la norme IFRS 16 dans ses comptes consolidés à partir du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée. Selon cette méthode, l'effet de la première application de la norme est comptabilisé dans les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans retraitement des périodes comparatives. Le taux d'actualisation retenue est identique au taux marginal de l'endettement du Groupe.

Le tableau ci-après résume les effets de l'adoption de la norme IFRS 16 sur l'état de la situation financière consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

en k€	Base IFRS 16 31/12/2019	Impact d'ouverture au 01/01/2019
Achats et charges externes	883	
Dotations aux amortissements	<887>	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;4&gt;</b>	
Intérêts financiers	<79>	
Impôts différés	55	
<b>Résultat net revant au Groupe</b>	<b>&lt;28&gt;</b>	
Ecart d'acquisition	39	
Immobilisations corporelles brutes	6 973	3 177
Amortissements des immo.corporelles	<2 258>	<611>
Actif d'impôts différés	72	
<b>Impact net actif</b>	<b>4 826</b>	<b>2 566</b>
Capitaux propres part du Groupe	<111> *	<71>
Total passif courant	1 125	469
Total passif non courant	3 812	2 169
<b>Impact net passif</b>	<b>4 826</b>	<b>2 566</b>

\*dont 12 K€ de crédits-bails déjà retraités antérieurement au titre d'IAS17

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables à l'exercice 2019, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 :

- Amendements à IFRS 9, Instruments financiers : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative,
- Interprétation IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux,
- Amendements à IAS 19, Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation de plans,
- Amendements à IAS 28, Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises,
- Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2015-2017.

Les normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers liés à l'application de ces normes.

- Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

- Estimations et jugements significatifs

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires (note 3.6.2.2.7)

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Evaluation des actifs (note 3.6.2.2.4)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les goodwill nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

Evaluation des passifs sur engagements de retraite (note 3.6.2.2.13)

L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses

actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Estimation des provisions sur litiges (note 3.6.2.2.12)

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

### 3.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

#### 3.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les filiales sont consolidées.

#### 3.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### 3.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.

#### 3.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du Groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;

Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

#### 3.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

### 3.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

#### 3.6.2.2.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère évalués sur la base du coût historique sont convertis en cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

#### 3.6.2.2.2 GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Le goodwill est la différence entre la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale de la contrepartie transférée et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de goodwill. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond au goodwill. Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 3.6.2.2.4. Les dépréciations sur les goodwill ne sont pas réversibles.

### 3.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Lorsque ces critères ne sont pas respectés, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont supportées.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction de et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur.

### 3.6.2.2.4 PERTE DE VALEUR DES GOODWILL, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

A chaque date de clôture, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur.

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les goodwill et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans en une unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprise est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est affectée, en premier lieu, sur la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

Au niveau de Dedalus France, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Dedalus France où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les goodwill résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour chaque UGT la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil d'administration. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris le goodwill).

#### 3.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant) diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles, les éventuelles valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à chaque clôture et, donnent lieu, en cas de modification significative, à une révision prospective des plans d'amortissement.

#### 3.6.2.2.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### 3.6.2.2.7 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La reconnaissance du chiffre d'affaires conforme à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » s'effectue en suivant les cinq étapes suivantes :

Identification du contrat avec la prise en compte de regroupement des contrats qui peuvent interagir

Identification des obligations de prestation en appréciant les biens ou services promis dans le contrat et en identifiant comme une obligation de prestation chaque promesse de fournir au client un bien ou un service (ou un groupe de biens ou services) distinct ou une série de biens ou de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme

Détermination du prix de transaction

Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation distinctes (ou bien ou service distinct) qui reflète le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client.

Obligations de prestation remplies : le chiffre d'affaires est pris en compte lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis (c'est-à-dire en transférant un actif). Un actif est transféré lorsque le client en a obtenu (ou à mesure qu'il en obtient) le contrôle. Pour chaque obligation de prestation identifiée le Groupe détermine lors de la passation du contrat si l'obligation de prestation est rempli progressivement ou à un moment précis.

**Matériel** : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des produits au client, ce qui intervient généralement au moment de la livraison.

**Licences** : le chiffre d'affaires de licences de logiciels provient de l'octroi de licences à des clients pour l'utilisation des logiciels du Groupe.

La vente de licences d'utilisation des logiciels auprès de nouveaux clients s'accompagne généralement de prestations de services qui ne sont pas distinctes et sont essentielles pour le fonctionnement du logiciel dans l'environnement de production du client.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires de licence est comptabilisé progressivement selon le rythme de reconnaissance de l'obligation de service. L'obligation de prestation de service est remplie quand le client reconnaît que le logiciel est apte à passer en production. Cette étape correspond le plus souvent à la signature de la Vérification d'Aptitude pour les clients français.

Le chiffre d'affaires issu des licences de modules additionnels (add-ons) ou d'extension de licences suite à un rattachement d'un nouvel établissement (secteur hospitalier), est reconnu au moment de la signature de la commande ferme si la licence de base remplit les critères ci-dessus.

**Prestations de services** : Dans le cadre d'un contrat complexe (comprenant licences et prestations de service), pour lequel les prestations ne sont pas distinctes, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées progressivement selon le degré d'avancement. La méthode d'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des jalons internes, notamment des coûts engagés sur le projet par rapport aux coûts à terminaison estimés. Ces contrats complexes correspondent principalement aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte

attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Services de soutien technique après-vente rattachés aux licences : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Dedalus France sont comptabilisés linéairement sur la durée des services.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
  - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'obligations de prestation distinctes pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.
  - La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée progressivement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
  - La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée progressivement de façon linéaire sur la durée des services du contrat SaaS.
  - Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.
  - Le chiffre d'affaires issu de contrats avec plusieurs obligations de prestation de service (ou de biens), c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance, voire de services, vendus ensemble, est reparti entre chaque obligation de prestation de service (ou de bien) du contrat en fonction de l'estimation du prix de vente séparé d'un bien ou d'un service.

#### 3.6.2.2.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ces rubriques concernent des produits ou charges, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans le compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que les coûts de restructuration et de réorganisation, la dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill), et les moins-values de cessions.

#### 3.6.2.2.9 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

#### 3.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### 3.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise. La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

#### 3.6.2.2.12 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### 3.6.2.2.13 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses

actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

#### 3.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

#### 3.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

##### 3.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuable sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultat, qui prend en compte les produits des intérêts et des dividendes, est comptabilisée en résultat net. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

##### 3.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

##### 3.6.2.2.15.3 Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net.

##### 3.6.2.2.15.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés.

#### 3.6.2.2.16 IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,

Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

#### 3.6.2.2.17 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

#### 3.6.2.2.18 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

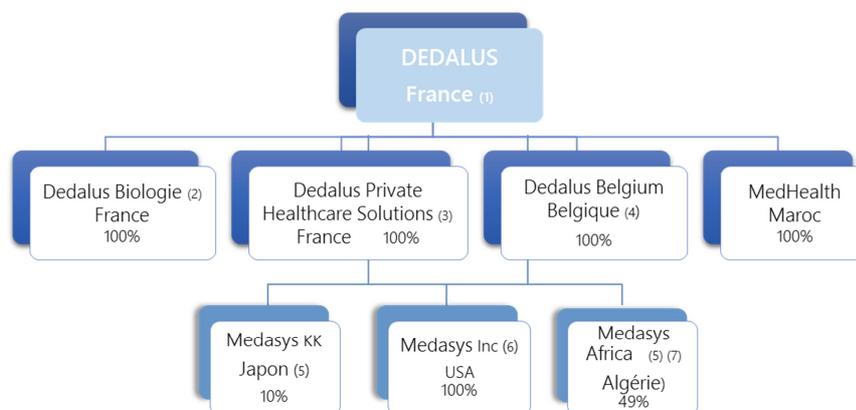
#### 3.6.2.2.19 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Conseil d'administration afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Conseil d'administration est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

#### 3.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION



(1) Medasys SA a pris la dénomination de Dedalus France le 08.03.19.

le 31.12.19 avec effet rétroactif au 01.01.19, Dedalus France a fusionné par absorption sa filiale Dedalus C&G (anciennement Infologic Santé) acquise le 16 octobre 2018.

Le 31.12.19 avec effet rétroactif au 31.07.19 Dedalus France a fusionné par absorption la Holding Partners100T acquise le 30.07.19.

(2) Netika SAS a pris la dénomination de Dedalus Biologie le 29.03.19.

Le 02.09.19 avec effet rétroactif au 01.01.19 Dedalus Biologie a fusionné par absorption sa société sœur DL Santé acquise le 04 octobre 2018 par Dedalus France.

(3) WEB100T acquise le 30.07.19 via sa Holding Partners100T a pris la dénomination de Dedalus Private Healthcare Solutions le 23.10.19.

(4) Mexys a pris la dénomination de Dedalus Belgium le 04.11.19

(5) non comprise dans le périmètre de consolidation

(6) en sommeil depuis l'exercice 2001

(7) en cours de constitution.

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Dedalus France exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées. Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des autres filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2018.

### 3.6.4 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

- Répartition du chiffre d'affaires

€'000	31.12.19		31.12.18	
France	47 820	86,6%	30 540	89,5%
Europe	2 315	4,2%	1 417	4,2%
Amérasie	201	0,4%	177	0,5%
Afrique - Proche-Orient	4 867	8,8%	2 003	5,9%
<b>Total</b>	<b>55 203</b>	<b>100%</b>	<b>34 137</b>	<b>100%</b>

Le Groupe Dedalus France a enregistré en 2019, un chiffre d'affaires consolidé de 55 203 k€ contre 34 137 k€ en 2018. Cette progression de 61,7% tient compte de l'effet positif des variations de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société WEB100T en juillet 2019 et des sociétés DL Santé et Infologic-Santé acquises en octobre 2018.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du Groupe est en progression de 21% par rapport à l'année 2018, portée par un rebond d'activité auprès des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et la signature d'un important contrat avec une clinique libanaise comprenant la vente d'un robot de bloc opératoire qui a contribué à hauteur de 2 740 k€ au chiffre d'affaires 2019.

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

- Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	31.12.19		31.12.18 retraité (1)	
France	957	114,2%	3 197	108,4%
Europe	<85>	-10,1%	<277>	-9,4%
Afrique - Proche-Orient	<34>	-4,1%	30	1,0%
<b>Total</b>	<b>838</b>	<b>100%</b>	<b>2 950</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

### 3.6.5 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

#### 3.6.5.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.19	31.12.18
Eau et électricité	35	15
Fournitures administratives et petit matériel	214	83
Sous traitance administrative	365	387
Location mobilière ou immobilière	991	966
Entretiens et réparations	350	199
Assurances	166	110
Honoraires	1 996	1 583
Publicité	765	525
Frais postaux et de télécommunications	345	188
Frais de déplacements, missions et réceptions	2 814	1 744
Services bancaires	200	154
Créances clients irrécouvrables	4 031	3 464
Différence de conversion	9	32
Divers	814	118
<b>Total</b>	<b>13 095</b>	<b>9 568</b>

Au titre de l'exercice 2019, La contribution aux autres charges d'exploitation représentent 1 602 k€ pour les sociétés acquises en octobre 2018 et 766 k€ sur 5 mois pour la société Dedalus Private Healthcare Solutions acquise le 31.07.2019.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée. L'impact positif sur la charge de loyer au titre de l'exercice 2019 s'élève à 883 k€.

Les créances clients irrécouvrables pour 4 031 k€ au 31.12.2019 sont à rapprocher des reprises de dépréciation des créances clients qui s'élèvent à 3 084 k€. Elles représentaient respectivement 3 464 k€ et 3 360k€ en 2018

**3.6.5.2 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS**

€'000	31.12.19	31.12.18
Salaires	23 499	14 579
Charges sociales	9 248	5 766
<b>Total charges de personnel</b>	<b>32 747</b>	<b>20 345</b>
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<2 495>	<2 054>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<1 069>	<926>
<b>Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés</b>	<b>&lt;3 564&gt;</b>	<b>&lt;2 980&gt;</b>
Salaires nets	21 004	12 525
Charges sociales nettes	8 179	4 840
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>29 183</b>	<b>17 365</b>

Le montant total des coûts de personnel avant imputation de la production immobilisée, est de 32 747 k€ en 2019 à comparer à 20 345 k€ en 2018. La variation est principalement due à la contribution des sociétés acquises en 2018 qui représentent 8 569 k€ en 2019 contre 2 150 k€ sur 3 mois en 2018, à Dedalus Private Healthcare Solutions acquise le 30.07.2019 et prise en compte sur 5 mois à 2 667 k€ en 2019. Contribue également à la variation les indemnités de rupture avec le personnel pour 436 k€ contre 313 k€ en 2018. Le crédit d'impôt compétitivité et emploi CICE imputé sur les charges de personnel de 394 k€ en 2018 a été remplacé par une baisse de cotisations sociales au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A fin décembre 2019, l'effectif du Groupe était de 538 collaborateurs dont 108 provenant de l'entrée de Dedalus Private Healthcare Solutions dans le périmètre, à comparer à 401 collaborateurs à fin décembre 2018.

Il y a eu un départ en retraite de collaborateur en 2019. En 2019, les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 22 k€ contre 29 k€ en 2018.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)	Dedalus France	Dedalus Biologie	Dedalus Private Healthcare Solutions	Dedalus Belgium	Medhealth Maroc	au 31.12.19	au 31.12.18
	France	France	France	Belgique	Maroc		
Ingénieurs et cadres	195	100	95	8	3	401	278
Employés, techniciens et	64	56	13	2		135	120
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>156</b>	<b>108</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>536</b>	<b>398</b>

**3.6.5.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

€'000	31.12.19	31.12.18
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 397	4 537
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	744	687
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<3 285>	<3 360>
Dotations aux provisions	467	126
Reprises des provisions	<303>	<250>
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>4 020</b>	<b>1 740</b>
Dotations aux provisions financières	41	21
Reprises des provisions financières	<1>	<13>
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>40</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>4 060</b>	<b>1 748</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 6 397 k€ au 31.12.2019 comprennent à hauteur de 1 430 k€ l'amortissement des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition des filiales acquises en 2018, il représentait 789 k€ au 31.12.2018. Les dotations aux amortissements comprennent également 752 k€ pour les passifs de loyers constatés pour la première fois au 01.01.19 conformément à la norme IFRS 16.

Au 31 décembre 2019, les dotations pour dépréciation des actifs circulants pour 744 k€ concernent les créances clients présentant un risque d'irrecouvrabilité. Les reprises de dépréciation des actifs circulants pour 3 285 k€ se rapportent pour 3 084 k€ aux créances clients irrécouvrables inscrites en autres charges d'exploitation pour 4 031 k€ au 31.12.2019- et aux stocks pour 201 k€. Les dotations aux provisions pour risques et charges opérationnelles de 467 k€ se rapportent pour 101 k€ à des litiges prudhommaux, 17 k€ à des risques clients, 50 k€ à un risque fournisseur, 11 k€ à des risques divers, 54 k€ à l'engagement de retraite et à 245 k€ à un cout probable vis-à-vis d'un partenaire dans le cadre du déploiement d'un important contrat client. Les reprises aux provisions pour risques et charges opérationnelles de 303 k€ concernent les litiges prudhommaux pour 88 k€, les risques clients pour 28 k€, 180 k€ l'engagement de retraite pour et à un débiteur divers pour 6 k€.

**3.6.5.4 AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES**

Au 31 décembre 2019, Les autres charges opérationnelles courantes pour 435 k€ concernent les frais liés à l'acquisition de la filiale Dedalus Private Healthcare Solutions pour 325 k€ et à la mise au rebus d'agencements pour 110 k€.

**3.6.5.5 RESULTAT FINANCIER**

€'000	31.12.19	31.12.18
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	46	4
Gains de change	32	6
Autres produits financiers	45	12
Reprises de provisions pour risques financiers		13
<b>Produits financiers</b>	<b>123</b>	<b>35</b>
Intérêts financiers	<752>	<295>
Pertes de change	<41>	<18>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<5>	<21>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;798&gt;</b>	<b>&lt;334&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;675&gt;</b>	<b>&lt;299&gt;</b>

La variation des intérêts financiers entre le 31.12.18 et le 31.12.19 s'explique principalement par l'augmentation des intérêts des emprunts liés aux opérations d'acquisition de 2018 et 2019, par la contribution de Dedalus Private Healthcare Solutions acquise le 31.07.2019 et par l'application de la norme IFRS 16 au 01.01.19.

La rémunération du compte courant de la société mère Dedalus Italia s'établit à 409 k€ en 2019 contre 89 k€ en 2018.

**3.6.5.6 IMPOT**

Au 31 décembre 2019, le produit d'impôts différés s'établit à 551 k€ contre 2 914 k€ en 2018 qui comprenait pour la première fois l'activation d'une partie du report déficitaire de Dedalus France pour 2 994 k€.

Les actifs d'impôts différés actifs pour 3 928 k€ au 31.12.2019 se rapportent entre autres aux déficits fiscaux activés pour 2 498 k€.

Au 31.12.2019, l'analyse des résultats fiscaux prévisionnels du Groupe sur la durée du Business Plan du Groupe (3ans) ont conduit à maintenir le niveau d'impôts différés actifs constitué en 2018 réduit par leur utilisation en 2019 à hauteur de 860 k€ soit un montant de 2 498 k€. Le report déficitaire non activé de Dedalus France au 31.12.2019 s'élève à 21 310 k€. Les sociétés Dedalus France et ses filiales françaises ont opté pour l'intégration fiscale, toutefois Dedalus Private Healthcare Solutions n'est pas incluse dans le périmètre du groupe fiscal au titre de l'exercice 2019.

€'000	
	<b>Impôt différés actifs à l'ouverture</b>
	<b>2 998</b>
	Impôts différés utilisés en 2019
	-860
	impôts différés reconnus pour 2022
	770
	ajustement des impôts différés à utiliser en 2020 et 2021
	-269
	ajustement des impôts différés reconnus pour 2019 et non utilisés
	-141
	<b>Impôt différés actifs à la clôture</b>
	<b>2 498</b>

Les passifs d'impôts différés pour 2 086 k€ sont liés aux amortissements des éléments amortissables affectés à un goodwill pour 1 691 k€ et aux autres retraitements pour 395 k€.

**3.6.5.7 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE**

€'000	31.12.19	31.12.18
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	112 589 629	81 377 650
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<254 522>	<218 535>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation		2 394 344
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	112 335 107	83 553 459
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>0,01</b>	<b>0,04</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	112 335 107	83 553 459
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	112 335 107	83 553 459
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>0,01</b>	<b>0,04</b>

**3.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE**
**3.6.6.1 GOODWILL**

(€'000)		Dépréciations			Valeur Brute	Dépréciations	Valeur nette
	Activité	Valeur Brute au 31.12.19	cumulées au 31.12.19	Valeur nette au 31.12.19	retraitee (1) au 31.12.18	cumulées au 31.12.18	retraitee (1) au 31.12.18
<b>Dedalus Biologie (2)</b>	<i>Biologie</i>	13 829	1 184	12 645	7 079	1 184	5 895
<b>DL Santé (2)</b>	<i>Biologie</i>			-	6 624		6 624
<b>Dedalus C&amp;G (3)</b>	<i>Biologie</i>	3 914		3 914	3 801		3 801
<b>Dedalus Belgium (4)</b>	<i>Santé</i>	881	881	-	881	881	-
<b>Dedalus Private</b>							
<b>Healthcare Solutions (5)</b>	<i>Santé</i>	26 167		26 167			
<b>Activités Thales</b>	<i>Santé</i>	772		772	772		772
<b>Saric International</b>	<i>Biologie</i>	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
<b>Total</b>		<b>50 685</b>	<b>3 345</b>	<b>47 340</b>	<b>24 279</b>	<b>3 345</b>	<b>20 934</b>

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de DL Santé et de Dedalus C&G acquises en 2018 et présentés au paragraphe 3.6.9.

(2) le 02.09.19, la filiale DL Santé a été fusionnée et absorbée par la filiale Dedalus Biologie (anciennement Netika)

(3) le 31.12.19 avec effet rétroactif au 01.01.19, Dedalus France a fusionné par absorption sa filiale Dedalus C&G (anciennement Infologic Santé) acquise le 16.10.18

(4) la société Belge Mexys a pris la dénomination sociale de Dedalus Belgium le 23.10.2019

(5) WEB100T acquise le 30.07.19 via sa Holding Partners100T a pris la dénomination de Dedalus Private Healthcare Solutions le 23.10.19.

Le goodwill au 31.12.2019 de Dedalus Private Healthcare Solutions acquise en 2019 a été déterminé comme suit :

(€'000)	Dedalus Private Healthcare Solutions au 30.07.2019
Actif net acquis	1 496
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>23 691</b>
<b>Goodwill provisoire avant retraitements consolidés</b>	<b>25 187</b>
Provision pour indemnité de départ à la retraite	1 094
IFRS 16 reconnaissance des contrats de location	51
Charges de restructuration	174
Impôt différé	<340>
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>26 167</b>

L'impact de l'acquisition de Dedalus Private Healthcare Solutions sur les comptes consolidés au 31.12.2019, pour la période comprise entre la date d'acquisition du 31.07.2019 et le 31.12.2019, s'établit à 4 214 k€ au chiffre d'affaires et à 7 k€ au résultat net.

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu est de 11 % en 2019, il était de 10,5 % en 2018.
- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2019 identique à celui de 2018.

Au 31 décembre 2019, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable, notamment une variation combinée de plus ou moins un point des hypothèses clés retenues pour les calculs.

**3.6.6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

€000	31.12.17	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	Retraitements (1)	31.12.18 retraité (1)
	28 702	2 986	<54>	2 900	32	<2 900>	31 666
	2 860	4	<116>	1 032		3 328	7 108
	3 905	4	<2 012>			2 506	4 403
	<b>35 467</b>	<b>2 994</b>	<b>&lt;2 181&gt;</b>	<b>3 932</b>	<b>32</b>	<b>2 934</b>	<b>43 177</b>
€000	31.12.17	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres	Autres	31.12.18 retraité (1)
	21 621	3 515	<54>	1 893		<2 017>	24 959
	1 254	496	<116>	750		134	2 518
	2 467	192	<2 012>			56	703
	25 342	4 203	<2 181>	2 644		<1 827>	28 180
	<b>10 125</b>	<b>&lt;1 209&gt;</b>		<b>1 288</b>	<b>32</b>	<b>4 761</b>	<b>14 997</b>
€000	31.12.18 retraité (1)	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres		31.12.19
	31 666	3 808		5 238			40 713
	7 108	22	<581>	3	<86>		6 466
	4 403			30	<8>		4 425
	<b>43 177</b>	<b>3 830</b>	<b>&lt;581&gt;</b>	<b>5 271</b>	<b>&lt;94&gt;</b>		<b>51 604</b>
€000	31.12.18 retraité (1)	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres		31.12.19
	24 959	3 558		3 869			32 386
	2 518	1 172	<586>	3	<72>		3 035
	703	422			<7>		1 119
	28 180	5 153	<586>	3 872	<79>		36 540
	<b>14 997</b>	<b>&lt;1 323&gt;</b>	<b>6</b>	<b>1 400</b>	<b>&lt;15&gt;</b>		<b>15 064</b>

(1) les retraitements en 2018 concernent l'allocation du prix d'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et sont présentés au paragraphe 3.6.9

La colonne variation de périmètre en 2019 correspond à l'acquisition de la filiale Dedalus Private Healthcare Solutions via la Holding Partners100T, en 2018 elle se rapporte à l'acquisition de DL Santé et Dedalus C&G.

La colonne autres pour 15 k€ en 2019 se rapportent à l'impact des éléments identifiés du goodwill de Dedalus C&G consécutif à son absorption par Dedalus France et repris par cette dernière pour leur valeur nette.

Les diminutions nettes pour 6 k€ de concessions et droits similaires en 2019 correspondent à des mises au rebut.

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Les diminutions en 2018 des autres immobilisations incorporelles pour 2 012 k€ entièrement amorties se rapportaient au coût d'acquisition du portefeuille de contrats cédé à Dedalus France dans le cadre de la reprise de l'activité intégration de systèmes d'information hospitaliers de Thales.

**3.6.6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

€000	31.12.17	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres		31.12.18
	188						188
	32				<32>		0
	2 187	527	<403>	2 440			4 751
	<b>2 407</b>	<b>527</b>	<b>&lt;403&gt;</b>	<b>2 440</b>	<b>&lt;32&gt;</b>		<b>4 939</b>
€000	31.12.17	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres		31.12.18
	57	5					62
	1 638	262	<400>	2 103			3 603
	1 695	267	<400>	2 103			3 665
	<b>712</b>	<b>260</b>	<b>&lt;3&gt;</b>	<b>337</b>	<b>&lt;32&gt;</b>		<b>1 274</b>
€000	31.12.18	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)		31.12.19
	188	1 297			4 813		6 298
	1 652	381	<743>	205			1 495
	2 819	313	<802>	859			3 190
	280	120	<8>		162		554
	<b>4 939</b>	<b>2 112</b>	<b>&lt;1 553&gt;</b>	<b>1 064</b>	<b>4 975</b>		<b>11 537</b>
€000	31.12.18	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)		31.12.19
	62	722			1 067		1 851
	1 054	155	<653>	153			709
	2 411	286	<790>	690			2 598
	138	87	<8>		71		288
	3 666	1 250	<1 451>	843	1 138		5 446
	<b>1 274</b>	<b>862</b>	<b>&lt;102&gt;</b>	<b>221</b>	<b>3 836</b>		<b>6 091</b>

(1) la colonne autres pour une valeur brute de 4 813 k€ amortie pour 1 067 k€ inscrite en construction correspond aux droits d'utilisation des actifs loués de bureaux conformément à la norme IFRS 16 appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Groupe a retenu la méthode de transition, par conséquent l'information comparative n'est pas retraitée.

La valeur nette des cessions pour 102 k€ correspond principalement à la mise au rebus d'agencements et de matériels de bureau et informatiques liés au déménagement de la filiale DL Santé.

La colonne variation de périmètre en 2018 correspond à l'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et en 2019 à l'acquisition de Dedalus Private Healthcare Solutions via la Holding Partners100T.

Les cessions d'immobilisations corporelles pour 403 k€ en 2018 entièrement amorties concernent principalement le matériel rattachés à des contrats de location échus ;

#### 3.6.6.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

€'000	31.12.17	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.18
Titres de participations non consolidés	20				1	21
Prêts	536	49	<1>		3	590
Dépôts et cautionnements	519	85			106	710
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 075</b>	<b>134</b>	<b>&lt;1&gt;</b>		<b>110</b>	<b>1 321</b>
€'000	31.12.17	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.18
Titres de participations non consolidés	20					20
Amortissements et dépréciations	20					20
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 055</b>	<b>134</b>	<b>&lt;1&gt;</b>		<b>110</b>	<b>1 301</b>
€'000	31.12.18	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.19
Titres de participations non consolidés	21					21
Prêts	590	124	<14>		46	746
Dépôts et cautionnements	710	259	<93>		67	943
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 321</b>	<b>383</b>	<b>&lt;107&gt;</b>		<b>67</b>	<b>1 710</b>
€'000	31.12.18	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.19
Titres de participations non consolidés	20					20
Amortissements et dépréciations	20					20
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 301</b>	<b>383</b>	<b>&lt;107&gt;</b>		<b>67</b>	<b>1 690</b>

(1) La colonne « Autres » pour 46 k€ en 2019 correspond à l'effet d'actualisation, il représentait 3 k€ en 2018.

La colonne variation de périmètre en 2018 correspond à l'acquisition des filiales DL Santé et Dedalus C&G et en 2019 à l'acquisition de Dedalus Private Healthcare Solutions via la Holding Partners100T.

Les prêts pour 746 k€ au 31.12.2019 se rapportent à un prêt participatif de 50 k€, aux prêts au personnel pour 3 k€ et aux prêts action logement pour 693 k€.

Les dépôts et cautionnements pour 943 k€ au 31.12.2019 comprennent pour 619 k€ les fonds de garantie constitués par la société d'affacturage, pour 50 k€ des garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance, pour 50 k€ la garantie d'un prêt long terme accordé par Bpifrance, et pour 224 k€ les cautions versées aux bailleurs.

#### 3.6.6.5 ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés actifs pour 3 928 k€ au 31.12.2019 se rapportent entre autres à la reconnaissance des impôts différés actifs pour 2 498 k€.

Au 31.12.2019, l'analyse des résultats fiscaux prévisionnels du Groupe sur la durée du Business Plan du Groupe (3ans) ont conduit à maintenir le niveau d'impôts différés actifs constitué en 2018 réduit par leur utilisation en 2019 à hauteur de 860 k€ soit un montant de 2 498 k€. Le report déficitaire non activé de Dedalus France au 31.12.2019 s'élève à 21 310 k€. Les sociétés Dedalus France et ses filiales françaises ont opté pour l'intégration fiscale, toutefois Dedalus Private Healthcare Solutions n'est pas incluse dans le périmètre du groupe fiscal au titre de l'exercice 2019.

€'000	
	<b>Impôt différés actifs à l'ouverture</b>
	<b>2 998</b>
	Impôts différés utilisés en 2019
	-860
	impôts différés reconnus pour 2022
	770
	ajustement des impôts différés à utiliser en 2020 et 2021
	-269
	ajustement des impôts différés reconnus pour 2019 et non utilisés
	-141
	<b>Impôt différés actifs à la clôture</b>
	<b>2 498</b>

#### 3.6.6.6 CREANCES NON COURANTES

Les créances non courantes pour 4 932 k€ au 31.12.2019 correspondent aux crédits d'impôt recherche (CIR) constatés au titre des exercices 2017 à 2019 et aux crédits d'impôt compétitivité d'emploi pour 2 032 k€ et à la part à plus d'un an d'une créance client pour 2 900 k€.

**3.6.6.7 CLIENTS**

€000	31.12.19	31.12.18
Clients	13 644	9 799
Factures à établir	14 524	11 989
Clients et factures à établir douteux	1 212	3 912
<b>Total brut</b>	<b>29 380</b>	<b>25 700</b>
Dépréciation pour créances douteuses	1 395	3 436
<b>Total net</b>	<b>27 985</b>	<b>22 264</b>

L'impact par l'entrée dans le périmètre en 2019 de la filiale Dedalus Private Healthcare Solutions sur le total net des créances clients et comptes rattachés est de 4 788 k€.

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. La société entrée dans le périmètre en 2019 totalise un montant de factures à établir de 790 k€.

Au 31.12.2019, les créances irrécouvrables sorties du poste clients et constatées en autres charges d'exploitation en 2019 représentent 4 031 k€. Elles sont à rapprocher à la reprise de dépréciation pour 3 084 k€. Une dotation a été enregistrée en 2019 pour 744 k€.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 5 465 k€ au 31.12.19, contre 4 738 k€ au 31.12.2018. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

€000	Total	de 0 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
<b>au 31.12.2019</b>	<b>13 461</b>	<b>4 293</b>	<b>1 022</b>	<b>8 146</b>	<b>4 879</b>	<b>1 826</b>	<b>1 441</b>
au 31.12.2018	9 997	2 416	1 849	5 733	2 934	1 079	1 719

A ce stade, Dedalus France n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

**3.6.6.8 AUTRES CREANCES COURANTES**

€000	31.12.19	31.12.18
Avoirs non parvenus et acomptes versés	84	86
Créances sur personnel et organismes sociaux	35	30
Créances et crédits d'impôts	1 302	1 648
Créances TVA	553	446
Débiteurs divers	121	324
Avance en compte courant Dedalus Italia	2 031	-
Produits à recevoir	57	55
Charges constatées d'avance	1 258	697
<b>Total brut</b>	<b>5 441</b>	<b>3 286</b>
Dépréciation	2	9
<b>Total net</b>	<b>5 439</b>	<b>3 277</b>

La variation des autres créances entre le 31.12.18 et le 31.12.19 s'explique principalement par les avances consenties par le Groupe Dedalus France à la société mère Dedalus Italia pour 2 031 k€ en 2019.

Les créances et crédits d'impôts pour 1 302 k€ au 31.12.2019 correspondent pour 531 k€ au crédit d'impôts du CIR 2016, pour 277 k€ au CICE et pour 494 k€ aux acomptes d'impôt société dont 339 k€ ont été versés par Netika en 2017 et à recouvrer en raison de l'intégration dans le groupe fiscal de Dedalus France.

Les charges constatées d'avance au 31.12.2019 proviennent principalement des achats de prestation et des locations immobilières.

**3.6.6.9 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE**

Au 31.12.2019, les disponibilités s'élèvent à 4 649 k€ contre 6 669 k€ au 31.12.2018. L'acquisition de la filiale Dedalus Private Healthcare Solutions via la Holding Partners100T en 2019 a eu un impact positif sur la trésorerie du Groupe de 328 k€ lors de leur entrée dans le périmètre du Groupe. La principale variation se rapporte à l'avance en compte courant de 2 M€ consentie à la société mère Dedalus Italia.

**3.6.6.10 CAPITAUX PROPRES**

Le capital social de Dedalus France SA est de 32 211 105,35 €. Il est divisé en 112 589 629 actions entièrement libérées.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

**3.6.6.11 PROVISIONS**

€000	31.12.18	Dotation	Reprise	Var.périmètre	31.12.19
Litiges Prud'hommaux	163	101	88		176
Risque partenaire		245			245
Risque fournisseur		50			50
Risque clients	18	17	28		7
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>413</b>	<b>116</b>	<b>0</b>	<b>478</b>

Au 31 décembre 2019, Les dotations aux provisions pour risques et charges opérationnelles de 413 k€ se rapportent pour 101 k€ à des litiges prudhommaux, 17 k€ à des risques clients, 50 k€ à un risque fournisseur et à 245 k€ au risque partenaire. Les reprises aux provisions pour risques et charges opérationnelles de 116 k€ concernent les litiges prudhommaux pour 88 k€ et les risques clients pour 28 k€.

**3.6.6.12 PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE**

€000	31.12.19	31.12.18
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 563	1 463
Variation de périmètre	1 094	1 193
Coûts des services rendus de la période	<126>	<81>
Coûts financiers	41	21
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	3 572	2 596
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	285	<33>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	3 858	2 563

L'engagement de retraite concerne les salariés des sociétés françaises : Dedalus France, Dedalus Biologie, Dedalus Private Healthcare Solutions.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires pour 2019 est de 2,8 % (non-cadres) et de 1,8 % (cadres) pour Dedalus France et de 1,5 % pour les filiales (cadres et non-cadres),
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ au 31 décembre. Il est de 0,77% en 2019. Il était de 1,57 % en 2018,
- le taux de charges sociales retenu pour les périodes présentées est de 44,8 % en 2019 et de 45,0 % en 2018,
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires est intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

**Variation Taux d'actualisation**

€000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
<b>Exercice 2019</b>	<b>3 858</b>	<263>	-6,82%	292	7,57%
<b>Exercice 2018</b>	<b>2 563</b>	<199>	-7,76%	221	8,63%

**Variation Taux de revalorisation des salaires**

€000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
<b>Exercice 2019</b>	<b>3 858</b>	288	7,47%	<262>	-6,79%
<b>Exercice 2018</b>	<b>2 563</b>	220	8,57%	<199>	-7,78%

**3.6.6.13 PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES**

Les passifs d'impôts différés pour 2 086 k€ au 31.12.2019 sont liés pour 1 691 k€ en 2019 contre 870 k€ en 2018, aux amortissements des éléments amortissables affectés au goodwill des sociétés acquises et pour 395 k€ aux autres retraitements.

**3.6.6.14 ENDETTEMENT FINANCIER**

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€000	31.12.19	Variation	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 649	<2 020>	6 669
Concours bancaires	<966>	<709>	<256>
Agios courus non échus	<33>	<13>	<20>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3 650</b>	<b>&lt;2 742&gt;</b>	<b>6 393</b>
Emprunts	<2 191>	<1 034>	<1 157>
Passifs de loyers	<1 125>	<1 024>	<100>
Dettes d'affacturage	<295>	<43>	<252>
Financement des crédits d'impôt	<863>	842	<1 705>
Compte courant Dedalus Italia	<2 559>	<2 559>	
<b>Endettement financier brut courant</b>	<b>&lt;7 033&gt;</b>	<b>&lt;3 818&gt;</b>	<b>&lt;3 215&gt;</b>
Emprunts	<9 213>	<3 765>	<5 448>
Passifs de loyers	<3 812>	<3 660>	<152>
Compte courant Dedalus Italia	<22 000>	<19 761>	<2 239>
<b>Endettement financier brut non courant</b>	<b>&lt;35 025&gt;</b>	<b>&lt;27 186&gt;</b>	<b>&lt;7 839&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;42 058&gt;</b>	<b>&lt;31 004&gt;</b>	<b>&lt;11 053&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;38 407&gt;</b>	<b>&lt;33 747&gt;</b>	<b>&lt;4 661&gt;</b>

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le 31.12.18 et le 31.12.19 est principalement liée aux avances de trésorerie de <2 000> k€ versées à Dedalus Italia. La variation résiduelle de l'endettement financier net s'explique par la constatation au 31.12.19 des passifs de loyers dus aux bailleurs, conformément à la norme IFRS 16, pour 4 684 k€, la souscription d'emprunts bancaires pour 6 321 k€ (dont 4 M€ pour les besoins de la croissance externe) et du prêt consenti en juillet 2019 par Dedalus Italia de 22 M€ pour l'acquisition de WEB100T via sa Holding Partners100T.

Le montant des remboursements d'emprunts au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1 534 k€.

**3.6.6.15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTES**

€000	31.12.19	31.12.18
Emprunts auprès d'établissements de crédit	9 213	5 448
Passifs de loyers	3 812	152
Compte courant Dedalus Italia	22 000	2 239
<b>Total</b>	<b>35 025</b>	<b>7 839</b>

Au 31.12.2019, le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit pour 9 213 k€ correspond à la part à plus d'un an dont la part à plus de cinq ans s'établit à 562 k€.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée. Ce qui explique la variation des passifs de loyers entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019.

Le compte courant de la société mère Dedalus Italia au 31.12.2018 pour 2 239 k€ a été reclassé en dettes courantes au 31.12.2019. Un prêt a été consenti par Dedalus Italia en juillet 2019 de 22 M€ pour l'acquisition de WEB100T via sa Holding Partners100T. Il est rémunéré au taux de 3,5% l'an. Aucun remboursement ne peut être demandé par Dedalus Italia jusqu'au 29 janvier 2021.

**3.6.6.16 AUTRES DETTES NON COURANTES**

	31.12.19	31.12.18
Avances subventions	417	435
Divers	100	200
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>635</b>

Les dettes diverses pour 100 k€ au 31.12.2019 correspond à la partie non courante de l'indemnité due à un client.

**3.6.6.17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS**

€000	31.12.19	31.12.18
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 164	1 157
Passifs de loyers	1 125	100
Financement des créances d'impôt	863	1 705
Dettes sur créances cédées en affacturage	295	252
Concours bancaires	990	256
Agios courus non échus	36	20
Compte courant Dedalus Italia	2 559	-
<b>Total</b>	<b>8 031</b>	<b>3 491</b>

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'est pas retraitée. Ce qui explique la variation des passifs de loyers entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019.

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant court-terme de la société mère Dedalus Italia qui s'élève 2 559 k€ au 31.12.2019 se rapporte au solde du prêt lié au financement des acquisitions d'octobre 2018 classé en dettes financières courantes au 31.12.2018. Il est rémunéré au taux annuel de 3,5 % l'an.

**3.6.6.17.1 GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

## - Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 16 % du montant total des dettes financières au 31 décembre 2019 contre 42 % au 31 décembre 2018.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entraînerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2019, une augmentation des charges financières de 77 k€ euros.

## - Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

## - Risque de change

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. En conséquence, Dedalus France n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

## - Risque lié à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition aux risques clients.

Toutefois Dedalus France a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Au 31 décembre 2019, les comptes consolidés enregistrent une reprise nette de dotation pour dépréciation des créances clients présentant un risque d'irrecouvrabilité de 2 341 k€ à rapporter à une charge de créances irrécouvrables de 4 031 k€. Le montant de la dépréciation des créances clients au 31.12.2019 s'établit à 1 395 k€.

**3.6.6.18 DETTES FOURNISSEURS**

€000	31.12.19	31.12.18
Fournisseurs	4 020	1 618
Effets à payer	105	89
Fournisseurs factures non parvenues	2 847	2 153
<b>Total</b>	<b>6 972</b>	<b>3 860</b>

**3.6.6.19 AUTRES DETTES COURANTES**

€'000	31.12.19	31.12.18
Avances et acomptes reçus	508	680
Clients créditeurs	22	16
Clients avoirs à établir	10	64
Personnel, rémunérations et charges dues	4 162	3 171
Organismes sociaux	3 553	3 168
Etat, impôt société	180	105
Etat, TVA	4 877	4 469
Etat, charges à payer	784	703
Créditeurs divers	363	164
Divers	18	17
Produits constatés d'avance	4 559	2 968
<b>Total</b>	<b>19 036</b>	<b>15 524</b>

Le compte Etat, TVA pour 4 877k€ au 31 décembre 2019 comprend 2049 k€ de TVA sur les factures à établir contre 2 070 k€ en 2018.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

**3.6.6.20 ECHEANCIERS DES DETTES**

- Emprunts et dettes financières

Nature du financement	Etablissement bancaire	Taux	Derrière échéance	Montant à l'origine	Montants dus au 31.12.19 (en euros)	Moins d'un an	A plus d'un an	dont + 5 ans	Montants dus au 31.12.18 (en euros)
Financement du Crédit d'impôt recherche	Bpifrance	variable	Eumbor 1 mois + 1		318 735	318 735	-	-	758 127
Financement du Crédit d'impôt compétitivité emploi	Bpifrance	variable	Eumbor 1 mois + 3		544 508	544 508	-	-	946 774
Financement de l'encours clients cédé redassé en compte client	Factorance	variable	Eumbor 3 mois + 1,1		226 798	226 798	-	-	230 924
Financement de l'encours clients cédé redassé en compte client	Bpifrance	variable	Eumbor 1 mois + 1		68 545	68 545	-	-	21 401
Prêt aménagement siège social	CE Auvergne	fixe	1,10%	05/06/24	300 000	270 737	59 011	211 725	0
Renforcement de la structure financière	CE Auvergne	fixe	2,00%		1 000 000	1 000 000	123 131	876 869	312 372
Crédit court terme	LCL	variable			700 000	700 000	-	-	-
Compte courant débiteur	Divers	variable			33 072	33 072	-	-	-
Interêts courus	Divers	fixe			36 555	36 555	-	-	36 238
Convention de trésorerie	Dedalus Italia	fixe	4,50%		24 558 891	2 558 891	22 000 000	-	2 238 709
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%	31/03/24	1 750 000	1 487 500	350 000	1 137 500	1 750 000
Renforcement de la structure financière	Bpifrance	fixe	3,98%	31/12/26	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	250 000
Financement matériel informatique	Crédit bail	fixe			200 504	100 730	99 774	-	184 177
Financement matériel de transport	Crédit bail	fixe			185 029	85 365	99 664	-	68 259
Passifs dus aux bailleurs commerciaux	Divers	fixe			4 551 285	938 684	3 612 601	-	-
Prêt aménagement	LCL	fixe	1,30%	16/04/23	500 000	353 392	99 336	254 056	451 448
Financement de l'acquisition de Dedalus C&G (ex Infologie)	LCL	fixe	1,98%	04/10/24	1 000 000	841 332	161 784	679 548	1 000 000
Financement de l'acquisition de DL Santé	LCL	fixe	1,98%	16/10/24	1 000 000	841 332	161 784	679 548	1 000 000
Financement de l'acquisition de DL Santé et de Dedalus C&G	CE Auvergne	fixe	1,88%	05/11/24	2 000 000	1 681 856	324 070	1 357 786	2 000 000
Financement de l'acquisition de Web100T via Patmas100T	CE Auvergne	fixe			4 000 000	3 800 000	800 000	3 000 000	-
Financement de l'immeuble	Nagelmackers	fixe	4,15%	01/05/21	190 000	23 285	16 297	6 988	38 934
Crédit court terme	Nagelmackers	fixe	9,60%			256 548	256 548	-	256 497
indemnité transactionnel netila distribution	COV St Jean	fixe	2,08%	05/12/21		58 569	58 569	-	325 610
Financement de véhicules	COV St Jean	fixe	0,40%	05/11/19	62 350	1 742	1 742	-	22 602
Financement de véhicules	COV St Jean	fixe	0,75%	05/03/22	21 404	16 098	7 121	8 977	-
<b>Total</b>					<b>43 066 314</b>	<b>8 031 278</b>	<b>35 025 035</b>	<b>562 372</b>	<b>11 329 702</b>

- Dettes fournisseurs et autres dettes

(€'000)	Total Echu à la de 0 à 30 jours de 31 à 60 jours à plus de 60 jours				
	clôture				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 972	975	2 632	383	2 983
Dettes fiscales et sociales	13 555	175	3 305	883	9 192
Autres dettes	5 996	405	620	1 508	3 464
<b>Total au 31.12.2019</b>	<b>26 524</b>	<b>1 555</b>	<b>6 556</b>	<b>2 774</b>	<b>15 639</b>
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>20 019</b>	<b>6 212</b>	<b>3 305</b>	<b>7 262</b>	<b>3 239</b>

À ce stade, Dedalus n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de paiement fournisseurs.

**3.6.6.21 INSTRUMENTS FINANCIERS**

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

€'000	§	au 31.12.2019		Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau	
		Juste valeur	Juste valeur				
	Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 690	1 690	4	1 686	3
	Créances non courantes	3.6.6.6	4 932	4 932		4 932	
	Clients	3.6.6.7	27 985	27 985	<62>	28 047	
	Autres créances courantes	3.6.6.8	5 439	5 439		5 439	
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.9	4 649	4 649		4 649	1
	<b>ACTIF</b>		<b>44 695</b>	<b>44 695</b>	<b>&lt;58&gt;</b>	<b>44 753</b>	
	Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.15	35 025	35 025		35 025	2
	Autres dettes non courantes	3.6.6.16	517	517		517	
	Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.17	8 031	8 031		8 031	2
	Dettes fournisseurs	3.6.6.18	6 972	6 972		6 972	
	Autres dettes courantes	3.6.6.19	19 035	19 035		19 035	
	<b>PASSIF</b>		<b>69 580</b>	<b>69 580</b>	<b>0</b>	<b>69 580</b>	

€'000	§	au 31.12.2018		Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau	
		Juste valeur	Juste valeur				
	Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 301	1 301	50	1 251	3
	Créances non courantes	3.6.6.6	2 648	2 648		2 648	
	Clients	3.6.6.7	22 264	22 264		22 264	
	Autres créances courantes	3.6.6.8	3 277	3 277		3 277	
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.9	6 669	6 669		6 669	1
	<b>ACTIF</b>		<b>36 159</b>	<b>36 159</b>	<b>50</b>	<b>36 109</b>	
	Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.15	7 839	7 839		7 839	2
	Autres dettes non courantes	3.6.6.16	635	635		635	
	Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.17	3 491	3 491		3 491	2
	Dettes fournisseurs	3.6.6.18	3 860	3 860		3 860	
	Autres dettes courantes	3.6.6.19	15 524	15 524		15 524	
	<b>PASSIF</b>		<b>31 349</b>	<b>31 349</b>	<b>0</b>	<b>31 349</b>	

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1<sup>er</sup> niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- 2<sup>ème</sup> niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3<sup>ème</sup> niveau: toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

**3.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**
**3.6.7.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE**

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Conseil d'administration.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

<b>Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Période du 1er janvier 2019 au 8 mars 2019</b>			
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
	Rémunération fixe	32 877 €	197 259 €
	Rémunération variable	60 000 €	36 690 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
	Rémunération fixe	8 854 €	128 611 €
	Rémunération variable	12 000 €	17 491 €
	Indemnité de cessation de fonction	143 457 €	0 €
<b>Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019</b>			
Frédéric Vaillant, Directeur Général			
	Rémunération fixe	164 383 €	0 €
	Rémunération variable	0 €	0 €
Didier Neyrat, Directeur Général délégué			
	Rémunération fixe	137 450 €	0 €
	Rémunération variable	0 €	0 €

L'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Directeur Général, et de Monsieur Didier Neyrat, Directeur Général Délégué. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à un nombre de mois de salaires (fixe plus variable) allant de 12 à 18 mois selon le niveau d'EBITDA atteint par rapport au budget concernant l'exercice précédent.

- Options de souscription d'actions :

Il n'existe pas de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions en 2019 et en 2018.

- les rémunérations visées à l'article L. 225-45 du code de commerce :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, 30 000 € ont été alloués aux membres du Conseil au titre de l'exercice 2019. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 79 k€ reste à percevoir par les membres du Conseil au titre des trois derniers exercices.

- Honoraires des commissaires aux comptes

	Actheos				KPMG				Autres				Total	
	Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
€'000	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés														
Dedalus France	76,5	90	53%	65%	83	122	59%	65%	0	0	160	212		
Filiales intégrées globalement	23	23	16%	17%	20	14	14%	7%	19	17	62	54		
<i>Sous-total</i>	<i>99,5</i>	<i>113</i>	<i>69%</i>	<i>82%</i>	<i>103</i>	<i>136</i>	<i>74%</i>	<i>73%</i>	<i>19</i>	<i>17</i>	<i>222</i>	<i>266</i>		
Autres prestations														
Dedalus France	45	25	31%	18%	37	51	26%	27%	0	0	82	76		
Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0		
<i>Sous-total</i>	<i>45</i>	<i>25</i>	<i>31%</i>	<i>18%</i>	<i>37</i>	<i>51</i>	<i>26%</i>	<i>27%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>82</i>	<i>76</i>		
<b>Total</b>	<b>144,5</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>140</b>	<b>187</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>304</b>	<b>342</b>		

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : dont attestation d'un prêt interentreprises pour 2 k€ et 57 k€ au titre d'autres diligences, dont 20 k€ pour le cabinet Actheos et 37 k€ pour KPMG;

- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité dont intervention par le cabinet Actheos dans le cadre de l'acquisition de la société Web100T et de travaux d'audit sur cette société pour 20 k€.

**3.6.7.2 ACTIONNAIRE DU GROUPE DEDALUS FRANCE ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

Le Groupe Dedalus France est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe Dedalus Italia, détenu indirectement par Ardian, société d'investissement privé indépendante, à hauteur de 60 % et par le Président de Dedalus Italia Giorgio Moretti qui détient une participation d'environ 40 %.

- les transactions avec Dedalus Italia, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles résument comme suit :

€'000	31.12.19	31.12.18
Dettes financières	<24 559>	<2 239>
Créances financières	2 053	
Créances clients et comptes rattachés	405	371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<760>	<315>
<b>Total de la dette du Groupe Dedalus France</b>	<b>&lt;22 862&gt;</b>	<b>&lt;2 183&gt;</b>
Achats et autres charges externes	<1 124>	<427>
Chiffre d'affaires	25	25
Produits financiers	39	
Charges financières	<409>	<89>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Dedalus France</b>	<b>&lt;1 469&gt;</b>	<b>&lt;491&gt;</b>

L'augmentation des charges financières entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019 pour 320 k€ correspond à la rémunération du prêt de 22 M€ lié au financement de L'acquisition de WEB100T en juillet 2019 et rémunéré au taux de 3,5% l'an.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus Italia et Dedalus France, cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2019 une charge de 792 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. En 2018, la charge représentait 366 k€ et correspondait au 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dedalus France diminué de 150 k€.

- les autres opérations

Dans le cadre d'un contrat de services avec Monsieur Christian Le Dorze, Administrateur de Dedalus France, la somme de 40 k€ été enregistrée en 2019.

En 2019, une Indemnité de cessation de fonction de membre du Directoire pour une valeur brute de 143 457 € a été attribuée à Monsieur Jean-Paul Boulier.

Conformément à l'article L511-6, 3bis du Code monétaire et financier, et dans le cadre d'un contrat de partenariat, Dedalus France a accordé à la société DV Santé un prêt de 50 K€ versé par moitié le 15 avril 2019 et le 15 juin 2019.

Aucune autre opération n'a été conclue en 2019 avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

**3.6.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- Engagements reçus

€'000	31.12.19	31.12.18
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	22	40
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>40</b>

- Engagements donnés

€'000	31.12.19	31.12.18
Gage du fonds de commerce Medasys Belgium au profit de Nagelmackers en garantie du crédit CT	150	150
Garantie hypothécaire sur le prêt immobilier de Medasys Belgium	190	190
Engagements donnés en faveur des bailleurs		3 064
Garantie sur contrats clients	41	50
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>3 454</b>

Au 31.12.2019, les engagements en faveur des bailleurs des locaux ont été retraités conformément à la norme IFRS 16 ;

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

**3.6.9 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE**

Le 4 octobre 2018, Dedalus France a acquis 100 % du capital de la société DL Santé pour un prix d'acquisition de 10,5 M€ dégageant un goodwill provisoire enregistré dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 pour 9 203 k€. DL Santé a été fusionnée et absorbée par Dedalus Biologie le 2 septembre 2019

Le 16 octobre 2018 l'acquisition de 100 % du capital de la société Infologic-Santé pour un prix d'acquisition de 6 m€ dégageant un goodwill provisoire enregistré dans les au 31 décembre 2018 pour 4 807 k€. A l'occasion de l'acquisition, Infologic-Santé a pris la dénomination sociale de Dedalus C&G. Cette dernière a été fusionnée et absorbée le 31 décembre 2019 par Dedalus France.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'étude par un expert indépendant a permis d'estimer la valeur des actifs incorporels identifiables. En application d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, le Groupe a en conséquence ajusté le montant provisoire des goodwill de DL Santé et de Dedalus C&G dans les comptes consolidés du 31 décembre 2019 comme si la comptabilisation du regroupement était intervenue à la date d'acquisition en octobre 2018.

La période comparative 2018 des comptes au 31.12.2018 a été retraitée comme suit :

	31.12.2018 publié	31.12.2018 total retraitements			31.12.2018 DL Santé retraitements			31.12.2018 Dedalus C&G retraitements			31.12.2018 retraité
	Valeur nette	valeur brute	Amort. (1)	total	valeur brute	Amortissements	total	valeur brute	Amort. (1)	total	Valeur nette
Goodwill	24 519	<1 692>	<1 893>	<3 585>	<2 579>		<2 579>	887	<1 893>	<1 006>	20 934
Immobilisations incorporelles	10 236	2 934	1 827	4 761	3 488	<111>	3 377	<554>	1 938	1 384	14 997
Frais de développement	7 590	<2 900>	2 017	<883>			0	<2 900>	2 017	<883>	6 707
Concessions et droits similaires	1 396	3 328	<134>	3 194	1 275	<62>	1 213	2 053	<72>	1 981	4 590
Autres immobilisations incorporelles	1 250	2 506	<56>	2 450	2 213	<49>	2 164	293	<7>	286	3 700
Passifs d'impôts différés	<870>	<1 242>	18	<1 224>	<909>	31	<878>	<333>	<13>	<346>	<2 094>
Résultat net	2 998		<48>			<80>			32		2 950

(1) dont amortissements à l'ouverture

<1 893>

<1 893>

### 3.6.10 PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sous réserve de l'impact lié à la crise sanitaire du Covid-19 qui conduira à des décalages de certains projets engagés par les clients de Dedalus France, nous attendons une année 2020 dans le prolongement de 2019, en effet, bon nombre de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) lancent leurs projets de déploiement sous l'impulsion du programme Hop'En.

L'activité privée maintient également son dynamisme sur le déploiement de nos solutions administratives de patients en France, particulièrement grâce aux Centres de Lutte Contre le Cancer.

De plus, notre activité export devrait continuer à montrer une belle énergie, notamment au Maroc où nous devrions étendre nos positions et commencer à déployer la solution DopaSoin sur le secteur des cliniques privées.

Au niveau des plateaux techniques, nous investissons fortement sur le secteur public afin de conquérir de nouvelles parts de marché tandis que notre position de leader sur le marché privé est consolidée. 2020 devrait être encore une année de croissance tant sur la Biologie que sur l'Anatomopathologie et la Génétique, sous réserve du contexte et des incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19.

A la fin du premier trimestre 2020, nous constatons à périmètre constant, un léger retrait de l'activité lié à l'effet Covid-19 sur les deux dernières semaines du mois de mars.

**3.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS****KPMG Audit**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

6, avenue du Coq  
75009 Paris  
France

**Dedalus France S.A.**

Siège social : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson  
Capital social : € 32 211 105,35

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Dedalus France S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Dedalus France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment l'adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Comptabilisation du chiffre d'affaires</b>            Voir notes 3.6.2 – « Règles et méthodes comptables » – « Comptabilisation du chiffre d'affaires » et 3.6.2.2.7 « Prise en compte du chiffre d'affaires »</p>	
<p>Le chiffre d'affaires du groupe inclut des ventes de licences, de services de soutien technique après-vente s'y rattachant ainsi que de prestations de services. En général, ces éléments constituent des obligations de prestations distinctes dont le chiffre d'affaires est reconnu séparément :</p> <p>S'agissant des licences, le produit des concessions de licences est enregistré lors du transfert du contrôle. Celui-ci intervient généralement à la livraison.</p> <p>S'agissant des services de soutien technique après-vente rattachés aux licences, le contrôle est transféré progressivement et le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la durée des services.</p> <p>S'agissant des prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement en fonction du degré d'avancement.</p> <p>Le chiffre d'affaires issu de contrats complexes pour lesquels les prestations ne sont pas distinctes, est reconnu progressivement en fonction du degré d'avancement.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires liée à la correcte séparation des exercices constituait un point clé de l'audit compte tenu du volume des prises de commandes et du chiffre d'affaires y afférent réalisé au cours du dernier trimestre de l'exercice.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser, pour une sélection de contrats, les termes contractuels et apprécier si les obligations de prestations de services étaient distinctes ou non ;</li> <li>• s'assurer que la date du transfert de contrôle au client, ou de la période de transfert de contrôle au client, pour les prestations de services dont le chiffre d'affaires est reconnu progressivement, était correctement appréhendée ;</li> <li>• s'assurer de la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires en résultant.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<b>Valorisation des créances</b>  Voir notes 3.6.2 – « Règles et méthodes comptables » - 3.6.2.2.15.4 « Créances » et 3.6.6.7 « Clients »	
<p>A Les créances clients comprennent des créances clients facturées ainsi que des factures à émettre. Au 31 décembre 2019, ces créances figurent dans l'état de la situation financière consolidée pour un montant net de 27 985 k€ présentés en actif courant et de 2 900 k€ en Créances non courantes, soit environ 26 % du total de l'actif consolidé.</p> <p>B Comme indiqué dans la note 3.6.2.2.15.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>L'évaluation de ce risque a conduit la Direction à constater des dépréciations à hauteur de 1 395 k€ au 31 décembre 2019.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des créances constituait un point clé de l'audit compte tenu des délais de paiement du secteur hospitalier, des zones de jugement existantes et eu égard à leur caractère significatif dans le total de l'état de la situation financière consolidée.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la dépréciation des créances.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analysé les balances âgées et effectué une analyse de l'antériorité des créances ;</li> <li>analysé les paiements reçus postérieurement à la clôture relatifs aux créances au 31 décembre 2019 ;</li> <li>analysé l'antériorité des factures à établir et analysé les hypothèses de provisionnement.</li> </ul>

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<b>Évaluation des goodwill</b>  Voir notes 3.6.2.2.2 – « Règles et méthodes comptables » – « Goodwill » et 3.6.2.2.4 « Perte de valeur des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles » et 3.6.6.1 « Goodwill »	
<p>Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des goodwill inscrite dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 47 340 k€, soit environ 40 % du total de l'actif consolidé.</p> <p>Pour la mise en œuvre des tests de dépréciation, le Groupe affecte ses goodwill aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) comme indiqué dans la note 3.6.2.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié selon les modalités</p>	<p>Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la Direction avec les normes comptables applicables.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales estimations retenues, en analysant notamment la concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans à moyen terme approuvés par la Direction, la cohérence de ces prévisions avec la performance historique du Groupe</p>

<p>décrites dans la note susmentionnée de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un goodwill est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour chaque UGT la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond aux valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill constitue un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes consolidés et de l'importance des estimations sur lesquelles repose notamment la détermination de leur valeur recouvrable, parmi lesquelles les prévisions de chiffres d'affaires, le taux de croissance à l'infini utilisé pour la détermination de la valeur terminale, ainsi que le taux d'actualisation.</p>	<p>ainsi que les modalités et les paramètres retenus pour la détermination du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.</p> <p>Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons recalculé ce taux d'actualisation, et l'avons confronté aux taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que le Groupe.</p> <p>Nous avons également recalculé la valeur recouvrable sur la base des prévisions établies par la Direction et réalisé des tests de sensibilité en faisant varier les hypothèses et paramètres retenus pour le test de perte de valeur.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes afférentes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>
---	--

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 2 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dedalus France S.A. par votre assemblée générale du 28 juin 2019 pour le cabinet Actheos et le 18 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Actheos était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mai 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*  
Xavier Troupel  
*Associé*

Paris, le 15 mai 2020

ACTHEOS  
Géraldine Blin  
*Associée*

**Comptes Annuels  
Dedalus France**

**2019**

## 4. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

## 4.1 BILAN

€'000		au 31.12.2019			au
		Brut	Amort. et Prov.	Net	31.12.2018
ACTIF	&				Net
Immobilisations incorporelles		81 002	42 339	38 663	7 795
Immobilisations corporelles		4 102	1 307	2 795	411
Immobilisations financières		39 734	14 190	25 543	29 885
<b>Total actif immobilisé</b>	4.3.4.1	<b>124 837</b>	<b>57 836</b>	<b>67 001</b>	<b>38 092</b>
Stocks et en-cours		10	1	9	3
Clients et comptes rattachés	4.3.4.3	18 329	635	17 694	14 699
Autres créances	4.3.4.4	3 890	0	3 890	4 866
Disponibilités et valeurs mobilières	4.3.4.5	3 216	18	3 198	3 090
<b>Total actif circulant</b>		<b>25 445</b>	<b>655</b>	<b>24 790</b>	<b>22 658</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	4.3.4.6	<b>1 054</b>		<b>1 054</b>	<b>503</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>151 337</b>	<b>58 491</b>	<b>92 846</b>	<b>61 252</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital				32 211	32 211
Primes d'émis., de fusion, d'apport				16 257	16 257
Réserve légale				727	727
Report à nouveau				<10 632>	<13 056>
Résultat de l'exercice				<2 005>	2 424
Provisions règlementées				246	119
<b>Total Capitaux propres</b>	4.3.4.7			<b>36 804</b>	<b>38 682</b>
<b>Avances conditionnées</b>	4.3.4.8			<b>300</b>	<b>300</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4.3.4.9			<b>673</b>	<b>166</b>
Emprunts et dettes financières				14 152	8 438
Fournisseurs et comptes rattachés				6 898	3 473
Dettes fiscales et sociales				7 782	7 007
Autres dettes				25 066	2 765
<b>Total Dettes</b>				<b>53 899</b>	<b>21 683</b>
<b>Compte de régularisation et assimilés</b>	4.3.4.11			<b>1 171</b>	<b>422</b>
<b>Total du passif</b>				<b>92 846</b>	<b>61 252</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

**4.2 COMPTE DE RESULTAT**

€'000	&	Exercice 2019				Exercice 2018	
		France	Export	Total			
	Ventes de matériel	407	51	458	2%	32	-
	Production vendue de services	25 114	3 790	28 904	98%	20 763	100%
	<b>Chiffre d'affaires</b> 4.3.5.1	<b>25 521</b>	<b>3 841</b>	<b>29 362</b>	<b>100%</b>	<b>20 794</b>	<b>100%</b>
	Production immobilisée 4.3.5.2			3 753	13%	3 275	16%
	Autres produits			4	-	1	-
	Reprises sur amort. et provisions			2 628	9%	3 201	16%
	Transferts de charges 4.3.5.3			93	-	331	2%
	Total des produits d'exploitation			35 841	122%	27 602	133%
	Achats consommés			233	1%	47	-
	Autres achats et charges externes			14 518	49%	11 242	54%
	Impôts et taxes			646	2%	652	3%
	Charges de personnel			19 640	67%	12 862	62%
	Dotations aux amortissements et aux provisions 4.3.5.4			4 981	17%	4 349	21%
	Total des charges d'exploitation			40 018	136%	29 152	140%
	<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>&lt;4 177&gt;</b>	<b>-14%</b>	<b>&lt;1 550&gt;</b>	<b>-7%</b>
	Produits financiers de participation			1 200	4%	2 550	12%
	Reprises sur provisions et transfert de charges			36	-	592	3%
	Différences positives de change			5	-	0	-
	Total des produits financiers 4.3.5.5			1 241	4%	3 142	16%
	Intérêts et charges assimilées			634	2%	236	1%
	Différences négatives de change			1	-	0	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4			134	-	371	2%
	Total des charges financières 4.3.5.5			769	2%	607	3%
	<b>Résultat financier</b> 4.3.5.5			<b>472</b>	<b>2%</b>	<b>2 535</b>	<b>12%</b>
	<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>&lt;3 706&gt;</b>	<b>-13%</b>	<b>985</b>	<b>5%</b>
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			50	-	405	2%
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			5	-	147	1%
	Reprises sur provisions et transferts de charges			80	-	72	-
	Total des produits exceptionnels 4.3.5.6			135	0%	624	3%
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			178	1%	257	1%
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10	-	8	-
	Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions 4.3.5.4			237	1%	169	1%
	Total des charges exceptionnelles 4.3.5.6			425	1%	434	2%
	<b>Résultat exceptionnel</b> 4.3.5.6			<b>&lt;290&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>190</b>	<b>1%</b>
	Impôt sur les bénéfices 4.3.5.7.3			1 990	7%	1 248	6%
	<b>Résultat net</b>			<b>&lt;2 005&gt;</b>	<b>-7%</b>	<b>2 424</b>	<b>12%</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

### 4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les comptes annuels au 31 décembre 2019 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 02 avril 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2020.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

#### 4.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2019, le chiffre d'affaires de Dedalus France s'élève à 29 362 k€ à comparer à 20 794 k€ en 2018 soit une progression de 41 %. La contribution au chiffre d'affaires 2019 de la filiale Dedalus C&G fusionnée et absorbée avec effet rétroactif au 01.01.2019 s'établit à 5 397 k€.

*Les journées D4 (D-for) Evolution* organisées les 22 et 23 janvier 2019 à Paris ont marqué le *lancement officiel de la nouvelle stratégie du Groupe* dont les maîtres-mots sont la rétrocompatibilité et l'interopérabilité des systèmes. Face aux nouveaux enjeux du marché et aux besoins émergents des professionnels de santé, le Groupe a choisi d'adopter une approche intégrant de nouveaux modules intuitifs et ergonomiques. Cette approche permettra aux établissements d'évoluer en souplesse vers un système d'information présentant l'intérêt du modulaire et de l'intégrer. Pensée pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements de santé, la stratégie D4 s'applique notamment aux Groupements Hospitaliers de Territoire confrontés aux problématiques de convergence, d'uniformisation des plateaux techniques, de partage de données, d'optimisation du circuit ville-hôpital.

L'assemblée générale du 8 mars 2019 a adopté les résolutions relatives à la *modification de la dénomination sociale de la société Medasys devenue Dedalus France et au changement de son mode d'administration et de direction* par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.

Etape clef dans le processus de développement et de consolidation du Groupe Dedalus, ce changement de nom synonyme de croissance, de synergies et de performance, porte les nouvelles ambitions du Groupe. Fédératrice, cette identité impulse une nouvelle dynamique au Groupe en s'appuyant entre autres sur des processus communs, une communication homogène et des savoir-faire partagés. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie présentée au niveau national lors des journées D4 Evolution.

Le 6 mai 2019, Frédéric Vaillant, Directeur Général de Dedalus France, a annoncé la *création d'une division robotique*. Cette décision démontre à nouveau l'investissement fort du groupe sur les plateaux techniques afin d'apporter aux GHT et aux groupes privés la bonne solution médico-financière ainsi qu'une démarche d'optimisation unique sur le marché. Le robot Pharmoduct change le paradigme et assure la continuité du circuit oncologique en optimisant de manière drastique le processus de préparation des traitements anticancéreux, en parfaite intégration avec le Système d'Information existant dans l'établissement de santé.

#### *Croissance externe,*

Dedalus France a annoncé le 30 juillet 2019 l'acquisition de la société Web100T via sa holding Partners100T. Web100T est une société d'édition de logiciels de gestion médico-administrative et médicale dédiés aux établissements de santé principalement privés (groupements régionaux ou nationaux). L'acquisition d'un acteur majeur de l'édition de logiciels de gestion médico-administrative, qui développe en outre la solution PMSI la plus performante du marché, permet à Dedalus France d'entrer de plain-pied sur le secteur des établissements de santé privés en France. Des synergies importantes ont été identifiées sur le plan de la stratégie produits. Cette acquisition s'intègre parfaitement dans la stratégie D4 de Dedalus en termes d'interopérabilité et de rétrocompatibilité. Le groupe bénéficie ainsi de solutions qui compléteront ses bases installées publiques et privées, en France mais également à l'international.

Dedalus France a acquis l'intégralité des actions de Web100T, via sa holding Partners100T, sur la base d'une valeur d'entreprise de 26 M€. Il est précisé que cette acquisition a fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'Administration de Dedalus France.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus Italia au profit de Dedalus France à hauteur de 22 M€ qui pourra être totalement ou partiellement converti en capital, ainsi que par des financements bancaires à hauteur de 4 M€.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire consenti par Dedalus Italia sont les suivantes :

- Montant : 22 000 000 euros,
- Taux d'intérêt : 3,5 %,
- Maturité de l'avance en compte-courant : 10 ans

Les principales caractéristiques du financement bancaire CEPAL sont les suivantes :

- Montant : 4 000 000 euros,

- Durée : 5 ans,
- Taux d'intérêt moyen : 1,85 %,
- Sûreté : Aucune

Le prix d'acquisition est de 26 000 000 d'euros.

Cette acquisition est assortie des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Dedalus France d'une durée de 24 mois sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est limitée aux délais de reprise des différentes administrations. Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix prévu de 2 M€ qui ne sera pas suivi d'effet en raison de la non-obtention d'un contrat client.

Le 21 novembre 2019, Dedalus France a acquis pour 20 k€ la solution Quarness Alerting de la société Quarness SAS entrée en liquidation judiciaire le 21 juin 2019 alors que des négociations étaient en cours avec Vivalto concernant l'installation de la licence Quarness Alerting. Dedalus, les fondateurs de Quarness et Vivalto ont conclu un accord de vente du logiciel pour une contrepartie de 1 M€ pris en compte au quatrième trimestre 2019. Toutefois, cette acquisition s'inscrit dans la stratégie plus globale du groupe Dedalus, dont l'objectif est de vendre la solution Quarness à Dedalus.me, société dédiée à la promotion de la solution Quarness à l'avenir.

#### Opérations de réorganisation interne,

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, afin de simplifier la structure du Groupe, trois opérations de réorganisation interne sont intervenues. L'une, le 2 septembre 2019 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, concerne la fusion absorption de la filiale DL Santé par la filiale Dedalus Biologie (anciennement Netika). Les activités similaires de ces sociétés ont motivé leur rapprochement. Une autre opération se rapporte à la fusion absorption de sa filiale Dedalus C&G, le 31 décembre 2019 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Et enfin, le 31 décembre 2019, la société Dedalus France a procédé à la fusion absorption, avec effet rétroactif au 31 juillet 2019, de la société Holding Partners100T qui constituait un groupe avec sa filiale WEB100T lors de son acquisition par Dedalus France le 30 juillet 2019. Suite à l'acquisition de Partners100T cette dernière s'est retrouvée sans salarié et par conséquent sans objet.

#### 4.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement de L'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2018.

##### 4.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;

il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Dedalus France.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance. Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Dedalus France en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€ ;

- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Dedalus France en 2019 (la holding Partners100T pour 25,66 M€ et Dedalus C&G pour 3,1 M€).

L'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Pour les malis résultant de fusion, l'appréciation de leur valeur d'utilité est basée sur une approche identique à celle retenue pour les titres de participation (valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif net de l'endettement financier).

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

- Licences et brevets

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets, amortis sur 1 an.

#### 4.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- Installations générales	de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans

#### 4.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

- Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité correspond aux valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif net de l'endettement financier. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil d'administration. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

#### 4.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

- Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dedalus France cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Ces créances sont sorties du bilan dès lors que leur propriété juridique est transférée au Factor.

- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

#### 4.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

- Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

- Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

- Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risque et charge à hauteur de leur montant.

#### 4.3.2.6 CAPITAUX PROPRES

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

#### 4.3.2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

**Matériel** : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des produits au client, ce qui intervient généralement au moment de la livraison.

**Licences** : le chiffre d'affaires de licences de logiciels provient de l'octroi de licences à des clients pour l'utilisation des logiciels du Groupe.

La vente de licences d'utilisation des logiciels auprès de nouveaux clients s'accompagne généralement de prestations de services qui ne sont pas distinctes et sont essentielles pour le fonctionnement du logiciel dans l'environnement de production du client.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires de licence est comptabilisé progressivement selon le rythme de reconnaissance de l'obligation de service. L'obligation de prestation de service est remplie quand le client reconnaît que le logiciel est apte à passer en production. Cette étape correspond le plus souvent à la signature de la Vérification d'Aptitude pour les clients français.

Le chiffre d'affaires issu des licences de modules additionnels (add-ons) ou d'extension de licences suite à un rattachement d'un nouvel établissement (secteur hospitalier), est reconnu au moment de la signature de la commande ferme si la licence de base remplit les critères ci-dessus.

**Prestations de services** : Dans le cadre d'un contrat complexe (comprenant licences et prestations de service), pour lequel les prestations ne sont pas distinctes, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées progressivement selon le degré d'avancement. La méthode d'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des jalons internes, notamment des coûts engagés sur le projet par rapport aux coûts à terminaison estimés. Ces contrats complexes correspondent principalement aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Services de soutien technique après-vente rattachés aux licences : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Dedalus France sont comptabilisés linéairement sur la durée des services.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
  - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'obligations de prestation distinctes pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.
    - La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée progressivement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
    - La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée progressivement de façon linéaire sur la durée des services du contrat SaaS.

- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat Saas, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.
- Le chiffre d'affaires issu de contrats avec plusieurs obligations de prestation de service (ou de biens), c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance, voire de services, vendus ensemble, est reparti entre chaque obligation de prestation de service (ou de bien) du contrat en fonction de l'estimation du prix de vente séparé d'un bien ou d'un service.

#### 4.3.2.8 AUTRES INFORMATIONS

- Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

- Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

- Engagements en matière de retraite

L'engagement en matière de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes mais d'une information en annexe.

Cet engagement est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée. Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie.

- Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge.

- Intégration fiscale

Dedalus France (tête de Groupe) et ses filiales françaises ont opté pour l'intégration fiscale. Une convention établie entre les deux sociétés prévoit que leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal doit être calculée comme si chaque société était imposée séparément.

**4.3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

- Tableaux des filiales et participations

Dedalus France est la société consolidante.

€'000 Dénomination des filiales et participations	%	Avances consenties		Valeur des titres		%	Avances consenties		Valeur des titres	
		non remboursées au		détenus au			non remboursées au		détenus au	
		au	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019		au	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2018
		Brute	nette	Brute	nette		Brute	nette	Brute	nette
Dedalus Biologie SAS (1)	100%	<234>	<234>	21 560	21 560	100%	-	-	10 564	10 564
DL Santé SAS (1)	-	-	-	-	-	100%	-	-	10 996	10 996
Dedalus C&G SAS (2)	-	-	-	-	-	100%	<500>	<500>	6 115	6 115
Dedalus Private Healthcare Solutions (3)	100%	<346>	<346>	929	929	-	-	-	-	-
<b>Sous-total filiales françaises</b>		<b>&lt;580&gt;</b>	<b>&lt;580&gt;</b>	<b>22 489</b>	<b>22 489</b>		<b>&lt;500&gt;</b>	<b>&lt;500&gt;</b>	<b>27 676</b>	<b>27 676</b>
MEDHEALTH MAROCC SARL	100%	15	15	9	9	100%	14	14	9	9
Dedalus Belgium SAS (4)	100%	-	-	1 672	854	100%	-	-	1 672	973
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (5)	100%	3 479	0	9 873	-	100%	3 479	-	9 873	-
MEDASYS Ltd.	10%	-	-	20	-	10%	-	-	20	-
<b>Sous-total filiales étrangères</b>		<b>3 494</b>	<b>15</b>	<b>11 575</b>	<b>863</b>		<b>3 492</b>	<b>14</b>	<b>11 574</b>	<b>982</b>
<b>Total</b>		<b>2 914</b>	<b>&lt;564&gt;</b>	<b>34 063</b>	<b>23 352</b>		<b>2 992</b>	<b>&lt;486&gt;</b>	<b>39 250</b>	<b>28 658</b>

€'000 Dénomination des filiales et participations	Montant du capital	%	Capitaux		Dividende versé 2019	Dividende versé 2018	Résultat		Chiffre d'affaires 2019	Chiffre d'affaires 2018
			propres avant résultat au				de l'exercice 2019	de l'exercice 2018		
			31.12.19	31.12.19						
Dedalus Biologie SAS (1)	1 501 375 €	100%		10 780	1 200	800	2 227	1 419	18 798	9 250
DL Santé SAS (1)	-	-				1 750		<522>		9 612
Dedalus C&G SAS (2)	-	-						153		5 102
Dedalus Private Healthcare Solutions (3)	161 830 €	100%		931			442	9 448	13 800	9 618
<b>Sous-total filiales françaises</b>		<b>0%</b>		<b>11 711</b>	<b>1 200</b>	<b>2 550</b>	<b>2 227</b>	<b>10 497</b>	<b>18 798</b>	<b>23 964</b>
MEDHEALTH MAROCC SARL	100 000 MAD	100%		82			<35>	30	133	144
Dedalus Belgium SAS (4)	460 000 €	100%		954			<118>	<321>	1 226	1 225
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (5)	9 520 294 US\$	100%								
MEDASYS Ltd.	36 000 000 JPY	10%								
<b>Sous-total filiales étrangères</b>				<b>1 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&lt;153&gt;</b>	<b>&lt;291&gt;</b>	<b>1 359</b>	<b>1 369</b>
<b>Total</b>				<b>12 747</b>	<b>1 200</b>	<b>2 550</b>	<b>2 074</b>	<b>10 206</b>	<b>20 157</b>	<b>25 332</b>

(1) le 02.09.19, la filiale DL Santé a été fusionnée et absorbée par la filiale Dedalus Biologie (anciennement Netika).

(2) le 31.12.19 avec effet rétroactif au 01.01.19, Dedalus France a fusionné par absorption sa filiale Dedalus C&G (anciennement Infologic Santé) acquise le 16.10.18

(3) WEB100T acquise le 30.07.19 via sa Holding Partners100T a pris la dénomination de Dedalus Private Healthcare Solutions le 23.10.19. Suite à l'acquisition, la clôture de l'exercice 2019 a été reportée au 31.12.2019 et comprend exceptionnellement 15 mois d'activité.

(4) la société Belge Mexys a pris la dénomination sociale de Dedalus Belgium le 23.10.2019

(5) société en sommeil depuis l'exercice 2001

**4.3.4 NOTES SUR LE BILAN**
**4.3.4.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT**

€000	31.12.18	Acquisitions	Cessions/Réd.	Var.périmètre	31.12.19
Frais de développement	42 087	3 692			45 779
Concessions et droits similaires	957	81		1 990	3 028
Fonds commercial	3 140			28 769	31 909
Autres immobilisations incorporelles	0			286	286
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>46 184</b>	<b>3 773</b>	<b>0</b>	<b>31 045</b>	<b>81 002</b>
Matériel et outillage		2 000			2 000
Agencements, installations générales	370	378		256	1 004
Matériel de transport				55	55
Matériel de bureau et informatique, mobilier	862	41		139	1 043
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 232</b>	<b>2 419</b>	<b>0</b>	<b>450</b>	<b>4 101</b>
Titres de participations	39 250	929		<6 115>	34 064
Créances rattachées aux participations	3 492	4 143	3 567		4 068
Prêts	628	108	11	23	748
Dépôts et cautionnements	587	258		9	854
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>43 957</b>	<b>5 437</b>	<b>3 578</b>	<b>&lt;6 083&gt;</b>	<b>39 734</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>91 373</b>	<b>11 629</b>	<b>3 578</b>	<b>25 413</b>	<b>124 837</b>

L'augmentation des frais de recherche et développement pour 3 692 k€ comprend pour 253 k€ ceux de la filiale absorbée Dedalus C&G.

L'acquisition de matériel pour 2 M€ correspond à l'acquisition d'un robot de chirurgie destiné à être mis à disposition d'un client dans le cadre d'un contrat de location long terme. Il sera amorti à compter de sa mise en exploitation sur la durée du contrat client.

Les agencements acquis pour 378 k€ correspondent principalement à l'aménagement de l'extension du bail des locaux du siège social.

L'acquisition pour 929 k€ des titres de participation correspondent à l'acquisition de WEB100T via sa Holding Partner100T

Concernant les titres de participations, l'augmentation de 929 k€ se rapporte à l'acquisition de WEB100T via sa Holding Partners100T et la diminution de 6 115 k€ aux titres de participations de Dedalus C&G, la filiale fusionnée.

Outre les opérations liées aux conventions de trésorerie, au régime de l'intégration fiscale et au dividende, les créances rattachées aux participations ont enregistré le montant du remboursement de l'endettement financier de Partner100T conformément à la délégation de paiement prévu par le contrat d'acquisition de Partner100T pour 2 309 k€. Cette créance détenue sur Partner100T a été annulée lors de la fusion.

Les prêts pour 748 k€ au 31.12.2019 se rapportent pour 697 k€ à la participation à l'effort construction, pour 50 k€ au prêt à un partenaire et pour 1 k€ à un prêt salarié.

Les dépôts et cautionnements au 31 décembre 2019 pour 854 k€ correspondent pour 135 k€ aux bailleurs des locaux commerciaux, pour 619 k€ au contrat d'affacturage et pour 100 k€ à un établissement bancaire.

**4.3.4.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE**

€'000	31.12.18	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.19
Frais de développement	35 100	3 545			38 645
Concessions et droits similaires	899	367		6	1 271
Autres immobilisations incorporelles	0	33			33
Fonds de commerce	2 390				2 390
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>38 389</b>	<b>3 944</b>		<b>6</b>	<b>42 339</b>
Agencements, installations générales	19	89		214	323
matériel de transport		6		32	37
Matériel de bureau et informatique, mobilier	802	46		99	947
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>821</b>	<b>141</b>		<b>2</b>	<b>1 307</b>
Titres de participations	10 592	134	15		10 711
Créances rattachées aux participations	3 479				3 479
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>14 071</b>	<b>134</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>14 190</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>53 281</b>	<b>4 219</b>	<b>15</b>	<b>350</b>	<b>57 836</b>

La variation de périmètre est liée à la fusion de la filiale Dedalus C&G.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

**4.3.4.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

€'000	31.12.19	31.12.18
Clients	5 038	3 451
Clients douteux	431	3 303
Factures à établir	12 859	10 791
<b>Total brut</b>	<b>18 329</b>	<b>17 545</b>
Provision pour dépréciation	635	2 846
<b>Total net</b>	<b>17 694</b>	<b>14 699</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque les clés de facturation des projets ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'impact de la fusion de Dedalus C&G représente 1003 K€ sur le poste clients et 550 k€ sur le poste factures à établir.

Au 31 décembre 2019, la diminution des créances douteuses et sa dépréciation est à rapprocher des créances clients irrécouvrables constatées à hauteur de 3 941 k€ au titre de l'exercice.

La décomposition par échéance des créances clients se présente comme suit :

€'000	Total	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu à plus de 360 jours
Clients	5 038	144	858	976	3 060	1 306	775	979
Clients douteux	10				10	10		
<b>au 31.12.2019</b>	<b>5 048</b>	<b>144</b>	<b>858</b>	<b>976</b>	<b>3 070</b>	<b>1 316</b>	<b>775</b>	<b>979</b>
au 31.12.2018	3 631	147	663	0	2 821	1 035	654	1 132

Dedalus France n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

**4.3.4.4 AUTRES CREANCES**

€000	31.12.19	31.12.18
Fournisseurs, avoirs non parvenus	15	13
Fournisseurs, avances et acomptes	60	38
Créances sur personnel et organismes sociaux	43	29
Créances et crédits d'impôts	3302	4194
Créances TVA	393	320
Débiteurs divers	78	272
<b>Total brut</b>	<b>3890</b>	<b>4866</b>
Provision pour dépréciation		
<b>Total net</b>	<b>3890</b>	<b>4866</b>

La décomposition par échéance des dettes fournisseurs se présente comme suit :

(€000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30	de 31 à 60	à plus de 60
Fournisseurs	3 851	898	2 798	108	47
Effets à payer	105	0	0	105	0
<b>Total 2019</b>	<b>3 956</b>	<b>898</b>	<b>2 798</b>	<b>214</b>	<b>47</b>
<b>Total 2018</b>	<b>1 350</b>	<b>818</b>	<b>201</b>	<b>240</b>	<b>91</b>

**4.3.4.5 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES**

Les disponibilités au 31.12.2019 représentent 3 093 k€ contre 3 016 k€ en 2018

Au 31 décembre 2019, Dedalus France détient 283 733 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 223 572 titres pour une valeur de 81 723 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2019, Dedalus France a acquis 249 421 actions à un cours moyen de 0,36 €. Dedalus France a cédé au cours de l'exercice 213 366 actions à un cours moyen de 0,35 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 10 k€. Au 31 décembre 2019, les 283 733 titres auto détenus représentent 0,25 % du capital et une valeur nominale de 81 176 €. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2019. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 105 k€. La dépréciation des actions auto détenues s'établit à 18 k€ au 31.12.2019 contre 39 k€ au 31.12.2018.

**4.3.4.6 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF**

€000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.19	31.12.18
<b>Charges constatées d'avance</b>			
	Loyers et charges locatives	169	41
	Achats de marchandises et sous-traitance	519	301
	Publicité et documentation	110	66
	Entretiens et réparations	49	8
	Assurances	25	21
	Formation	66	-
	Divers	89	28
	<b>sous-total</b>	<b>1027</b>	<b>466</b>
<b>Ecart de conversion</b>			
	Clients	27	37
	<b>Total</b>	<b>1054</b>	<b>503</b>

**4.3.4.7 CAPITAUX PROPRES**
**4.3.4.7.1 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS**

Le capital social de Dedalus France SA est de 32 211 105,35 €. Il est divisé en 112 589 629 actions entièrement libérées.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Dedalus France au 31 décembre 2019 est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Dedalus Italia	92 130 041	81,83%	92 130 041	82,03%
Consorts Hofmann	1 778 000	1,58%	1 778 000	1,58%
Management et salariés	950 511	0,84%	950 511	0,85%
Public	17 447 344	15,50%	17 447 344	15,54%
Actions propres détenues par Dedalus France	283 733	0,25%		
<b>Total</b>	<b>112 589 629</b>	<b>100%</b>	<b>112 305 896</b>	<b>100%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou droits de vote de la société.

#### 4.3.4.7.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.18	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations (1)	31.12.19
Capital social	32 211				32 211
Prime d'émission	9 281				9 281
Prime de fusion	2 504				2 504
Prime d'apport	4 472				4 472
Réserve légale proprement dite	727				727
Report à nouveau	<13 056>	2 424			<10 632>
Résultat de l'exercice	2 424	<2 424>	<2 005>		<2 005>
Provisions règlementées	119			127	246
<b>Total</b>	<b>38 682</b>	<b>0</b>	<b>&lt;2 005&gt;</b>	<b>127</b>	<b>36 804</b>

(1) la colonne autre pour 127 k€ concerne les amortissements dérogatoires et correspond aux dotations pour 135 k€ diminuées des reprises pour 8 k€.

#### 4.3.4.8 AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance a versé un acompte de 167 K€ en 2010 et de 133 k€ en 2015 au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€. Son remboursement interviendra en cas de succès du projet financé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection, Bpifrance avait accordé une avance remboursable de 117 k€ à Dedalus C&G, société fusionnée par absorption dans les comptes de Dedalus France le 31.12.2019.

#### 4.3.4.9 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	31.12.18	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.19
Amortissements dérogatoires	119	136	9		246
<b>Provisions règlementées</b>	<b>119</b>	<b>136</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>246</b>
Provisions pour pertes de change	38		11		27
Provisions pour risques		500			500
Provisions pour litiges	128	101		84	146
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>166</b>	<b>602</b>	<b>11</b>	<b>84</b>	<b>673</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 390				2 390
Dépréciation des immobilisations financières	14 072	134		15	14 191
Dépréciation des stocks de marchandises	1				1
Dépréciation des comptes clients	2 846	395	2 605		636
Dépréciation des actions d'autocontrôle	39		21		18
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>19 348</b>	<b>529</b>	<b>2 627</b>	<b>15</b>	<b>17 235</b>
<b>Total</b>	<b>19 633</b>	<b>1 266</b>	<b>2 646</b>	<b>98</b>	<b>18 155</b>
Dotations et reprises d'exploitation		895	2 628		
Dotations et reprises financières		134	36		
Dotations et reprises exceptionnelles		237	80		
		<b>1 266</b>	<b>2 745</b>		

La dotation aux provisions pour risques de 500 k€ correspond à un cout probable vis-à-vis d'un partenaire dans le cadre du déploiement d'un important contrat client.

Les provisions pour litiges, se rapportent principalement aux litiges prud'homaux.

Les mouvements de dépréciation des immobilisations financières concernent les titres de participations de la filiale belge.

La dépréciation des comptes clients de 636 k€ concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. La reprise de dotation des comptes clients pour 2 605 k€ a été constatée consécutivement à l'enregistrement de créances en charge irrécouvrables.

#### 4.3.4.10 ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.19	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.18
	Créances rattachées à des participations	4 068	589	3 479	3 492
	Prêts	748	77	671	628
	Autres immobilisations financières	854		854	586
	Acomptes versés sur commandes	38		38	38
	Clients litigieux	652		652	3 303
	Autres créances clients	17 677	9 131	8 546	14 242
	Organismes sociaux	55	55	-	29
	Etat, crédit d'impôt recherche	1 862	411	1 451	2 455
	Etat, crédit d'impôt sociétés	461	461	-	340
	Etat, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	978	281	697	1 399
	Etat, TVA	381	381	-	320
	Débiteurs divers	93	93	-	285
	Charges constatées d'avance	1 028	1 028	-	466
	<b>Total</b>	<b>28 894</b>	<b>12 507</b>	<b>16 388</b>	<b>27 583</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	132			39
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	12			

€'000	Nature des dettes	2019	A un an au plus	A plus d'un an	2018
	Concours bancaires	1 578	1 578	-	1 720
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	11 304	2 106	9 198	6 217
	Autres dettes financières diverses	117	117	-	
	Fournisseurs	6 898	6 898	-	3 473
	Clients, acomptes reçus sur commandes	29	29	-	118
	Etat, TVA	3 401	2 392	1 009	3 386
	Autres impôts et taxes	605	605	-	463
	Personnel	1 981	1 981	-	1 436
	Organismes sociaux	1 795	1 795	-	1 722
	Groupe et associés	25 792	3 792	22 000	2 739
	Créditeurs divers	400	300	100	409
	Produits constatés d'avance	999	999	-	263
	<b>Total</b>	<b>54 899</b>	<b>22 592</b>	<b>32 307</b>	<b>21 946</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice	6 300			4 500
	Emprunts remboursés dans l'exercice	1 225			49

#### 4.3.4.11 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

Les comptes de régularisation et assimilés passif de 1 171 k€ au 31.12.2019 se rapportent aux produits de prestations constatés d'avance pour 999 k€ et aux écarts de conversion des dettes et des créances pour 172 k€ dont 159 k€ sont liés aux créances rattachées aux participations.

#### 4.3.4.12 DETAILS DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.19	31.12.18
	Clients, factures à établir	12 859	12 843
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	15	13
	Débiteurs divers, produits à recevoir	52	29
	<b>Total</b>	<b>12 926</b>	<b>12 885</b>

€'000	Charges à payer	31.12.19	31.12.18
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	33	31
	Fournisseurs, factures non parvenues	2 942	2 123
	Clients avoirs à établir	-	32
	Personnel	1 966	1 415
	Organismes sociaux	935	674
	Etat	510	463
	Associés	79	55
	<b>Total</b>	<b>6 465</b>	<b>4 793</b>

#### 4.3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.3.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

€'000		Exercice 2019		Exercice 2018	
	France	25 521	87%	17 862	86%
	Export	3 841	13%	2 932	14%
	<b>Total</b>	<b>29 362</b>	<b>100%</b>	<b>20 794</b>	<b>100%</b>

En 2019, le chiffre d'affaires de Dedalus France s'élève à 29 362 k€ à comparer à 20 794 k€ en 2018 soit une progression de 41 %. La contribution au chiffre d'affaires 2019 de la filiale Dedalus C&G fusionnée et absorbée avec effet rétroactif au 01.01.2019 s'établit à 5 397 k€.

##### 4.3.5.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

	31.12.19	31.12.18
<i>Frais de personnel</i>	2 902	2 567
<i>Charges externes</i>	790	708
Frais de développement immobilisés	3 692	3 275
Autres frais immobilisés	62	
<b>Total</b>	<b>3 754</b>	<b>3 275</b>

##### 4.3.5.3 TRANSFERT DE CHARGES

€'000	31.12.19	31.12.18
Avantages en nature sur salaires	24	48
Indemnités du régime de prévoyance	70	26
Frais de personnel liés aux restructurations	-	257
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>331</b>

##### 4.3.5.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000	31.12.19	31.12.18
Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	4 086	3 874
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	134	352
Dotations aux provisions sur actif circulant	395	438
Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	136	59
Dotations aux autres provisions pour dépréciation financière		19
Dotations aux provisions pour risques et charges	602	147
<b>Total</b>	<b>5 352</b>	<b>4 889</b>
dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	4 981	4 349
dotations aux amortissements et aux provisions financières	134	371
dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	237	169

##### 4.3.5.5 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.19	31.12.18
	Différences positives de change	5	
	Produits financiers de participation	1 200	2 550
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	21	8
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	15	573
	Reprises de provisions pour perte de changes		11
	<b>Total</b>	<b>1 241</b>	<b>3 142</b>

€000	Charges financières	31.12.19	31.12.18
	Intérêts et charges assimilées	225	147
	Différences négatives de change	1	-
	Charges d'intérêts avec Dedalus Italia	409	89
	Dotations aux provisions pour risques de change	-	11
	Dotations pour dépréciat. des titres autodétenus	-	8
	Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales	134	352
	<b>Total</b>	<b>769</b>	<b>607</b>

L'augmentation des charges d'intérêts avec Dedalus Italia entre 2018 et 2019 est principalement liée au prêt de 22 M€ consenti en juillet 2019 pour l'acquisition de WEB100T ;

Au 31.12.2019, les dotations aux provisions pour dépréciation des titres et créances de filiales pour 134 k€ sont à rapprocher des reprises pour 15 k€, elles concernent la filiales Mexys.

#### 4.3.5.6 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€000	Produits exceptionnels	31.12.19	31.12.18
	Autres régularisations des comptes de tiers	50	405
	Quote part de subvention virée au résultat	-	146
	Boni de cession des actions propres	5	1
	Reprises des amortissements dérogatoires	9	-
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	71	72

Les reprises de provisions pour litiges et dépréciations pour 72 k€ au 31.12.2019 se rapportent aux litiges prud'homaux à rapprocher des dotations aux provisions pour 102k€.

€000	Charges exceptionnelles	31.12.19	31.12.18
	Pénalités sur marché	176	-
	Indemnités de départ du personnel et litiges prud'homaux	-	257
	Boni de cession des actions propres	10	8
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	136	59
	Dotations aux provisions pour litiges prud'homaux	102	110
	<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>434</b>

#### 4.3.5.7 AUTRES INFORMATIONS

##### 4.3.5.7.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
<b>Participations non cotées</b>		
Dedalus Biologie (France)	1 501 375	21 560
Dedalus Belgium SA (Belgique)	26 500	854
Dedalus Private Healthcare Solutions	161 830	929
Medasys Ltd (Japon)	72	-
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medhealth (Maroc)	1 000	9
sous-total		23 352
<b>Actions propres cotées</b>		
Actions Medasys SA	60 161	23
<b>Autres formes de participation</b>		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	223 572	82
sous-total	283 733	105
<b>Total</b>		<b>23 457</b>

**4.3.5.7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- Engagements reçus			
€'000		31.12.19	31.12.18
	Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	32	40
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>40</b>
- Engagements donnés			
€'000		31.12.19	31.12.18
	Engagements en faveur des bailleurs des locaux	2 625	1 142
	Garantie sur contrats clients	41	50
	Engagements en matière de retraite	1 689	1 129
	<b>Total</b>	<b>4 355</b>	<b>2 321</b>

L'augmentation des engagements en faveur des bailleurs entre 2018 et 2019 s'explique par l'engagement pris par la filiale absorbée Dedalus C&G et l'extension du contrat de bail du siège social.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 5 465 k€ au 31.12.19, contre 4 738 k€ au 31.12.2018. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisées.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Au 31 décembre 2019, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 689 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires pour 2019 est de 2,8 % (non-cadres) et de 1,8 % (cadres) pour Dedalus France et de 1,5 % pour les filiales (cadres et non-cadres),
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ au 31 décembre. Il est de 0,77% en 2019. Il était de 1,57 % en 2018,
- le taux de charges sociales retenu pour les périodes présentées est de 44,8 % en 2019 et de 45,0 % en 2018,
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires est intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

- Crédit-bail							
€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
	Matériel de bureau et informatique	670	135	108	102	210	-
	Matériel de transport	79	11	10	9	19	-
	<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>144</b>	<b>118</b>	<b>111</b>	<b>229</b>	<b>0</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrées pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 135 k€ et à 233 k€.

**4.3.5.7.3 IMPOT SUR LES SOCIETES**

- Suivi des déficits reportables
- Les déficits ordinaires reportables au 31.12.2019 s'établissent à 23 808 k€, ils s'élevaient à 23 627 k€ au 31.12.2018.
- Ventilation de l'impôt

Les produits d'impôt pour 1 990 k€ au 31.12.2019 sont liés d'une part au crédit d'impôt recherche reconnu en 2019 pour 560 k€, et d'autre part, au produit d'impôt sur les sociétés de 1 425 k€ résultant du résultat de Dedalus Biologie dans le périmètre d'intégration fiscale dont Dedalus France est tête de groupe.

#### 4.3.5.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Dedalus France exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur nette dans ses comptes annuels :

€'000	31.12.19	31.12.18
Participations	23 352	28 658
Créances rattachées à des participations	589	14
Créances clients et comptes rattachés	671	401
Dettes rattachées à des participations	1 154	500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756	299
Achats de marchandises	17	26
Achats et autres charges externes	985	513
Chiffre d'affaires	906	289
Produits financiers	1 200	2 550
produits d'impôt société	1 425	656

- les transactions avec Dedalus Italia, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles se résument comme suit :

€'000	31.12.19	31.12.18
Dettes financières	24 559	2 239
Créances clients et comptes rattachés	36	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	605	293
Achats et autres charges externes	962	417
Charges financières	409	89

L'augmentation des charges financières entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019 pour 320 k€ correspond à la rémunération du prêt de 22 M€ lié au financement de l'acquisition de WEB100T en juillet 2019 et rémunéré au taux de 3,5% l'an.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus Italia et Dedalus France, cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2019 une charge de 792 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. En 2018, la charge représentait 366 k€ et correspondait au 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dedalus France diminué de 150 k€.

En 2019, le Groupe Dedalus France est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe Dedalus Italia.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2019	2018
<b>Période du 1er janvier 2019 au 8 mars 2019</b>		
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	32 877 €	197 259 €
Rémunération variable	60 000 €	36 690 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	8 854 €	128 611 €
Rémunération variable	12 000 €	17 491 €
Indemnité de cessation de fonction	143 457 €	0 €
<b>Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019</b>		
Frédéric Vaillant, Directeur Général		
Rémunération fixe	164 383 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Didier Neyrat, Directeur Général délégué		
Rémunération fixe	137 450 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €

L'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Directeur Général, et de Monsieur Didier Neyrat, Directeur Général

Délégué. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à un nombre de mois de salaires (fixe plus variable) allant de 12 à 18 mois selon le niveau d'EBITDA atteint par rapport au budget concernant l'exercice précédent.

- Les rémunérations visées à l'article L. 225-45 du code de commerce

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, 30 000 € ont été alloués aux membres du Conseil au titre de l'exercice 2019. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 79 k€ reste à percevoir par les membres du Conseil au titre des trois derniers exercices.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions en 2019 et en 2018.

- Autres parties liées

Dans le cadre d'un contrat de services avec Monsieur Christian Le Dorze, Administrateur de Dedalus France, la somme de 40 k€ été enregistrée en 2019.

En 2019, une Indemnité de cessation de fonction de membre du Directoire pour une valeur brute de 143 457 € a été attribuée à Monsieur Jean-Paul Boulrier.

Conformément à l'article L511-6, 3bis du Code monétaire et financier, et dans le cadre d'un contrat de partenariat, Dedalus France a accordé à la société DV Santé un prêt de 50 K€ versé par moitié le 15 avril 2019 et le 15 juin 2019.

Aucune autre opération n'a été conclue en 2019 avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

#### 4.3.5.9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Actheos				KPMG				Autres		Total	
	Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Montant HT	
€/000	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Dedalus France	76,5	90	53%	65%	83	122	59%	65%	0	0	160	212
Filiales intégrées globalement	23	23	16%	17%	20	14	14%	7%	19	17	62	54
<b>Sous-total</b>	<b>99,5</b>	<b>113</b>	<b>69%</b>	<b>82%</b>	<b>103</b>	<b>136</b>	<b>74%</b>	<b>73%</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>222</b>	<b>266</b>
Autres prestations												
Dedalus France	45	25	31%	18%	37	51	26%	27%	0	0	82	76
Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>31%</b>	<b>18%</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>26%</b>	<b>27%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>76</b>
<b>Total</b>	<b>144,5</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>140</b>	<b>187</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>304</b>	<b>342</b>

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : dont attestation d'un prêt inter-entreprises pour 2 k€ et 57 k€ au titre d'autres diligences, dont 20k€ pour Actheos et 37 k€ pour KPMG.
- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité dont intervention par le cabinet Actheos dans le cadre de l'acquisition de la société Web100T et de travaux d'audit sur cette société pour 20 k€.

#### 4.3.5.10 EFFECTIFS

(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)	31.12.19	31.12.18
Ingénieurs et cadres	195	137
Employés, techniciens et apprentis	64	14
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>151</b>

L'augmentation de l'effectif entre 2018 et 2019 correspond à hauteur de 72 aux salariés de la filiale fusionnée Dedalus C&G

#### 4.3.5.11 PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sous réserve de l'impact lié à la crise sanitaire du Covid-19 qui conduira à des décalages de certains projets engagés par les clients de Dedalus France, nous attendons une année 2020 dans le prolongement de 2019, en effet, bon nombre de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) lancent leurs projets de déploiement sous l'impulsion du programme Hop'En.

L'activité privée maintient également son dynamisme sur le déploiement de nos solutions administratives de patients en France, particulièrement grâce aux Centres de Lutte Contre le Cancer.

A la fin du premier trimestre 2020, nous constatons un léger retrait de l'activité lié à l'effet Covid-19 sur les deux dernières semaines du mois de mars.

#### 4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



6, avenue du Coq  
75009 Paris  
France

#### **Dedalus France S.A.**

Siège social : 22 Avenue Galilée, 92350 Le Plessis-Robinson  
Capital social : € 32 211 105,35

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Dedalus France S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dedalus France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations - Points clés de l’audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Comptabilisation du chiffre d’affaires</b> Voir notes 4.3.2.7 – « Règles et méthodes comptables » – « Chiffre d’affaires »</p>	
<p>Le chiffre d’affaires de la société inclut des ventes de licences, des prestations de maintenance et des prestations de services. En général, ces éléments constituent des obligations de prestations distinctes dont le chiffre d’affaires est reconnu séparément :</p> <p>S’agissant des licences, le produit des concessions de licences est enregistré lors du transfert des risques et avantages. Celui-ci intervient généralement à la livraison.</p> <p>S’agissant des prestations de maintenance rattachées aux licences, les risques et avantages sont transférés progressivement et le chiffre d’affaires est reconnu de façon linéaire sur la durée des prestations.</p> <p>S’agissant des prestations de services, le chiffre d’affaires est reconnu progressivement en fonction du degré d’avancement.</p> <p>Le chiffre d’affaires issu de contrats à éléments multiples, est reconnu progressivement en fonction du degré d’avancement.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d’affaires liée à la correcte séparation des exercices constituait un point clé de l’audit compte tenu du volume des prises de commandes et du chiffre d’affaires y</p>	<p>Notre approche d’audit a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser, pour une sélection de contrats, les termes contractuels et apprécier si les prestations de service étaient essentielles au transfert de risques et avantages des licences ;</li> <li>• s’assurer que la date du transfert des risques et avantages au client, ou de la période de transfert des risques et avantages au client, pour les prestations de services dont le chiffre d’affaires est reconnu progressivement, était correctement appréhendée ;</li> <li>• s’assurer de la correcte comptabilisation du chiffre d’affaires en résultant.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l’annexe aux comptes annuels.</p>

afférent réalisé au cours du dernier trimestre de l'exercice.	
---	--

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Valorisation des créances</b>            Voir notes 4.3.2.4 – « Règles et méthodes comptables » « Actif circulant » - « Créances » et 4.3.4.3 « Créances clients et comptes rattachés »</p>	
<p>Les créances clients comprennent des créances clients facturées ainsi que des factures à émettre. Au 31 décembre 2019, ces créances figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 17 694 k€. Comme indiqué dans la note 4.3.2.4 de l'annexe aux comptes annuels, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>L'évaluation de ce risque a conduit la direction à constater des dépréciations à hauteur de 635 k€ au 31 décembre 2019.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des créances constituait un point clé de l'audit compte tenu des délais de paiement du secteur hospitalier, des zones de jugement existantes et eu égard à leur caractère significatif dans le total de l'actif.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer la dépréciation des créances.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analysé la balances âgée et effectué une analyse de l'antériorité des créances ;</li> <li>analysé les paiements reçus postérieurement à la clôture relatifs aux créances au 31 décembre 2019 ;</li> <li>analysé l'antériorité des factures à établir et analysé les hypothèses de provisionnement.</li> </ul>

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Evaluation des Titres de participation et des Malis de fusion</b>            Voir notes « Règles et méthodes comptables » 4.3.2.1 « Immobilisations incorporelles – Fonds de commerce » et 4.3.2.3 –« Immobilisations Financières - Titres de participation »</p>	
<p>Au 31 décembre 2019, les valeurs nettes comptables des titres de participation et des malis de fusion inscrits au bilan s'élevaient respectivement à 23 353 k€ et 28 769 k€, soit environ 56% du total des actifs.</p> <p>Les malis de fusion, inclus dans la rubrique « Fonds commercial » résultent pour l'essentiel des fusions par voie d'absorption de Partners100T et de Dedalus C&amp;G qui sont intervenues en 2019.</p> <p>Les titres de participation et malis de fusion s'y rapportant sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou d'apport.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 4.3.2.1 et 4.3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>La valeur d'utilité correspond aux valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif, net de l'endettement financier.</p> <p>Compte tenu de l'importance de ces actifs dans le bilan et du fort degré de jugement de la direction dans le choix des hypothèses, auxquelles l'évaluation peut s'avérer sensible, nous avons considéré l'évaluation des malis de fusion et des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprécier la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction.</li> <li>• Analyser la concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans à moyen terme approuvés par la Direction et apprécier le caractère raisonnable des principales estimations en analysant notamment les modalités et les paramètres retenus pour la détermination du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique des calculs.</li> </ul> <p>Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons recalculé ce taux d'actualisation, et l'avons confronté aux taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que la société. Nous avons également procédé à des analyses de sensibilité.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.</p>

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dedalus France S.A. par votre assemblée générale du 28 juin 2019 pour le cabinet Actheos et le 18 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Actheos était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mai 2020

Paris, le 15 mai 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ACTHEOS

Xavier Troupel  
Associé

Géraldine Blin  
Associée

#### 4.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



**ACTHEOS**  
6, avenue du Coq  
75009 Paris  
France

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Siège social : 22, avenue de Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson  
Capital social : € 32 211 105,35

#### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale de la société Dedalus France S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code du commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

**1.1. Mise en place d'un prêt d'actionnaire avec Dedalus Italia SpA**

**Personne concernée :** Dedalus Italia SpA, actionnaire principal de Dedalus France S.A.

**Nature et objet :**

Dedalus France a signé avec Dedalus Italia SpA le 29 juillet 2019 une convention de prêt d'actionnaire de 22 millions d'euros pour financer une partie du prix d'acquisition de Partners100T. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2019.

**Modalités :**

Les principales conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt de 3,5% par an ;
- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

Il est prévu la possibilité de rembourser de manière anticipée ce prêt d'actionnaire au moyen d'une augmentation de capital, d'un emprunt bancaire, d'une émission de titres de créance ou par tout autre moyen.

Les intérêts générés par cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont compris dans le montant de 409 331,94 euros relatifs à la convention de trésorerie mentionnée ci-dessous (note 1.2).

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

L'intérêt pour Dedalus France de ce prêt d'actionnaire était de pouvoir réaliser l'acquisition de Partners100T dans les délais en attendant la réalisation d'une augmentation de capital.

**1.2 Convention de trésorerie avec Dedalus Italia SpA et l'ensemble des sociétés françaises**

**Personne concernée :** Dedalus Italia SpA, actionnaire principal de Dedalus France S.A.

**Nature et objet :**

Le 8 mars 2019, Dedalus France a conclu avec Dedalus Italia SpA et l'ensemble des sociétés françaises qu'elle contrôle une nouvelle convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 8 mars 2019 et a mis fin à la précédente convention de trésorerie existante approuvée par le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2011 et qui n'a pas produit d'effet entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 8 mars 2019.

**Modalités :**

Les principales conditions de cette convention sont les suivantes :

- Durée : 12 mois renouvelable ;
- Taux d'intérêt : entre 1% et 5% par an en fonction des bénéficiaires des avances de trésorerie pour tenir compte du fait que Dedalus Italia SpA est une société Italienne.

Résiliation automatique en cas de sortie du périmètre du groupe

Les intérêts générés par cette convention pour l'année 2019, se décomposent comme suit :

Intérêts Débiteurs / Crédeurs	Dedalus Italie	Dedalus France	Dedalus Biologie	DPHS	Total
Dedalus Italie		-409 331,94	38 876,72	0,00	-370 455,22
Dedalus France	409 331,94		9 357,82	0,00	418 689,76
Dedalus Biologie	-38 876,72	-9 357,82		-466,67	-48 701,21
DPHS	0,00	0,00	466,67		466,67
Total	370 455,22	-418 689,76	48 701,21	-466,67	

*Le montant de 409 331,94 € comprend les intérêts du prêt d'actionnaire ci-avant*

Au 31 décembre 2019, les positions nettes issues des avances de trésorerie et du prêt d'actionnaire sont les suivantes :

Encours au 31/12/19 Débiteurs / Crédeurs	Dedalus Italie	Dedalus France	Dedalus Biologie	DPHS	Total
Dedalus Italie		24 558 890,84	-2 031 027,40	0	22 527 863,44
Dedalus France	-24 558 890,84		-233 862,99	-345 936,00	-25 138 689,83
Dedalus Biologie	2 031 027,40	233 862,99		200 000,00	2 464 890,39
DPHS	0	345 936,00	-200 000,00		145 936,00
Total	-22 527 863,44	25 138 689,83	-2 464 890,39	-145 936,00	

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

L'intérêt pour Dedalus France de cette convention est d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe.

**Convention non autorisée préalablement**

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code du commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**1.1. Prêt accordé à la société DV Santé**
**Nature et objet :**

Dans le cadre d'un contrat de partenariat signé avec la société DV Santé (qui édite une solution de plateforme de coordination de sortie anticipée des patients appelée Monali), Dedalus France a consenti un prêt financier à la société DV Santé de 50 000 euros pour lui permettre de développer les connecteurs et assurer la bonne intégration avec la solution DxCare.

**Modalités :**

Le déblocage des fonds était conditionné à la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mai 2019.

Le remboursement des sommes prêtées interviendra à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 à raison de 3% du chiffre d'affaires réalisé au titre du trimestre précédent, à concurrence du montant prêté.

Le taux d'intérêt global annuel applicable est de 6%. Les intérêts seront capitalisés trimestriellement.

A l'issue de l'échéance basée sur le premier trimestre 2021, les parties se réuniront pour déterminer les modalités de remboursement de l'encours qui restera à cette date. A défaut d'accord, DV Santé devra rembourser le solde dans un délai de 6 mois maximum.

Les prêts inter-entreprises entrent dans le champ d'application des articles L. 511-6 3 bis et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier et s'apparentent à une convention réglementée pour la société prêteuse dans le cas d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

L'absence d'autorisation préalable de cette convention par le Conseil d'Administration résulte d'une omission de la part de Dedalus France.

**II - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs*****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**2.1. Contrat de prestations de services avec Christian Le Dorze, Vice-Président du Conseil d'Administration****Nature et objet :**

Dedalus France a signé, le 11 décembre 2018 avec effet rétroactif au 25 octobre 2018, un contrat de prestations de services avec Monsieur Christian Le Dorze, Vice-Président du Conseil d'Administration, ayant pour objet d'apporter (i) un support au Président du Directoire et au Directeur Général dans la détermination des objectifs stratégiques et la mise en place de l'organisation correspondante, (ii) un support au Président du Directoire et au Directeur Général dans le cadre de la préparation du business plan et notamment et (iii) une contribution à l'effort de business développement, notamment sur le marché des cliniques privées. Ce contrat a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2018 et réexaminé par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2019.

**Modalités :**

En 2019, les charges d'exploitation comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 40 000 euros conformément aux conditions financières du contrat.

**2.2. Convention d'assistance avec la société Dedalus Italia SpA****Nature et objet :**

Dedalus France a poursuivi avec Dedalus Italia SpA la convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de

Surveillance du 22 mai 2014, modifiée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016 et réexaminée par les Conseil du 12 décembre 2017, du 11 décembre 2018 et du 20 décembre 2019.

**Modalités :**

Dans le cadre de cette convention, Dedalus France verse une redevance à Dedalus Italia SpA qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé.

Une remise forfaitaire de 150 000 euros avait été consentie par Dedalus Italia pour tenir compte des prestations effectuées par Monsieur Andrea Corbani dans le cadre de la convention passée avec la société Progetti Futuri. Cette convention ayant été dénoncée fin 2018, la remise forfaitaire ne s'est plus appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En 2019, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 792 000 euros.

**2.3. Engagement pris au bénéfice de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire jusqu'au 8 mars 2019****Nature et objet :**

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Dedalus France avait décidé de renouveler dans sa fonction de membre du Directoire, Monsieur Jean-Paul Boulier, et par conséquent de renouveler l'engagement de versement d'une indemnité en cas de cessation de fonction pour non-reconduction ou révocation de son mandat à l'initiative du Conseil.

**Modalités :**

L'engagement prévoyait le versement de cette indemnité en cas de non-reconduction de son mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de son mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, cette dernière étant basée sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités. Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Cette convention avait été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 et réexaminée par le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2018. Suite à la résiliation anticipée du mandat Monsieur Jean-Paul Boulier le 8 mars 2019, l'indemnité prévue par cette convention lui a été versée le 12 juin 2019.

La charge enregistrée au cours de l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 143 457 euros.

***b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

**2.4. Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur du Directeur Général et du Directeur Général délégué****Personnes concernées :**

M. Frédéric Vaillant, Directeur Général.

M. Didier Neyrat, Directeur Général Délégué.

**Nature et objet :**

Dans sa séance du 16 mai 2019, le Conseil d'Administration de Dedalus France a décidé de prévoir une indemnité de cessation de fonction au profit de Monsieur Frédéric Vaillant et Monsieur Didier Neyrat, respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué.

**Modalités :**

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil d'Administration ou de révocation de leur mandat respectif sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est basé sur l'atteinte d'objectifs de performance. Il est déterminé en fonctions des trois scenarii suivants :

- Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe Dedalus France serait égal ou supérieur à l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'Administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 20% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 18 mois de salaires (fixe plus variable) ;
- Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe Dedalus France serait égal ou supérieur à 90% de l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'Administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 10% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 15 mois de salaires (fixe plus variable) ;
- Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe Dedalus France serait inférieur à 90% de l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'Administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 5% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 12 mois de salaires (fixe plus variable).

Pour les besoins du calcul de l'indemnité de départ :

- L'analyse de la variation de l'EBITDA s'effectuera par comparaison entre les deux exercices précédents celui au cours duquel interviendrait le départ du mandataire concerné.
- L'analyse de l'atteinte ou non de l'EBITDA prévu au budget de la société s'effectuera au regard de l'exercice précédant celui au cours duquel interviendrait le départ du mandataire concerné ;

Depuis l'autorisation de cette convention jusqu'à la date d'émission de notre rapport, cette convention est sans exécution.

Fait à Paris la Défense et Paris, le 15 mai 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Xavier Troupel  
Associé

ACTHEOS

Géraldine Blin  
Associée

#### **4.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2019 a entériné le changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration (en lieu et place d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance).

La Société est désormais :

- (i) Dirigée par un Directeur Général assisté le cas échéant d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués se substituant au Directoire ; et
- (ii) Administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 18 membres.

Concernant la gouvernance d'entreprise et à titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le « Code Middlednext ») comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Code Middlednext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlednext.

Toutefois, la disposition suivante de ce Code a été écartée :

en matière d'évaluation du Conseil et des comités ainsi que sur la préparation de la succession des dirigeants.

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée chez Dedalus France par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2019, elles ont concerné l'adaptation des tableaux de reporting au Conseil pour tenir compte des dernières acquisitions et avoir ainsi une homogénéité dans la présentation de l'activité.

Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 2 avril 2020, après revue préliminaire par le Comité d'audit.

#### **I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

##### **1.1 LA DIRECTION GENERALE (depuis le 8 mars 2019)**

La société Dedalus France est dirigée par un Directeur Général assisté le cas échéant d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

Dans sa séance du 8 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé d'adopter un mode de Direction dans lequel les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées.

Ce même Conseil d'Administration a décidé de :

- nommer Frédéric Vaillant au poste de Directeur Général avec effet immédiat et pour une durée de 4 ans,
- nommer Didier Neyrat au poste de Directeur Général Délégué avec effet immédiat et pour une durée de 4 ans,

**1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (depuis le 8 mars 2019)**

Afin d'assurer une stabilité dans l'administration et la direction de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2019 a décidé de confirmer tous les anciens membres du Conseil de surveillance au sein du nouveau Conseil d'administration pour une durée de six années.

Depuis le 8 mars 2019, l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a nommé Madame Elisabetta Natali comme nouveau membre du Conseil d'Administration et Monsieur Frédéric Gravereaux a été coopté le 20 décembre 2019 en remplacement de Monsieur Pierre Serafino, démissionnaire. La ratification de la cooptation de Monsieur Frédéric Gravereaux en qualité d'administrateur sera soumise à la prochaine Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Le Conseil d'administration est désormais composé de 8 membres :

- Monsieur Giorgio Moretti, Président ;
- Monsieur Christian Le Dorze, Vice-Président ;
- Madame Florence Hofmann ;
- Monsieur Yann Chareton ;
- Madame Sara Luisa Mintrone ;
- Monsieur Frédéric Gravereaux ;
- Monsieur Stefano Piacenza ;
- Madame Elisabetta Natali.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les changements intervenus dans le Conseil au cours du dernier exercice clos :

Nom des membres du Conseil d'administration	Nature du changement	Date d'expiration
Monsieur Giorgio Moretti, Président	Ancien membre du Directoire nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019.	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Monsieur Christian Le Dorze, Vice-Président	Ancien membre du Conseil de surveillance nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Madame Florence Hofmann	Ancien membre du Conseil de surveillance nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Monsieur Yann Chareton	Ancien membre du Conseil de surveillance nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Madame Sara Luisa Mintrone	Ancien membre du Conseil de surveillance nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Monsieur Stefano Piacenza	Ancien membre du Directoire nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Monsieur Pierre Serafino,	Ancien membre du Conseil de surveillance nommé au poste d'Administrateur le 8 mars 2019	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Monsieur Frédéric Gravereaux	A été coopté le 20/12/2019 à la place de Monsieur Pierre Serafino démissionnaire	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Madame Elisabetta Natali	Première nomination en qualité d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.	AG 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination (date de 1 <sup>ère</sup> nomination)	Année d'échéance du mandat (à l'issue de l'assemblée générale annuelle)	Membre indépendant
Monsieur Giorgio Moretti	58 ans	Italienne	Président du Conseil d'administration	08/03/2019	2025	Non
Monsieur Christian Le Dorze	54 ans	Française	Vice-président du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations	08/03/2019	2025	Oui
Madame Florence Hofmann	42 ans	Française et Suisse	Administrateur Présidente du Comité des rémunérations	08/03/2019	2025	Oui
Monsieur Yann Chareton	41 ans	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	08/03/2019	2025	Non
Madame Sara Luisa Mintrone	53 ans	Italienne	Administrateur	08/03/2019	2025	Non
Monsieur Stefano Piacenza	48 ans	Italienne	Administrateur Président du Comité d'audit	08/03/2019	2025	Non
Monsieur Frédéric Gravereaux	58ans	Française	Administrateur	20/12/2019 (cooptation en remplacement de Monsieur Pierre Serafino, démissionnaire)	2025	Non
Madame Elisabetta Natali	46 ans	Italienne	Administrateur	28/06/2019	2025	Non

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

Lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2019, les administrateurs ont passé en revue ces critères d'indépendance.

Monsieur Christian Le Dorze et Madame Florence Hofmann sont considérés comme indépendants au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus. En effet, compte-tenu de la dilution significative des conjoints Hofmann au capital de Dedalus France, le Conseil d'Administration a considéré que Madame Hofmann remplissait désormais les critères d'indépendance tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant au présent paragraphe.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middenext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Monsieur Giorgio Moretti	Monsieur Christian Le Dorze	Madame Florence Hofmann	Monsieur Yann Chareton	Madame Sara Luisa Mitrone	Monsieur Stefano Piacenza	Monsieur Frédéric Gravereaux	Madame Elisabetta Natali
Ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...)	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être un actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été commissaires aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Conclusion sur l'indépendance	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, il est rappelé que la réglementation en vigueur prévoit que l'écart entre les membres de chaque sexe ne doit pas excéder deux. Depuis la nomination de Madame Elisabetta Natali au poste d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, le Conseil d'Administration dans sa composition actuelle respecte les règles de parité hommes/femmes et est actuellement composé de trois femmes et de cinq hommes.

La liste des mandats et fonctions exercés les membres du Conseil d'administration à la date d'établissement du présent rapport est détaillée ci-dessous :

Nom	Mandat dans la société	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Monsieur Giorgio Moretti	Membre du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration	Administrateur Délégué de Dedalus Holding S.p.A. ; Représentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Membre du C.A. de EN-Eco Srl - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Membre du C.A. de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Italia S.p.A. - Président de Mtt-Pro Metologie e Tecnologia Applicate S.r.l. - Managing Director de Dedalus Healthcare Limited - Membre du C.A. de Cynny Space Srl - Membre du Directoire de Medasys SA - Sole Director of HHC Malta Ltd.
Monsieur Christian Le Dorze	Membre du Conseil d'Administration	Vice-Président du Conseil d'Administration et Membre du Comité des Rémunérations	Chairman de Medmesafe ; Administrateur de Swiss Medical Network
Madame Florence Hofmann	Membre du Conseil d'Administration	Présidente du Comité des Rémunérations	
Monsieur Yann Chareton	Membre du Conseil d'Administration	Membre du Comité d'Audit	Managing Director de Ardian Mid Cap Buyout
Madame Sara Luisa Mintrone	Membre du Conseil d'Administration		Directeur du marketing stratégique de Dedalus SpA
Monsieur Stefano Piacenza	Membre du Conseil d'Administration	Président du Comité d'audit	Contrôleur Financier du groupe Dedalus Italy
Monsieur Frédéric Gravereaux	Membre du Conseil d'Administration		Président d'ALEEVA,
Madame Elisabetta Natali	Membre du Conseil d'Administration		

Les mandats des membres du Conseil d'Administration ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2019 a supprimé la disposition de l'Article 14 des statuts qui prévoyait l'obligation pour les membres du Conseil de posséder 25 actions de la société.

- Adoption d'un règlement intérieur du Conseil  
Le Règlement intérieur a été adopté par le Conseil du 8 mars 2019 et se réfère aux principes du gouvernement d'entreprise tels que présentés par le code de gouvernement d'entreprise publié par MiddleNext (« Code MiddleNext »).  
Ce Règlement a notamment pour objet de préciser la composition, l'organisation, les modalités de fonctionnement, le rôle et les pouvoirs du Conseil, d'optimiser l'efficacité des réunions et des débats et de servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil pourra faire de son fonctionnement ainsi que de rappeler aux membres du Conseil (les « Administrateurs ») leurs différentes obligations notamment en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- Conditions de préparation des travaux du Conseil  
Les membres du Conseil sont convoqués aux réunions conformément à l'article 13 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur.
- Tenue des réunions du Conseil d'administration  
Le Conseil d'administration se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil d'administration. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil d'administration se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

#### TENUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNEE 2019

Les convocations aux Conseils d'Administration ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'administration ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux administrateurs préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité social et économique ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

En 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises, le 8 mars, le 27 mars, le 16 mai, le 23 juillet, le 11 septembre et le 20 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 87% au cours de l'exercice 2019.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance (jusqu'au 8 mars 2019) et le Conseil d'administration (à compter du 8 mars 2019) ont délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2018 et des comptes semestriels 2019 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle ;
- examen et validation du budget 2019 ;

- autorisation des conventions visées au titre de l'article L.225-86 (société à directoire et conseil de surveillance) et L.225-38 du Code de Commerce (société à conseil d'administration) ;
- examen et autorisation des projets de croissance externe et de leurs financements ;
- rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué;
- analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie ;
- conflits d'intérêts.

### 1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

#### Comité des rémunérations

Le Conseil d'Administration du 8 mars 2019 a constitué un comité des rémunérations. Il est constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Christian Le Dorze. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration. Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil d'Administration qui en ont pris acte. En 2019, il s'est réuni une fois le 16 mai.

#### Comité d'audit

Le Conseil d'Administration du 8 mars 2019 a constitué un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Stefano Piacenza, Président, et Monsieur Yann Chareton. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent. Monsieur Stefano Piacenza est Contrôleur Financier du groupe Dedalus Italy et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé de :

- a/ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- b/ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- c/ émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;
- d/ suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;
- e/ approuver la fourniture des services fournis par les commissaires aux comptes autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- f/ rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2019, le comité s'est réuni deux fois, le 27 mars et le 11 septembre.

Au cours de l'exercice 2019, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec les impacts liés aux changements de normes comptables IFRS 16 portant sur le traitement comptable des contrats de location ainsi qu'un suivi sur les provisions des créances.

- Suivi et approbation de certains services rendus par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### Comité de direction

Un comité de direction se réunit tous les mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Directeur Général, Directeur Général Délégué, Responsables des services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « *Guide d'achat de produits et de services* », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

## **II) RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ**

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 et à l'article R.225-29-1 tel que modifié par le décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019, nous vous présentons ci-après la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020 établie par le Conseil d'administration du 2 avril 2020 qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin prochain.

En outre, sont également présentés dans cette section, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables (i) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 8 mars 2019 au Président du Directoire et aux membres du Directoire et, (ii) pour la période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019 au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux administrateurs, en raison de leur mandat, au titre de l'exercice 2019.

Conformément à l'article L.225-100 III du Code de commerce, nous vous précisons que le versement des éléments de rémunération variables au titre des exercices 2019 et 2020 présentés dans le présent rapport est conditionné respectivement à l'approbation de la rémunération des personnes concernées par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin prochain et par l'Assemblée Générale à tenir en 2021 relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

### **2.1 POLITIQUE DE REMUNERATION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Le Conseil d'administration du 2 avril 2020 a arrêté la politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux de la manière suivante :

#### **2.1.1 Respect de l'intérêt social et contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société**

La politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie de développement.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de l'appréciation du Conseil d'Administration qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

#### **2.1.2 Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts**

Chaque année le Conseil d'administration se prononce sur la rémunération des mandataires sociaux, étant précisé que, les dirigeants mandataires sociaux ne participent pas aux délibérations ni aux votes pour les rémunérations les concernant.

Pour déterminer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration prend en compte et applique les principes édictés par le Code Middenext (recommandations 10 et 13). Le Conseil veille à la prise en compte des conditions de rémunération et

d'emploi des salariés de la Société dans la détermination de la rémunération ; ils s'attachent en particulier à ce que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soit déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise et que la détermination des éléments de la rémunération réalise un juste équilibre et prenne en compte à la fois l'intérêt social de l'entreprise, les pratiques du marché, les performances des dirigeants, et les autres parties prenantes de l'entreprise.

#### 2.1.3 Méthodes d'évaluation à appliquer aux dirigeants mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

Le niveau d'atteinte des objectifs est déterminé par le Conseil d'administration. Pour ce faire, le Conseil d'administration s'appuie sur la Direction Financière du Groupe pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs financiers et, le cas échéant, sur la Direction Juridique et sur la Direction des Ressources Humaines pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs extra-financiers. Ces différents éléments sont discutés en séance.

#### 2.1.4 Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale aux administrateurs (jetons de présence)

Le Conseil d'administration répartit la rémunération des membres du conseil fixée par l'assemblée générale au prorata de leur participation effective aux réunions du Conseil et des Comités sur l'exercice.

#### 2.1.5 Description et explication des modifications substantielles de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux dont le mandat a pris effet au 8 mars 2019 a été définie par le Conseil d'administration en date du 16 mai 2019.

#### 2.1.6 Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

#### 2.1.7 Conditions procédurales permettant de déroger à l'application de la politique de rémunération

Dans des circonstances exceptionnelles et temporaires, le Conseil d'administration pourra déroger à l'ensemble des éléments de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée. Il appartiendra au Conseil d'administration, avec l'aide le cas échéant des directions Groupe (Finance, Juridique, Ressources humaines etc), de valider le caractère exceptionnel et temporaire des circonstances invoquées ainsi que le fait que la dérogation envisagée est conforme à l'objet social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Les mandataires concernés ne participeront pas à cette décision.

## **2.2. POLITIQUE DE REMUNERATION POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE DIRECTEUR GENERAL, LE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET LES ADMINISTRATEURS**

### 2.2.1 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Concernant la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale du 28 juin 2019 a fixé une enveloppe annuelle de 30 000 € par an (jetons de présence), jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

La rémunération allouée aux administrateurs est répartie proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil d'Administration et des différents comités ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

### 2.2.2. Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son mandat d'administrateur (jetons de présence). Il ne perçoit aucune rémunération par ailleurs.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil d'Administration qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil d'administration étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération fixe et variable est réexaminée annuellement par le Conseil d'administration. Une modification de cette rémunération peut intervenir, en tenant compte des résultats économiques et financiers de la Société au titre de l'exercice précédent.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient tous deux d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres de la Direction Générale.

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer des indemnités de départ en faveur des dirigeants mandataires sociaux selon les conditions décrites ci-dessous.

(i) Évènements déclenchant le paiement des indemnités :

- révocation ; ou
- non-renouvellement du mandat

Les cas de faute grave ou lourde sont exclusifs du paiement de l'indemnité de départ.

(ii) Calcul de l'indemnité :

Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction des trois scénari suivants :

1. Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe DEDALUS France serait égal ou supérieur à l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 20% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 18 mois de salaires (fixe + variable) ;
2. Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe DEDALUS France serait égal ou supérieur à 90% de l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 10% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 15 mois de salaires (fixe + variable) ;
3. Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe DEDALUS France serait inférieur à 90% de l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 5% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 12 mois de salaires (fixe + variable).

Pour les besoins du calcul de l'indemnité de départ :

- L'analyse de la variation de l'EBITDA s'effectuera par comparaison entre les deux exercices précédents celui au cours duquel est intervenu le départ du mandataire concerné.
- L'analyse de l'atteinte ou non de l'EBITDA prévu au budget de la Société s'effectuera au regard de l'exercice précédent celui au cours duquel est intervenu le départ du mandataire concerné.

Dans sa séance du 16 mai 2019, le Conseil d'Administration a approuvé des indemnités de départ en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant et de Monsieur Didier Neyrat en cas de révocation ou de non-renouvellement de leur mandat sauf en cas de faute grave ou lourde.

La décision pour chacun des bénéficiaires a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.

**2.3. REMUNERATIONS VERSEES OU ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 AUX DIRIGEANTS**

La rémunération des dirigeants est présentée ci-dessous sous forme de tableaux conformément au Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC- 2014-14 (le « **Guide** »). Les Tableaux 4 à 10 du Guide ne sont pas applicables à Dedalus France.

**2.3.1. Rémunération des dirigeants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Le présent paragraphe décrit, en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, les rémunérations et avantages versés (ou à verser) au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, étant précisé que les éléments de la rémunération variable ne pourront être versés qu'après leur approbation par l'Assemblée générale du 25 juin 2020 conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Il est précisé que les critères de la partie variable reposent sur l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires, de résultats nets et de niveau de trésorerie du Groupe.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Directeur Général et Didier Neyrat, Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant mandataire social.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ont été les suivantes :

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice N (2019)</b>	<b>Exercice N-1 (2018)</b>
<b>Frédéric Vaillant – Président du Directoire</b> <i>Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 8 mars 2019</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	92 877	233 949
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>92 877</b>	<b>233 949</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>Frédéric Vaillant – Président du Directoire</b> <i>Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 8 mars 2019</i>	<b>Exercice N (2019)</b>		<b>Exercice N-1 (2018)</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	32 877	32 877	197 259	197 259
Rémunération variable annuelle	60 000	60 000	36 690	36 690
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>92 877</b>	<b>92 877</b>	<b>233 949</b>	<b>233 949</b>

	Exercice N (2019)	Exercice N-1 (2018)
<b>Frédéric Vaillant – Directeur Général</b> <i>Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	164 383	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>164 383</b>	<b>0</b>

Frédéric Vaillant – Directeur Général <i>Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019</i>	Exercice N (2019)		Exercice N-1 (2018)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	164 383	164 383	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>164 383</b>	<b>164 383</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N (2019)	Exercice N-1 (2018)
<b>Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire</b> <i>Période du 1er janvier 2019 au 8 mars 2019</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	164 311	146 102
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>164 311</b>	<b>146 102</b>

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire Période du 1er janvier 2019 au 8 mars 2019	Exercice N (2019)		Exercice N-1 (2018)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	8 854	8 854	128 611	128 611
Rémunération variable annuelle	12 000	12 000	17 491	17 491
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Indemnité de cessation de fonction	143 457	143 457	0	0
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>164 311</b>	<b>164 311</b>	<b>146 102</b>	<b>146 102</b>

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N (2019)	Exercice N-1 (2018)
<b>Didier Neyrat – Directeur Général Délégué Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	137 450	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>137 450</b>	<b>0</b>

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Didier Neyrat – Directeur Général Délégué Période du 8 mars 2019 au 31 décembre 2019	Exercice N (2019)		Exercice N-1 (2018)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	137 450	137 450	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Indemnité de cessation de fonction	0	0	0	0
Rémunération du mandat d'administrateur	0	0	0	0

Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>137 450</b>	<b>137 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Directeur Général, et de Monsieur Didier Neyrat, Directeur Général Délégué.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à un nombre de mois de salaires (fixe plus variable) allant de 12 à 18 mois selon le niveau d'EBITDA atteint par rapport au budget concernant l'exercice précédent.

### 2.3.2 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont exclusivement rémunérés sous forme d'une rémunération au titre de leur activité d'administrateur.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, le montant global annuel de la rémunération allouée aux administrateurs a été fixé à 30 000 € jusqu'à nouvelle décision.

Les montants versés au titre des deux derniers exercices se décomposent comme suit :

<b>Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance / Conseil d'administration (Jetons de présence)</b>				
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants relatifs à l'exercice (2019)</b>		<b>Montants relatifs à l'exercice (2018)</b>	
	Montants versés	Montants restants dus	Montants versés	Montants restants dus
<b>Giorgio Moretti</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	3 830	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Christian Le Dorze</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	3 830	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Florence Hofmann</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	3 830	0	6 250
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Yann Chareton</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	4 468	0	7 500
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Andrea Corbani</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	0	0	3 750
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Sara Luisa Mintrone</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	3 830	0	5 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Stefano Piacenza</b>				
Rémunération au titre du mandat de	0	5 106	0	0

<b>Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance / Conseil d'administration (Jetons de présence)</b>				
membre du Conseil				
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Elisabetta Natali</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Andrea Corbani</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	0	0	3 750
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Pierre Serafino</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	5 106	0	0	7 500
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Frédéric Gravereaux</b>				
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 106</b>	<b>24 894</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>

**2.3.3. Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Frédéric VAILLANT</b> Directeur Général <u>Début de mandat</u> : 08.03.2019 <u>Fin de mandat</u> : 08.03.2023		X		X	X			X
<b>Didier NEYRAT</b> Directeur Général Délégué <u>Début de mandat</u> : 08.03.2019 <u>Fin de mandat</u> : 08.03.2023		X		X	X			X

**Description du mécanisme d'indemnité de cessation des fonctions de Messieurs Frédéric Vaillant et Didier Neyrat**

L'Assemblée Générale du 28 juin 2019 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Directeur Général, et de Monsieur Didier Neyrat, Directeur Général Délégué.

Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction des trois scénari suivants :

1. Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe DEDALUS France serait égal ou supérieur à l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 20% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 18 mois de salaires (fixe + variable) ;
2. Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe DEDALUS France serait égal ou supérieur à 90% de l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 10% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 15 mois de salaires (fixe + variable) ;
3. Dans l'hypothèse où l'EBITDA du groupe DEDALUS France serait inférieur à 90% de l'EBITDA prévu dans le budget annuel de la Société validé par le Conseil d'administration (usuellement au cours du premier trimestre) ou aurait augmenté d'au moins 5% par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (à périmètre constant), l'indemnité serait égale à 12 mois de salaires (fixe + variable).

Pour les besoins du calcul de l'indemnité de départ :

- L'analyse de la variation de l'EBITDA s'effectuera par comparaison entre les deux exercices précédents celui au cours duquel est intervenu le départ du mandataire concerné.
- L'analyse de l'atteinte ou non de l'EBITDA prévu au budget de la Société s'effectuera au regard de l'exercice précédent celui au cours duquel est intervenu le départ du mandataire concerné.

**2.4 RATIOS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-37-3 I 6° ET 7°, MODIFIÉ PAR L'ORDONNANCE N° 2019-1234 DU 27 NOVEMBRE 2019**

Les tableaux reproduits ci-après présentent le niveau de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général délégué sur la base de leur rémunération brute annuelle au regard de la rémunération moyenne et médiane des collaborateurs sur une base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux. L'évolution des ratios au cours de cinq derniers exercices ne peut être présentée en raison du changement de gouvernance intervenu en 2019.

	Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés de la Société	Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés de la Société
	2019	2019
M. Frédéric Vaillant	5,7	6,3
M. Didier Neyrat	4,3	4,8

M. Frédéric Vaillant	2019
Rémunération annuelle	257 259
Rémunération moyenne des salariés	44 792

M. Didier Neyrat	2019
Rémunération annuelle	193 954
Rémunération moyenne des salariés	44 792

#### **IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société (article 12) l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

#### **V) ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Néant.

#### **V) TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Les informations relatives à cette rubrique sont communiquées au 1.9.5. « Délégation en matière d'augmentation de capital.

#### **VI) CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE**

Les informations relatives à cette rubrique sont communiquées au 1.5. « Transaction avec les parties liées ».

